



Ville de Thiers

Plan Communal de Sauvegarde



LE RISQUE
INONDATION



LE RISQUE
MOUVEMENT DE TERRAIN



LE RISQUE
SISMIQUE



LE RISQUE
FEU DE VÉGÉTATION



LE RISQUE
TEMPÊTE



LE RISQUE
RADON



LE RISQUE TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES [TMD]



LE RISQUE
SANITAIRE



LE RISQUE
TERRORISTE

Mai 2026

INTRODUCTION

L'objectif du plan communal de sauvegarde (PCS) est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites, ...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie, ...), accidents plus courants (incendie, routier, ...).

Le Plan Communal de Sauvegarde assure le soutien aux populations. Il vient en complément du secours à personne et de la lutte contre le sinistre, missions dévolues aux services de secours (sapeurs-pompiers, services médicaux d'urgence, ...).

Le Plan Communal de Sauvegarde doit permettre à la commune de faire face à tout événement classique, particulier ou majeur pouvant affecter gravement la population.

Le Plan Communal de Sauvegarde est le maillon local de la sécurité civile. Il organise la mobilisation, l'alerte et la coordination des ressources (humaines et matérielles) de la commune en situation d'urgence pour protéger la population.

Le Plan Communal de Sauvegarde intervient à toutes les phases de la crise : avant la crise (alerte, évacuation...), pendant la crise (soutien, hébergement, ...) et après la crise. Cet outil regroupe donc un large panel de responsabilités et nécessite une planification spécifique à la commune.

CADRE JURIDIQUE

Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sont des documents élaborés par les municipalités pour faire face aux risques naturels et/ou technologiques majeurs. Les Plans Communaux de Sauvegarde sont régis par le Code de la Sécurité Intérieure.

Voici les principales réglementations concernant les PCS :

1. Code de la Sécurité Intérieure : Le Code de la Sécurité Intérieure (CSI) est le principal texte législatif régissant les PCS. Les articles R. 731-1 à R. 731-20 détaillent les obligations des communes en matière d'élaboration, de mise à jour, de diffusion et de coordination des PCS.
2. Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile : Cette loi fixe les principes de la sécurité civile en France et renforce les obligations des collectivités territoriales en matière de prévention des risques et de protection des populations. Elle définit également les modalités de coopération et de coordination entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des crises.
3. Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 : Ce décret fixe les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PCS. Il précise les étapes de la procédure d'élaboration du PCS, les acteurs impliqués, les modalités de diffusion et de révision.
4. Décret n° 2008-371 du 17 avril 2008 relatif à la gestion de crise : Ce décret fixe les règles de coordination et de gestion de crise en cas d'événements majeurs. Il précise notamment les missions et les responsabilités des différents acteurs impliqués dans la gestion de crise, les modalités d'organisation des cellules de crise et les procédures de communication et d'information de la population.
5. Instruction ministérielle du 24 octobre 2019 relative au guide ORSEC « Organisation territoriale de gestion de crise » qui vise à rappeler le rôle central du préfet en cas de crise de toute nature sur le territoire.
6. Circulaire du 10 mai 2010 : Cette circulaire précise les modalités de mise en place des PCS dans les communes. Elle définit les différentes étapes de la procédure d'élaboration du PCS, les rôles et responsabilités des différents acteurs, ainsi que les modalités de diffusion et de révision du PCS.
7. Arrêté du 13 octobre 2017 : Cet arrêté précise le contenu et les modalités d'élaboration des PCS. Il détaille les éléments obligatoires à intégrer dans le PCS, tels que la cartographie des zones à risques, les mesures d'alerte et d'information de la population, les plans d'évacuation, les plans d'actions, etc.
8. La loi dite « Matras » n°2021-1520 du 25 novembre 2021 : Cette loi élargit la liste des risques naturels qui oblige l'instauration d'un PCS, deux tiers des communes françaises sont maintenant concernés. Elle vient également développer les Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS). L'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde est obligatoire dans tous les EPCI dès lors qu'une commune est soumise à un plan communal de sauvegarde.
9. Décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours 10. Décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure qui précise les modalités de réalisation et de mise en œuvre des PCS.

ABBREVIATIONS

CARE :	Cellule d'Accueil et de REgroupement
CCAS:	Centre Communal d'Action Sociale
CCI:	Chambre de Commerce et d'Industrie
COD :	Centre Opérationnel Départemental
COS :	Commandant des Opérations de Secours
DDRM :	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DOS :	Directeur des Opérations de Secours
DGA :	Directeur Général Adjoint
DGS :	Directeur Général des Services
DGST :	Directeur Général des Services Techniques
EMA :	Ensemble Mobile d'Alerte
ORSEC :	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PPRi :	Plan de Prévention des Risques inondation
PCC :	Poste de Commandement Communal
PCS :	Plan Communal de Sauvegarde
PPMS :	Plan Particulier de Mise en Sûreté
RAC :	Responsable de l'Action Sociale
SDIS :	Service Départemental d'Incendie et de Secours
TMD :	Transport de Matières Dangereuse

ARRETE MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU
PUY DE DOME

COMMUNE DE THIERS

Envoyé en préfecture le 01/12/2014
Reçu en préfecture le 01/12/2014
Affiché le
ARRONDISSEMENT
DE
THIERS

ARRETE N° 14-1455
PORTANT ADOPTION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

LE MAIRE de la commune de THIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L1424-3, L1424-4, L1424-5, L2211-1, L2212-1, L2212-2 (5°), L2212-4 ;

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L125-2, L125-5, R125-23 à R125-27, L125-10 et 11 ;

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment le livre VII ;

VU le Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation (PPRI) du bassin de la Durolle et de la Dore au droit de Thiers, approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2008 ;

VU le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Puy-de-Dôme, approuvé par arrêté préfectoral du 28 mars 2012 ;

VU le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) à Thiers, rédigé à partir des éléments transmis par le Préfet enrichis des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde prises par la commune, diffusé à la population en avril 2011 et présenté au Conseil Municipal du 17 juin 2011 ;

Considérant l'obligation pour les maires des communes où un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est approuvé, d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;

Considérant les risques encourus sur la commune de Thiers et la nécessité de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'évènement majeur ;

Considérant la concertation engagée entre l'Etat, les services de secours et les services municipaux ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le Plan Communal de Sauvegarde de Thiers est approuvé.

ARTICLE 2 : Le PCS fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

ARTICLE 3 : Le PCS est porté à la connaissance du public par voie d'affichage du présent arrêté en Mairie et par voie de presse. Il est consultable, sur rendez-vous, à la Direction Générale des Services, DGS (1, rue François Mitterrand) ou à la Direction des Services Techniques, DST (1, rue de la 1^{ère} Armée), ainsi que sur le site Internet de la Ville de Thiers (www.ville-thiers.fr).

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Département du Puy-de-Dôme et de la Région Auvergne,
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Thiers,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) du Puy-de-Dôme,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Thiers,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Puy-de-Dôme,
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Thiers,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires (DDT) du Puy-de-Dôme.

Le Maire,
Claude NOWOTNY



Fait à THIERS, le 01/12/2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
CADRE JURIDIQUE	3
ABBREVIATIONS.....	4
MISE A JOUR DU PCS	5
ARRETE MUNICIPAL.....	6
SOMMAIRE	7
PRESENTATION DE LA VILLE DE THIERS.....	9
DEMOGRAPHIE	9
PATRIMOINE.....	9
ECONOMIE.....	13
RESEAU URBAIN	14
LES RISQUES MAJEURS	16
DEFINITION.....	16
LES RISQUES NATURELS.....	17
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	27
LES RISQUES SANITAIRES.....	34
LES MENACES MAJEURES.....	39
LES ENJEUX	40
HUMAINS.....	40
STRATEGIQUES	49
ECONOMIQUES ET INDUSTRIELS.....	52
L'ORGANISATION DE LA REPONSE COMMUNALE.....	54
L'AMELIORATION CONTINUE DU PCS	54
LES PROCEDURES DE VIGILANCE	56
LE DECLENCHEMENT DU P.C.S	59
L'ORGANISATION DE LA CELLULE DE CRISE.....	60
LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (P.C.C.).....	60
CARACTERISTIQUES DU P.C.C.....	61
EXERCICES DE MISE EN SITUATION DE CRISE.....	62
RECENSEMENT DES CAPACITES COMMUNALES MOBILISABLES.....	63
FICHE MISSION	63
HUMAINES.....	81
MATERIELLES	82

PRINCIPAUX OBJECTIFS SELON LE RISQUE	83
FICHE REFLEXE	83
ORGANISATION DES ACTIONS COMMUNALES.....	115
FICHE ACTIONS	115
ANNUAIRE DE CRISE	153

PROJET

PRESENTATION DE LA VILLE DE THIERS

DEMOGRAPHIE

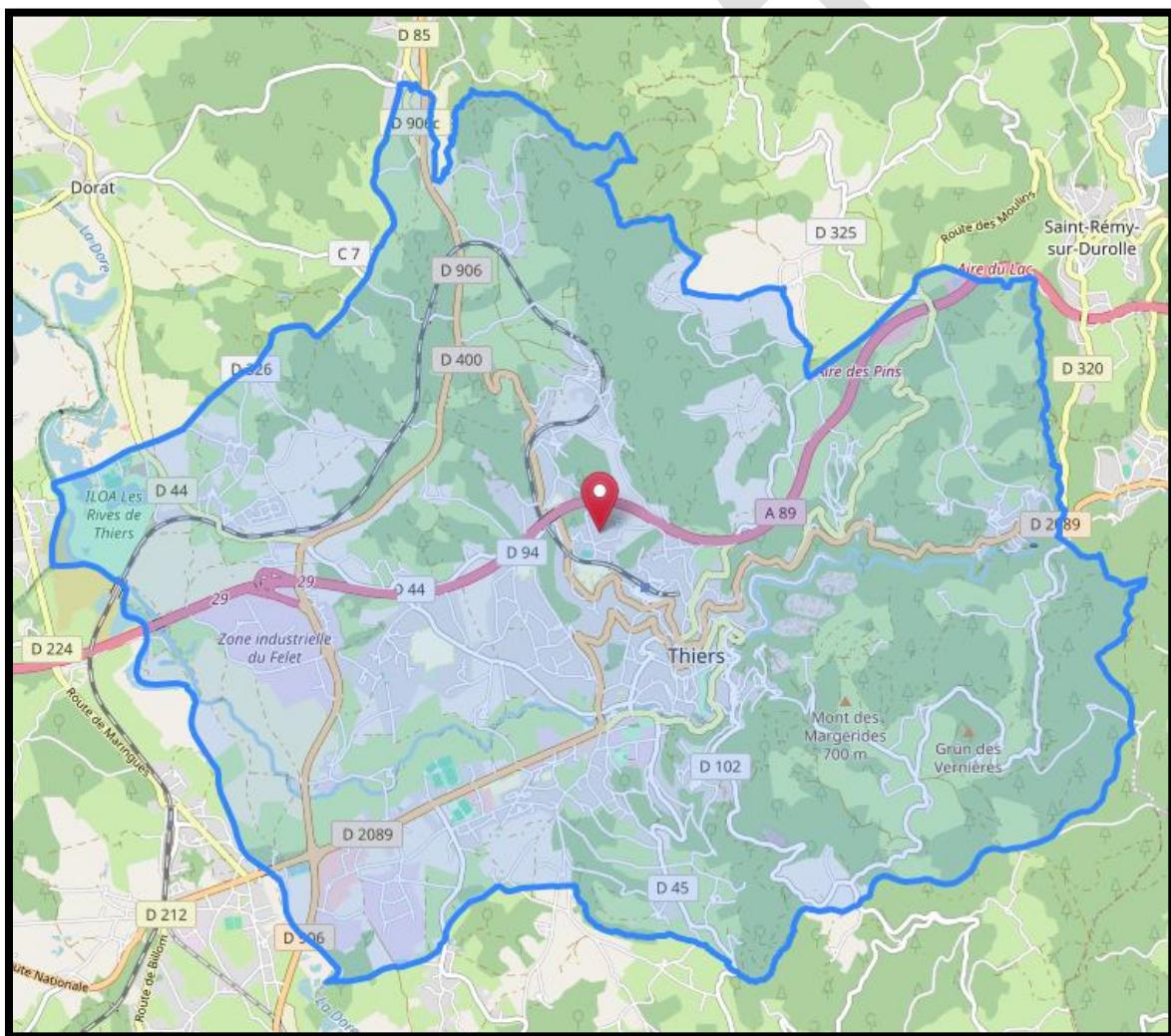
La ville de Thiers est une sous-préfecture du Puy de Dôme et fait partie de la Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne.

La superficie de la commune est de 44 km² et l'altitude varie entre 283 et 793 mètres.

La commune compte 11 637 habitants.

Des routes départementales (RD 906 et RD 2089) et une autoroute (A 89) traversent de part et d'autre la commune.

La ville de Thiers est également traversée par des rivières : la Dore et la Durolle.



PATRIMOINE

La ville de Thiers est fièrement campée sur un éperon rocheux, face à la chaîne des Puys. Cette cité auvergnate surprend par son architecture médiévale. Au détour d'une ruelle, les maisons à colombages, à encorbellements ou à tourelles se dévoilent.

Thiers dispose d'un patrimoine d'une grande richesse et fait l'objet d'un périmètre de sauvegarde et de mise en valeur.

Château du Pirou

Plus belle demeure de toute la cité médiévale, le célèbre hôtel particulier est bâti en 1410 par Louis II de Bourbon qui souhaite asseoir son pouvoir dans la ville la plus peuplée et la plus commerçante de la région au XVe siècle, Thiers. Pans de bois à encorbellements, escaliers à vis, grands salons, souterrains, caves voûtées, le célèbre château est une des plus belles mémoires de l'architecture médiévale thiernoise.



Esplanade du rempart



La Ville de Thiers est une des villes les plus pentues de France avec plus de la moitié des rues qui accusent une pente de plus de 10%. Avec un tel dénivelé, de magnifiques panoramas s'offrent aux visiteurs et à ses habitants. Un des plus beaux se trouve au belvédère du Rempart d'où nous pouvons observer attentivement la célèbre Chaîne des Puys récemment classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Si Thiers ne rougit pas d'en avoir la plus belle

vue, elle offre également un panorama sur la plaine de Limagne et les Monts Dore

Logis abbatial Du Moutier

Ce logis fortifié du Moutier, a été façonné par les hommes, par l'Histoire, mais aussi, tel un galet, par la Durolle, qui coule à proximité. Bien qu'un monastère soit déjà mentionné dès le VIe siècle, l'abbaye que nous connaissons actuellement ne naît véritablement qu'au XIe siècle. Elle acquiert le titre de « Fille de Cluny » en 1011, qu'elle conservera jusqu'en 1782. De l'âge d'or médiéval de l'abbaye ne subsiste que le logis fortifié, orné d'une porte en ogive du XIe siècle, et flanqué de deux tours, dont l'une abrite un important escalier à vis. Ce même corps de logis surprendra le visiteur par le décor raffiné, dans le goût de la fin du XVIIIe siècle, de ses appartements encore habités. L'abbaye jouxte l'église romane Saint Symphorien et est entourée de l'écrin de verdure qu'est son jardin classique, cloisonné de chambres fleuries et de topiaires.



Les forges Mondière



Abandonné du jour au lendemain en 1984, cet ancien rouet du XVème siècle s'est successivement transformé en papeterie, scierie, coutellerie puis en forge industrielle. Elle est ouverte au public exceptionnellement durant les Journées européennes du patrimoine. La Vallée des Usines a les yeux rivés sur cette bâtisse depuis les annonces positives aux dossiers que la municipalité a engagé avec la Fondation du patrimoine et Mission Bern.

Ancienne Banque de France

Qui dit « Banque de France », dit coffres-forts. Et à Thiers, on ne déroge pas à la règle : les coffres-forts de l'ancienne Banque de France, situés rue de Barante sont magnifiques. Le bâtiment abritait l'appartement de fonction du directeur ainsi que son bureau, au rez-de-chaussée. Le second bâtiment était celui de la banque, avec les bureaux, caisse, salle des coffres et autres chambres fortes, les archives et les vestiaires du personnel. Aujourd'hui, l'ancienne banque de France est devenue une annexe de la Mairie de Thiers et abrite plusieurs services.



Le Paquebot



Le Paquebot, tel qu'on le surnomme ici, du fait de la forme particulière du bâtiment principal, a été construit à même le lit de la rivière comme flottant sur la Durolle. En 1910, le bâtiment est racheté par la Société Générale de Coutellerie et d'Orfèvrerie et transformé en Coutellerie. La SGCO est alors un ensemble industriel et commercial d'envergure nationale, avec 180 salariés. Elle devient la plus importante usine de la vallée spécialisée dans les couverts en acier inoxydable. La SGCO cesse ses activités dans les années 60, les bâtiments côté rue restent désaffectés mais ceux côté rivière abritent, jusqu'en 2002, l'entreprise Magnol, fabricant de produits de polissage (frottes en coton et pains abrasifs) avant le rachat par la Ville de Thiers.

➤ Les sites remarquables

Place Antonin Chastel

Cette grande place emblématique baptisée en l'honneur de l'ancien maire de Thiers (1935-1940 / 1945-1952), se trouve entre l'Hôtel de ville et la médiathèque. Elle offre un panorama à 180° sur la Vallée des usines et la Vidalie en traversant la Durolle. Marché, pamparina, foire, de nombreuses animations ont lieu tout au long de l'année pour faire vivre cette place. Le jacquemart, représenté par un coutelier, fait son apparition toutes les demi-heures en frappant l'enclume de son marteau pour marquer le temps.



Gendarmerie



Bâtiment qui a vu le jour en 1904 pour accueillir la poste de Thiers. On peut encore apercevoir sur la façade principale du bâtiment donnant sur la place, l'inscription « Postes Télégraphes Téléphones », surmontée d'une représentation du blason de Thiers avec son trois-mâts. Aujourd'hui, elle est occupée par la Gendarmerie.

Médiathèque Maurice Adevah Poeuf

La médiathèque offre un accès à tous les domaines de la culture, du savoir et des loisirs, elle a aussi été pensée avec une spécificité forte autour des arts.

Une artothèque est un lieu dans lequel on peut emprunter des œuvres d'art, comme on emprunte déjà dans une médiathèque des livres, des CD, des DVD.

La nouvelle salle d'exposition, intégrée au rez-de-chaussée de la médiathèque, accueille des expositions d'art variées et mettra en avant des artistes de la région.



Rue Alexandre Dumas



En dévalant la rue Alexandre Dumas, vous remontez le temps à travers l'architecture des bâtiments qui se dresse sous vos yeux. Entre la tour Pignat, les maisons à colombage et la tour du Maistre Raymond, un air de Moyen-âge refait surface avant de franchir la pedde du coin des hasards. De nombreux bâtiments ont été réhabilités pour accueillir les habitants et refaire vivre le commerce.

Pedde du coin des hasards

La pedde du Coin des Hasards est un passage couvert datant du xve siècle reliant deux immeubles au-dessus d'une ruelle. D'abord conçue comme étant une des portes d'entrée de la seconde enceinte défensive médiévale des remparts de la ville, elle devient au fil des siècles une maison d'habitation intégrée dans un ensemble urbain bâti en pan de bois protégé par d'autres enceintes fortifiée.



Maison des 7 péchés capitaux



Dans la rue du Pirou en plein cœur du vieux Thiers loge la maison des Sept péchés Capitaux construite au Moyen-Age. Cette maison atypique doit son nom aux énigmatiques sculptures qui ornent les corbeaux soutenant le premier étage.

Église Saint-Genès

Mélange de différentes influences architecturales depuis le Xe siècle, la plus grande église de la paroisse locale possède fièrement la plus grande coupole romane d'Auvergne avec une surface exceptionnelle de 100m² au sol. Visible depuis n'importe quel quartier de la vieille ville, elle fait face à la célèbre Chaîne des Puys et à la plaine de la Limagne du haut de son éperon rocheux sur lequel elle est bâtie.



Église Saint-Jean et son cimetière



Passer sous une échelle pourrait porter malheur. Au cimetière Saint-Jean, ce sont des centaines d'échelles qui permettent aux familles d'accéder aux tombes construites dans les allées pentues du cimetière Saint-Jean dominé par l'imposante église fortifiée du même nom. Le « père Lachaise auvergnat » livre ses tombes monumentales aux visiteurs tout en offrant un air de Durolle rappelant la dureté du travail des ouvriers reposant ici qui travaillaient autrefois dans les forges brûlantes de la vallée.

Vallée des usines

Inscrire une ancienne usine aux Monuments historiques était inenvisageable il y a 40 ans quand la mairie de Thiers a tenté de le faire pour les Forges Mondière. Pourtant, aujourd'hui, nous ne pouvons pas être insensibles à ces usines flamboyantes qui jonchent le lit de la rivière sur plus de 5km à l'image des usines du Creux de l'enfer, du May, Mondière, Entraygues, Lacroix-Mary ou encore du Pont de Seychalles.



En contrebas de la ville, coule la Durolle, qui a permis en son temps - dès le XVIII^{ème} siècle - une florissante industrie. Fort de son passé, la commune a décidé de mettre en valeur ces anciennes usines et de permettre l'accès au plus près de ces friches industrielles. Le Creux de l'Enfer, centre d'Art Contemporain, autrefois coutellerie installée au-dessus des plus gros remous de la Durolle, est en train d'être réaménagé avec l'usine du May. Les forges Mondière vont connaître une seconde vie et la Croix de fer fait vivre la culture sous toutes ses formes. Autant d'anciennes usines qui refont surface dans cette vallée emblématique de la ville.

ECONOMIE

La Ville de Thiers est un territoire pour entreprendre. Thiers, Dore et Montagne aménage et commercialise 16 zones d'activités dont 3 à Thiers, le Felet comptant 46 entreprises soit 1200 emplois, Le Champ du Bail à Thiers ainsi que Matussière.

Située au cœur du Parc régional naturel du Livradois-Forez, Thiers propose une variété d'atmosphères urbaines et naturelles qui lui confère un aspect atypique et pittoresque. Sous-préfecture du Puy-de

Dôme et principale ville de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, la Ville de Thiers rayonne sur un bassin d'emploi fort de 46.000 habitants.

La notoriété de Thiers repose à l'origine sur le savoir-faire des couteliers. Ce savoir-faire s'est diversifié au cours des années, permettant ainsi à l'industrie thiernoise d'évoluer et se moderniser. L'industrie thiernoise, une synergie de métiers : forge, laminage, décolletage, polissage, traitement de surface, traitement thermique, découpage/emboutissage, tôlerie, ensemblier intégrateur, marquage, usinage, logistique, électronique, maintenance, thermoformage, injection de matières plastiques, outillage, recyclage, emballage/conditionnement à façon, agroalimentaire.

RESEAU URBAIN

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois (STUBT) est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Le STUBT finance le réseau de transport SMTUT.

L'offre de mobilité du réseau SMTUT est constituée de :

- 4 lignes urbaines
- 2 lignes périurbaines
- Le transport à la demande
- Le transport scolaire

LES RISQUES MAJEURS

DEFINITION

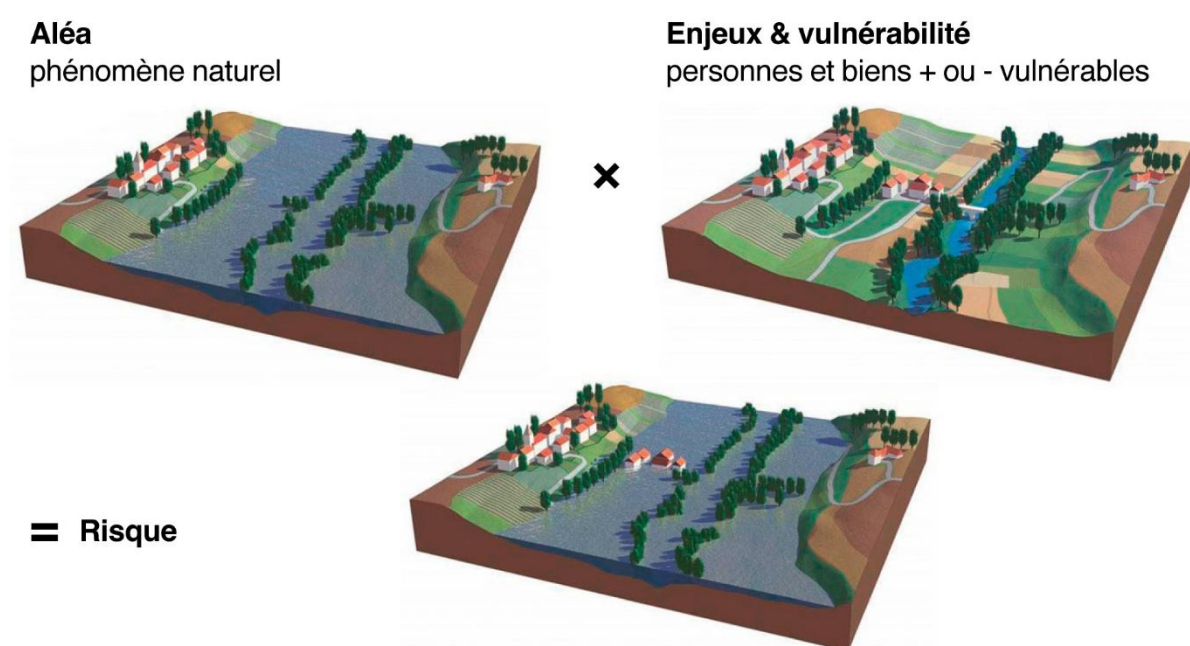
L'**aléa** est défini par une intensité, une occurrence spatiale (où ?) et temporelle (quand ? durée ?).

La définition usuelle du **risque** : (Risque) = (aléa) x (enjeu).

Le **risque** est la confrontation d'un **aléa** (phénomène dangereux) et d'une zone géographique où existent des **enjeux** qui peuvent être humains, économiques, patrimoniaux, ...

L'intensité reflète l'importance d'un phénomène. Elle peut être mesurée ou estimée.

La probabilité d'occurrence spatiale est conditionnée par des facteurs d'exposition, de prédisposition, de susceptibilité. La probabilité d'occurrence temporelle dépend de facteurs déclenchants naturels ou anthropiques. Elle peut être estimée qualitativement (négligeable, faible, forte) ou quantitativement (période de retour de 10 ans, 30 ans, 100 ans).



Les enjeux et la vulnérabilité sont liés à la présence humaine (personnes, habitations, activités économiques, infrastructures ...)

La **vulnérabilité** traduit la relative fragilité d'un système et sa capacité à surmonter les effets de l'aléa.

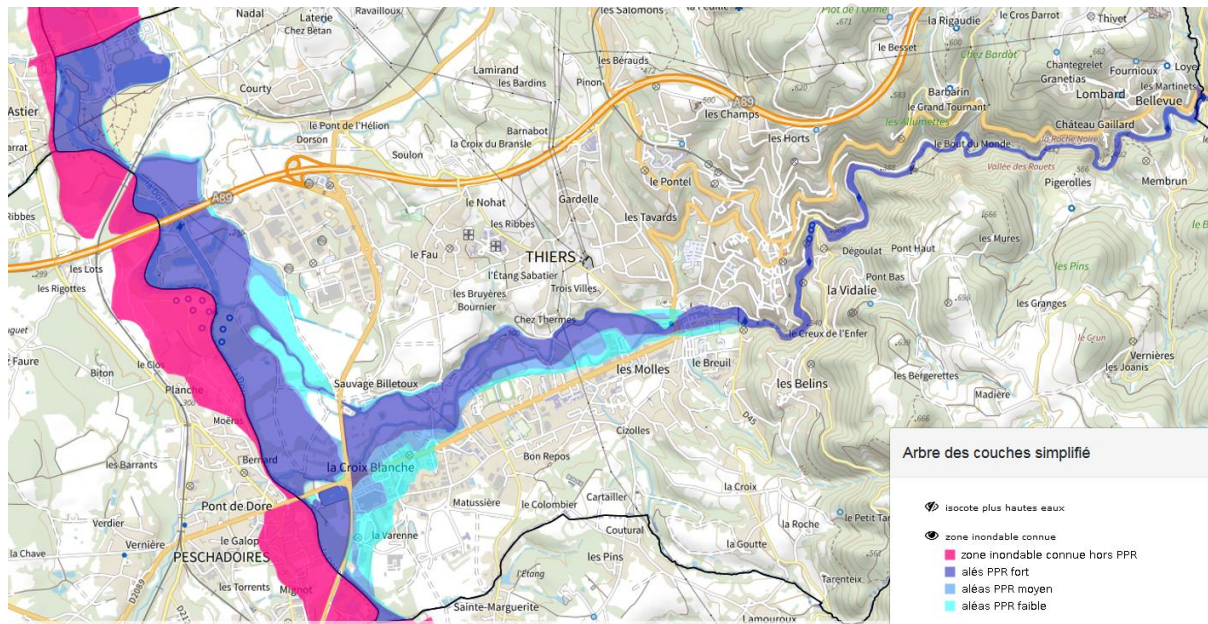
La **résilience** est la capacité d'une organisation à assurer sa pérennité face aux aléas. La résilience est la capacité à absorber le changement et à persister au-delà d'une perturbation. La vulnérabilité d'un système sera d'autant plus faible que sa résilience sera grande.

LES RISQUES NATURELS

➤ INONDATION

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Les flots peuvent avoir des hauteurs et des vitesses très variables. Ce phénomène peut-être dû à une augmentation du débit d'un cours d'eau (la crue) provoquée soit par des pluies importantes et durables, soit par des phénomènes pluvieux, brefs, soudains et très intenses (orages).



Le cours d'eau de la Dore est situé à l'Est de Clermont-Ferrand dans le département du Puy de Dôme. Il prend sa source à Noirétable. Il draine un bassin versant d'une superficie de 170 km² et se jette dans la Dore en aval de Thiers.

La Dore s'écoule d'Est en Ouest sur une longueur de 33 km. Elle est alimentée par de nombreux affluents dont les principaux sont :

- En rive droite : Ruisseau du Moiron, Ruisseau du Sabot, Ruisseau de la Jallonne, Ruisseau de Chabanty, ruisseau de Ris, Ruisseau des Goyons, Ruisseau de la tirade.
- En rive gauche : Ruisseau de Gouttenoire, ruisseau de la Semaine, ruisseau de la Dauge, ruisseau de l'Allemand, Ruisseau du Bouchet.

Surveillance :

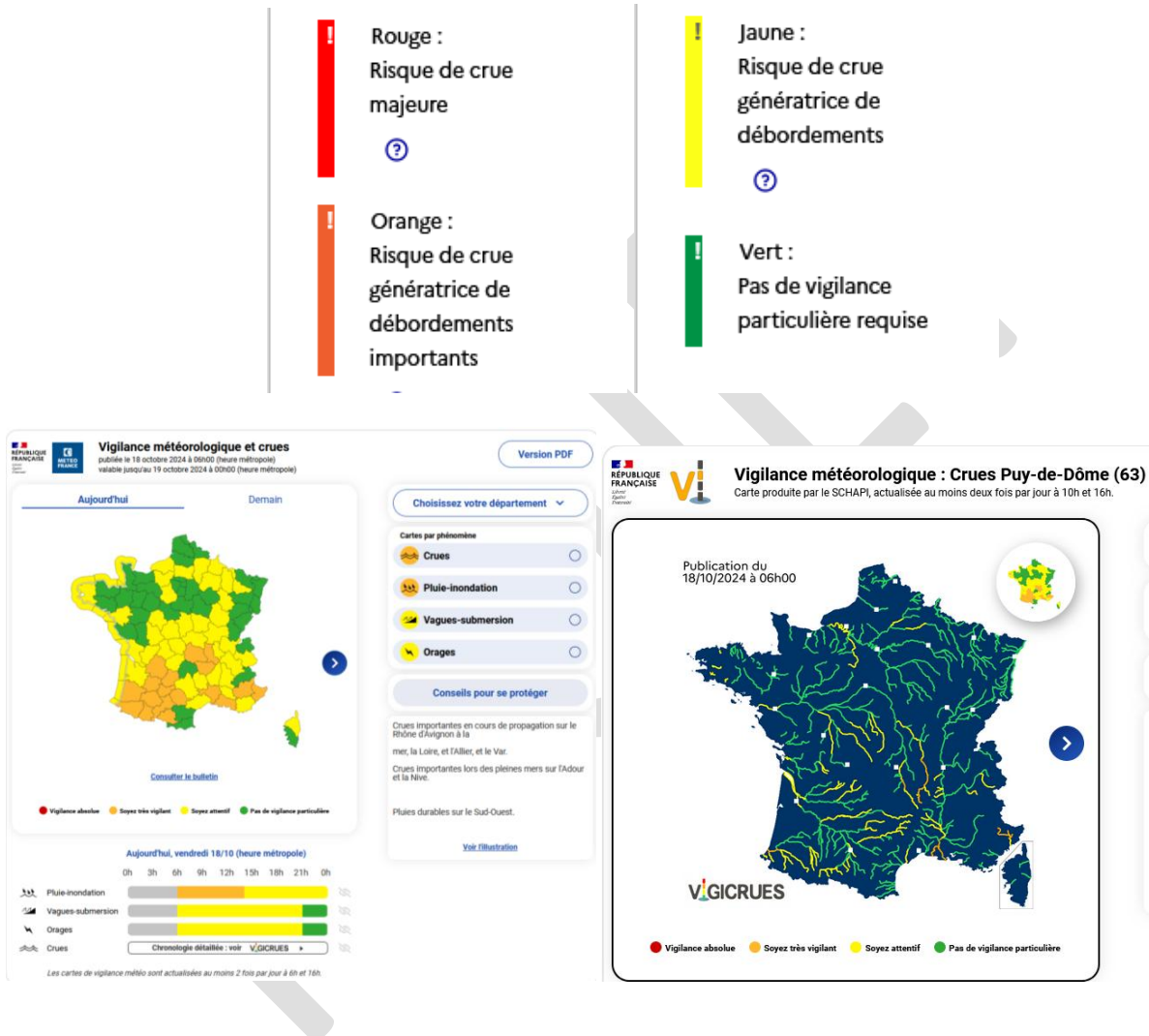
Elle est assurée le Service de Prévention des Crues (SPC) de l'Allier au sein de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) dans le cadre du dispositif « vigicrues ». La surveillance se localise au niveau des stations de mesures d'Ambert, Giroux et Courpière (Couzon) en amont de la Dore, et de Dorat en aval.

En cas d'alerte, le SPC transmet l'information à la Préfecture qui la relaie aux collectivités territoriales.

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr : site national d'annonce des crues

Serveur vocal : 0825 150 285

Il existe 4 niveaux d'alerte :

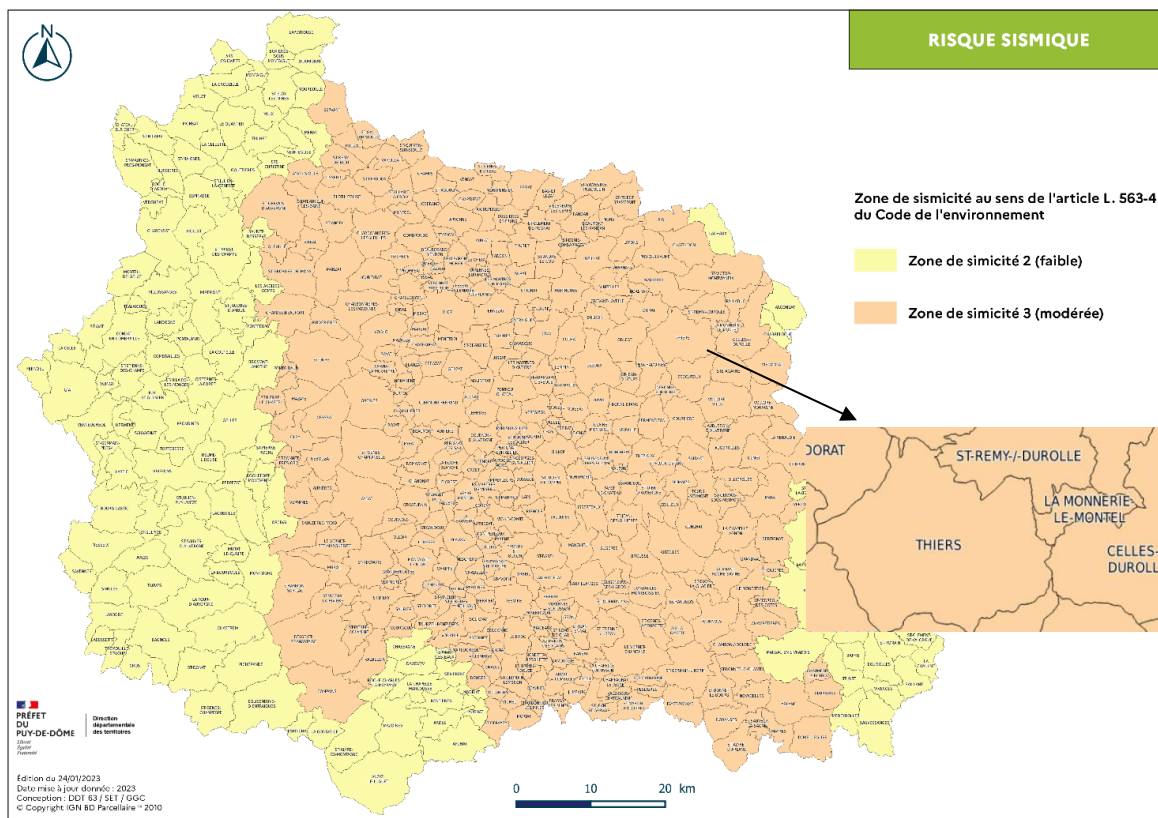


➤ SISMIQUE

Un séisme est une fracture brutale des roches en profondeur le long d'une faille au niveau de la croûte terrestre. Le séisme génère des vibrations au sol, transmises aux fondations des bâtiments. Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques.

D'après le DDRM du département du Puy de Dôme, c'est l'ensemble de la commune qui est concerné par cet aléa.

Thiers est classé en zone de sismicité modérée : 3



➤ MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain sont des déplacements naturels de sols et de sous-sols.

Leur occurrence dépend de nombreux paramètres, comme la nature du sol, la configuration des lieux, en surface et en sous-sol, ou la météo.

Thiers est classé en zone « risque moyen ». Toute la commune est susceptible d'être concernée par un mouvement de terrain, par rapport à son relief et à son réseau hydrographique.

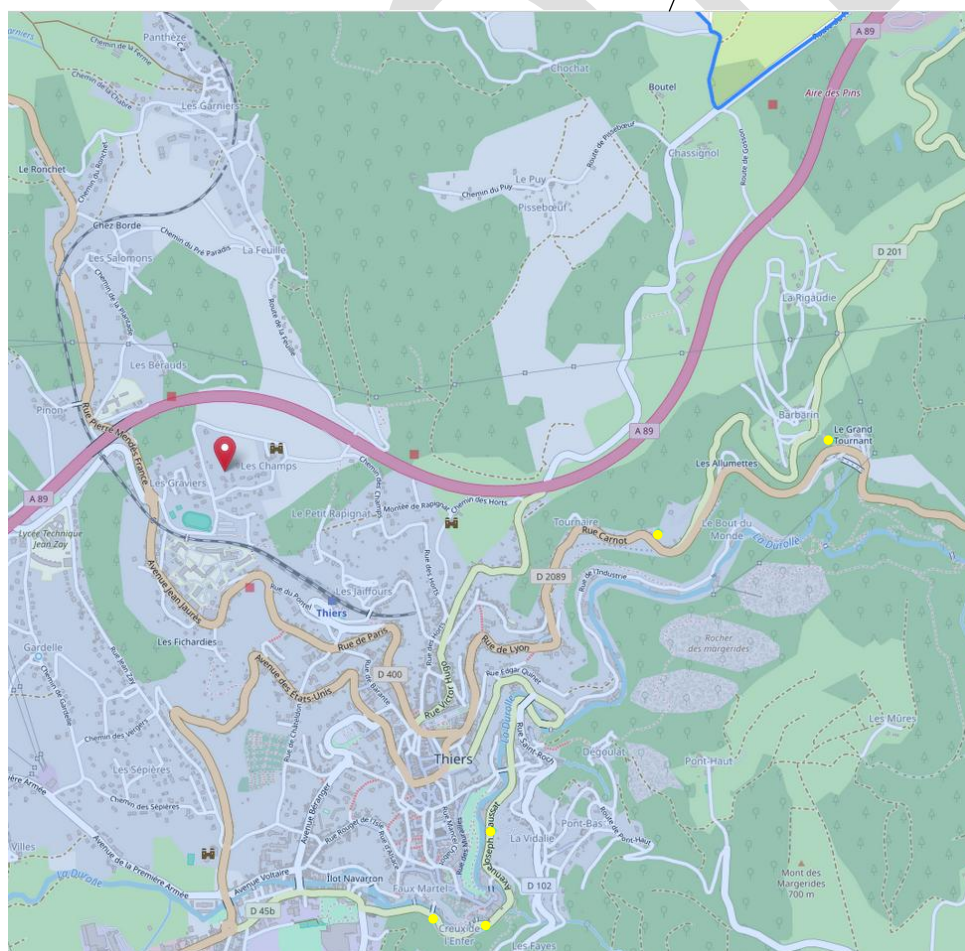
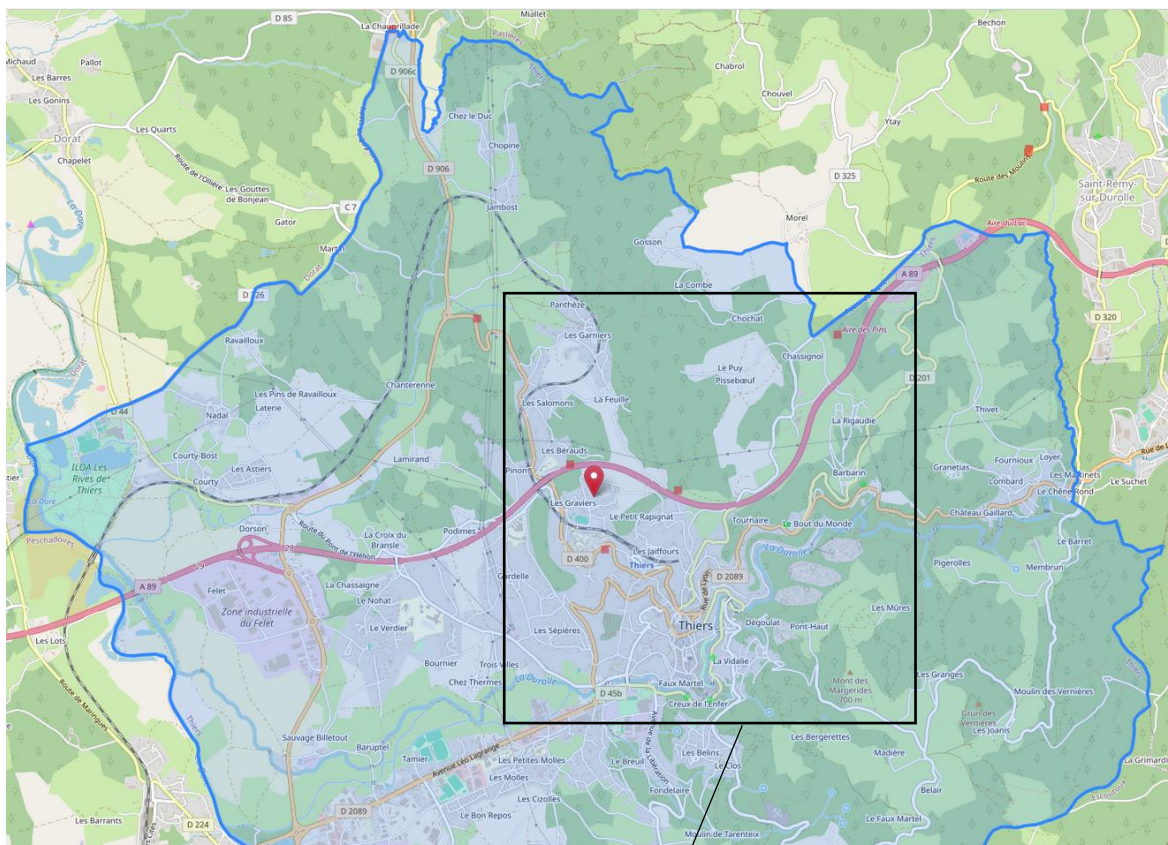
La ville de Thiers a été confrontée à 12 mouvements de terrain : 6 glissements et 6 éboulements.

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

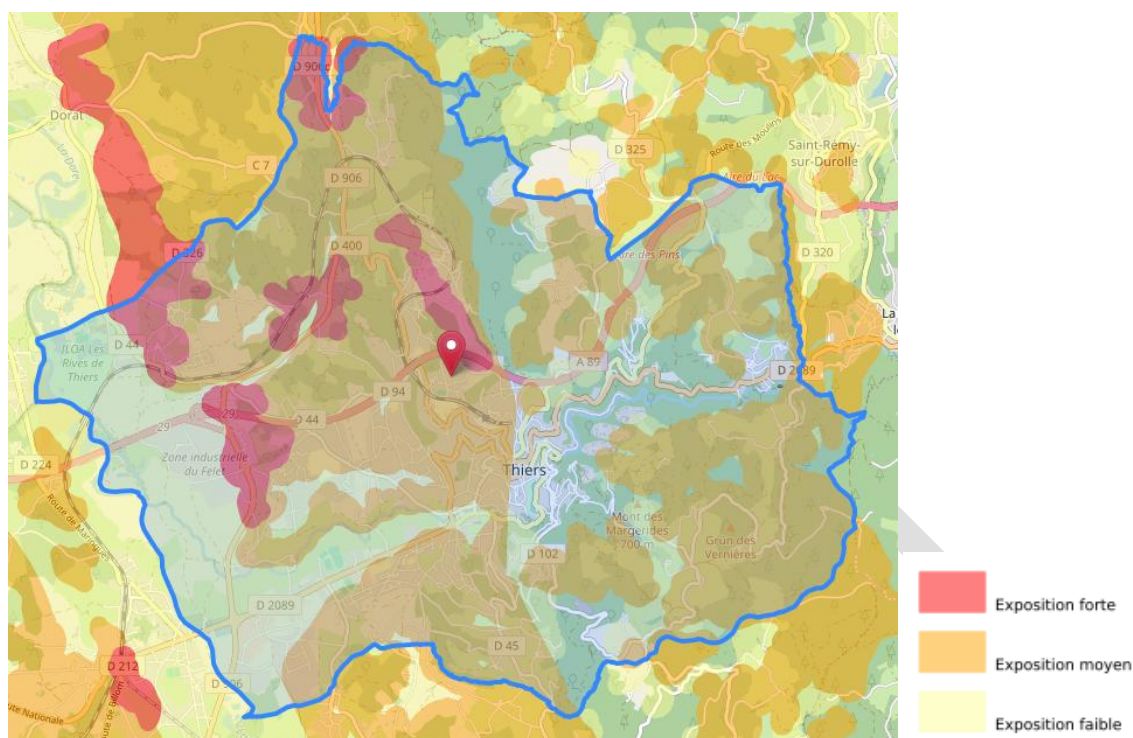
Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 063-216304303-20260710-260710_6-DE



RETRAIT – GONFLEMENT DES ARGILES



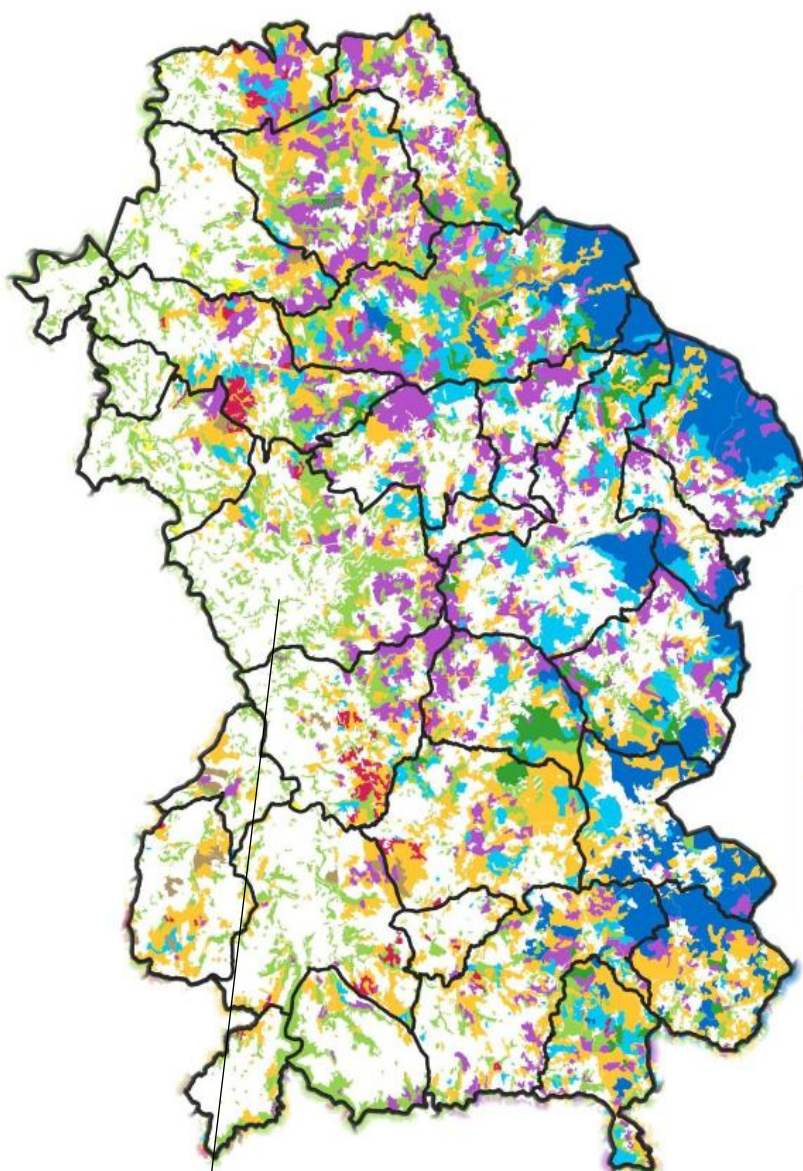
➤ FEU DE VEGETATION

Les incendies concernent la forêt mais également de nombreuses autres formes de végétation.

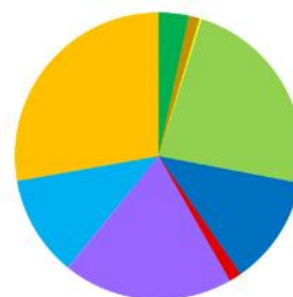
Très fréquemment, les départs de feu ont d'ailleurs lieu hors du milieu forestier : en bord de voies routières ou ferroviaires, dans des friches, champs, jardins, etc.

D'après le DDRM, c'est l'ensemble de la commune qui est concerné par cet aléa.

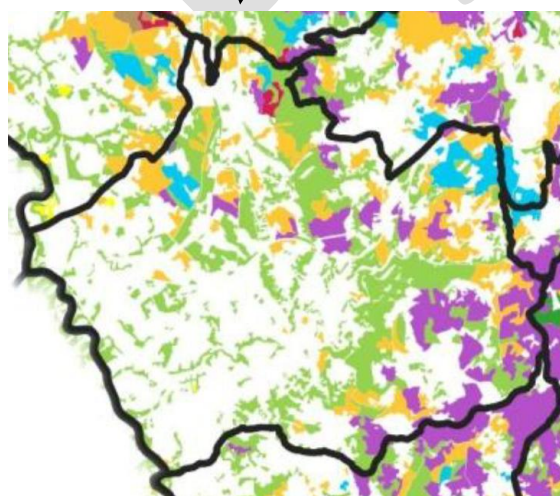
Thiers est classé en zone « risque moyen ».



- Forêt de hêtre pur
- Forêt de chênes décidus purs
- Peupleraie
- Autre forêt de feuillus
- Forêt ouverte de feuillus
- Forêt de sapin ou épicéa
- Forêt de pins purs
- Forêt de douglas pur
- Forêt de mélèze pur
- Autre forêt de conifères
- Forêt ouverte de conifères
- Forêt mixte feuillus et conifères
- Forêt ouverte mixte



Carte 6 : types de peuplements forestiers (IGN, 2013)



2 000 hectares de forêt.

La commune de Thiers est boisée, avec un total de

Nous avons des forêts de feuillus, de conifères dominées par le douglas et des mélanges de feuillus et de conifères

Le nord et l'est de la commune sont essentiellement occupés par des espaces boisés, des champs et des villages. Partiellement, d'autres surfaces proches des zones d'activité sont également très arborées.

Surveillance :

Les conditions météorologiques influencent fortement le départ et la propagation des feux.

Dans un objectif de prévention des feux et pour que chacun adapte ses comportements en fonction du danger prévisible, la Météo des forêts indique un niveau de danger de feux de forêts établi à partir des prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation.

La Météo des forêts n'informe pas sur les incendies en cours ou à venir.

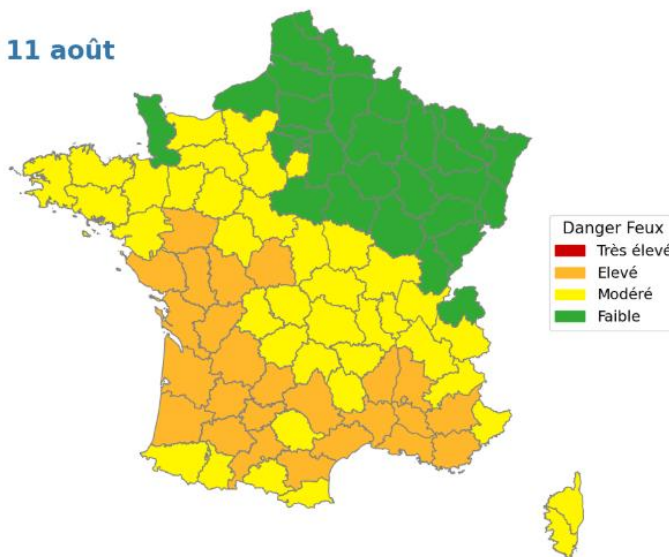


Météo des forêts

Niveau prévu de danger feux

Diffusion : dimanche 10 août 2025 à 17h00

Lundi 11 août



La Météo des forêts estime le danger de feux prévu à partir des conditions météorologiques. La Météo des forêts n'informe pas sur les feux en cours.

Un niveau de danger faible ne signifie pas l'absence de risque d'incendie sur le département.

Cette information est délivrée à l'échelle du département pour le lendemain et le surlendemain, avec 4 niveaux de représentation du danger :



Danger très élevé (rouge)

Les conditions météorologiques rendent le risque de départ et de propagation de feux de forêt et de végétation très élevé comparativement aux normales estivales.



Danger élevé (orange)

Les conditions météorologiques aggravent significativement le risque de départ et de propagation de feux de forêt et de végétation comparativement aux normales estivales. Le risque de feux peut être localement très élevé.



Danger modéré (jaune)

Les conditions météorologiques n'aggravent pas significativement le risque de départ et de propagation de feux de forêt et de végétation comparativement aux normales estivales. Le risque de feux peut être localement élevé.



Danger faible (vert)

Les conditions météorologiques prévues et les dernières précipitations atténuent le risque de départ et de propagation de feux de forêt et de végétation.

➤ TEMPÊTE, ORAGES

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression. Elle est caractérisée par des vents violents qui peuvent être accompagnés de fortes précipitations et parfois d'orages.

En France, les tempêtes se forment généralement sur l'océan Atlantique au cours des mois d'automne et d'hiver. Elles progressent à une vitesse moyenne de 50 km/h et s'étendent sur une largeur de 2 000 km.

Les contreforts ouest des massifs du Puy-de-Dôme constituent la première élévation du relief depuis l'océan Atlantique, ces secteurs sont donc particulièrement exposés. De plus, les différences de relief peuvent conduire à un renforcement des vents en certains lieux particuliers (sommets, vallées et canalisation au passage des cols notamment). Pour autant, aucun secteur n'est véritablement à l'abri des tempêtes, la valeur de 159 km/h enregistrée lors de la tempête de décembre 1999 à la station Météo-France de Clermont-Ferrand/Aulnat en est un bon exemple.

ORAGES

Les orages se caractérisent par l'observation d'une ou plusieurs décharges brusques d'électricité atmosphérique se manifestant par un bruit sec et une lueur brève (éclair) accompagnées éventuellement de précipitations. Les orages peuvent être isolés, organisés en lignes ou noyés dans le corps d'une perturbation.



VENTS

On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique (ou dépression) génère des vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort). Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement.



Source : Météo France

Surveillance :



➤ VAGUE DE CHALEUR

Le terme « vague de chaleur » est un terme générique qui désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population, et potentiellement déstabiliser l'organisation quotidienne de la société

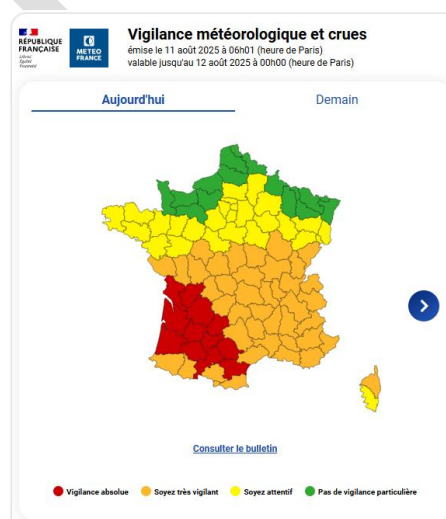
La possibilité de survenue d'une vague de chaleur est plus particulièrement renforcée au cours de la période de veille saisonnière, qui s'étend du 1er juin au 15 septembre de chaque année.

Le terme « vague de chaleur » recouvre les situations suivantes :

- **Pic de chaleur** : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours) présentant un risque sanitaire, pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail et de leur activité physique ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune ;
- **Épisode persistant de chaleur** : températures élevées (IBM proches ou en dessous des seuils départementaux) qui perdurent dans le temps (supérieures à trois jours) ; ces situations constituant un danger pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail et de leur activité physique ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune ;
- **Canicule** : période de chaleur intense et durable pour laquelle les IBM atteignent ou dépassent les seuils départementaux et susceptible de constituer un risque sanitaire pour l'ensemble de la population exposée ; elle est associée au niveau de vigilance météorologique orange ;
- **Canicule extrême** : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact non seulement sanitaire mais aussi sociétal, pour tout type de population ; elle est associée au niveau de vigilance météorologique rouge.

Surveillance :

La vigilance météorologique se matérialise sous la forme d'une double carte (la première pour la journée en cours et la seconde pour celle du lendemain) actualisée au moins 2 fois par jour à 6 et 16 heures, ainsi que de bulletins de suivi qualifiant l'épisode en cours et les conséquences potentielles.



La vigilance de Météo-France signale le niveau de danger à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge).

➤ NEIGE ET VERGLAS

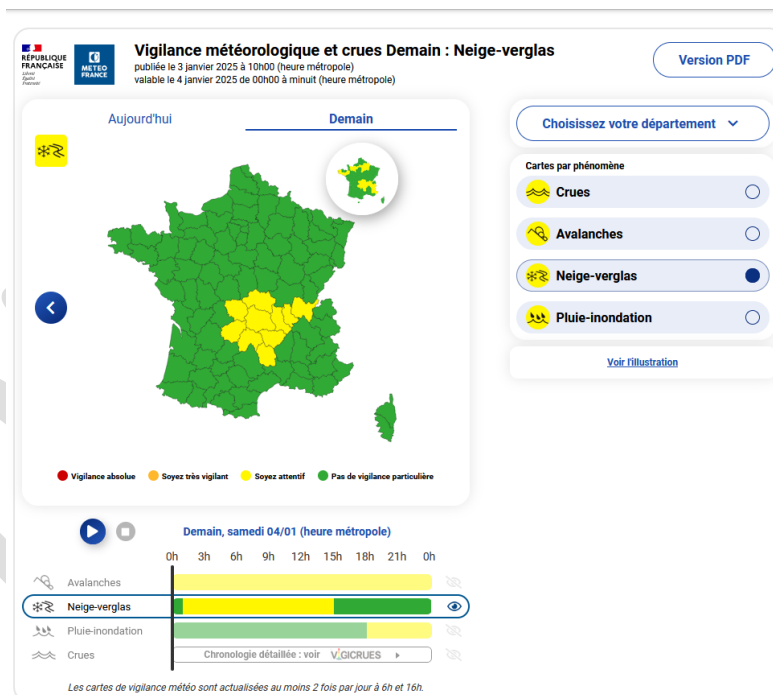
La neige et le verglas peuvent provoquer des perturbations sur les réseaux (routiers, ferroviaires et aériens), des dégâts sur les infrastructures (serres agricoles, toit plats, ...), des impacts sur les câbles électriques/téléphoniques et la végétation (chute de branches, ...).

Du 1^{er} week end de décembre et durant 14 semaines (jusqu'à mi-mars), la ville de Thiers active une veille hivernale.

Surveillance :

Météo France émet des bulletins de vigilance. La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La Vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé.



➤ GRAND FROID

Une vague de froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. On parle de vague de froid lorsque l'épisode dure au moins deux jours et que les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous, et particulièrement pour les plus vulnérables.

Surveillance :

Le dispositif de vigilance météorologique, fixe le cadre des procédures de mise en vigilance et d'alerte météorologiques sur le territoire métropolitain. Il se formalise par une carte de France métropolitaine qui signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les vingt-quatre heures à venir, à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) indiquant le niveau de vigilance nécessaire.

Disponible en permanence sur le site Internet de Météo-France (<http://vigilance.meteofrance.com>), cette carte est réactualisée deux fois par jour à 6 heures et 16 heures, plus fréquemment si la situation l'exige. La carte de vigilance s'adresse à l'ensemble de la population.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

➤ RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage artificiel, établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau.

Un barrage peut posséder plusieurs fonctions, parfois complémentaires (régulation de cours d'eau, irrigation des cultures, alimentation en eau potable, production d'énergie électrique, lutte contre les incendies, ...).

Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Ce phénomène entraîne la formation d'une onde de submersion impliquant une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

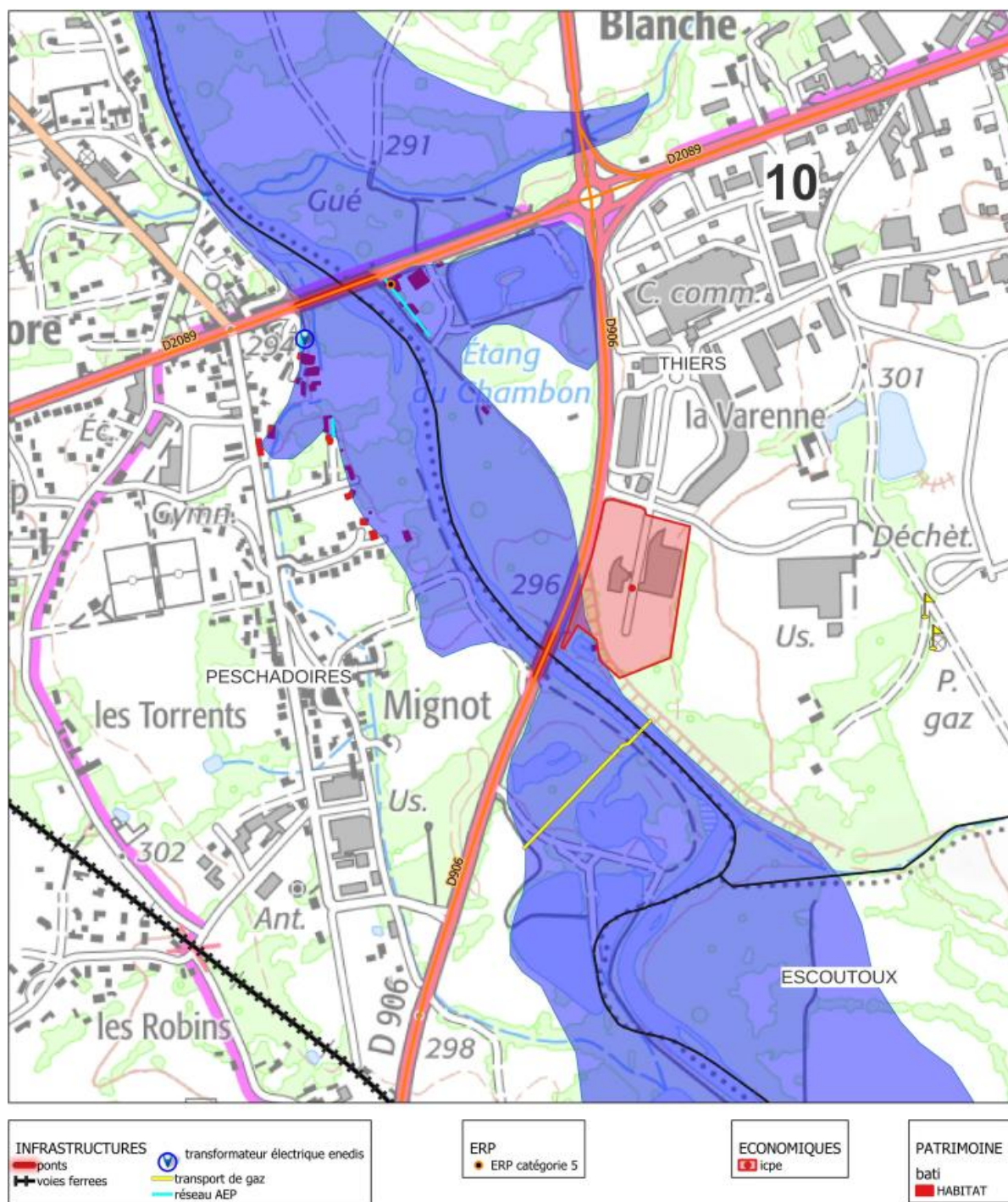
Les causes d'une rupture sont d'origine diverses :

- techniques (vice de conception, vieillissement des installations...),
- naturelles (séismes, crues exceptionnelles...),
- humaines (erreurs d'exploitations, d'entretien...)

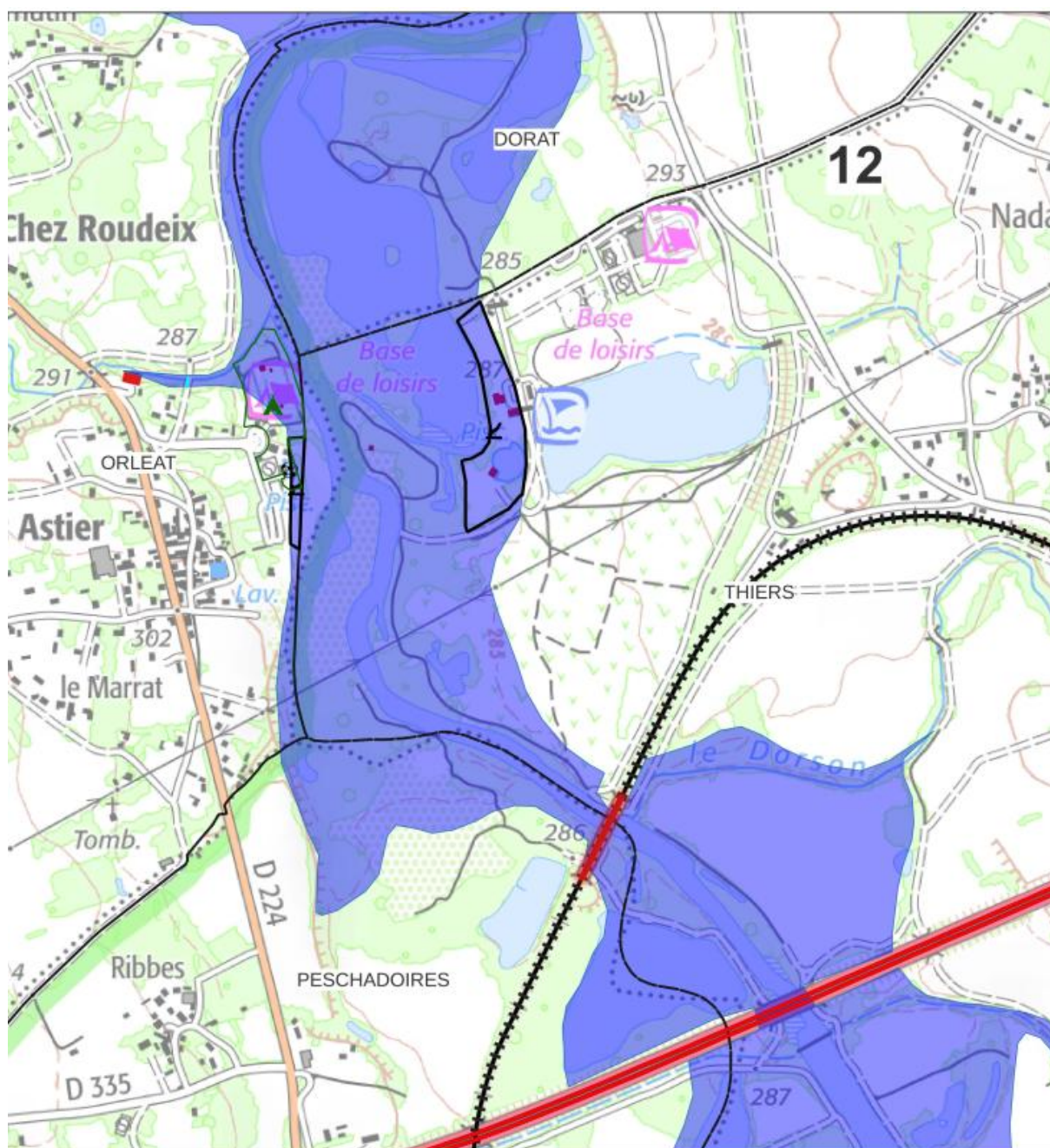
Elle peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

D'après le DDRM du département du Puy de Dôme, Thiers est concerné par ce risque en raison du barrage de Miodet (ou de Château Gaillard).

Barrage de Miodet







INFRASTRUCTURES

- voies ferrées
- autoroutes
- ponts
- réseau AEP
- parc de loisir

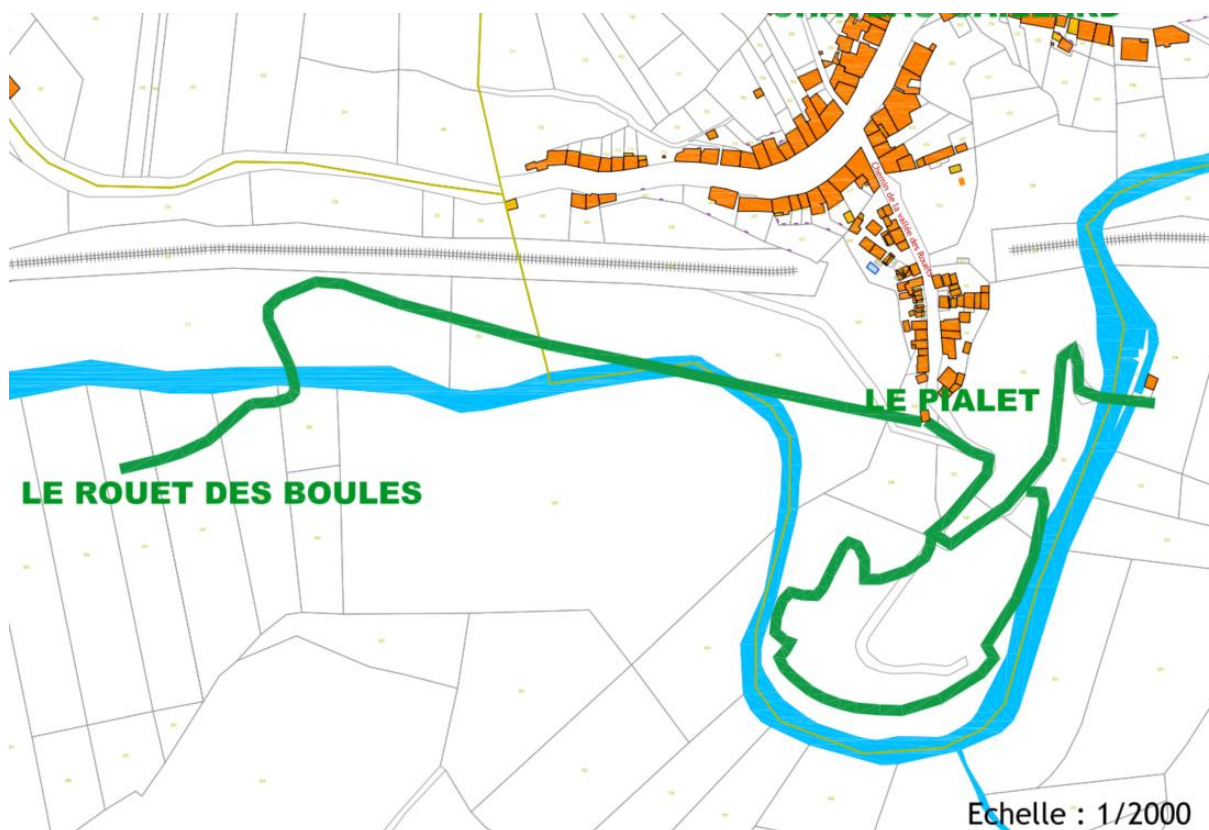
ERP

- camping
- terrain de sport



PATRIMOINE

- bati
- HABITAT



➤ TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

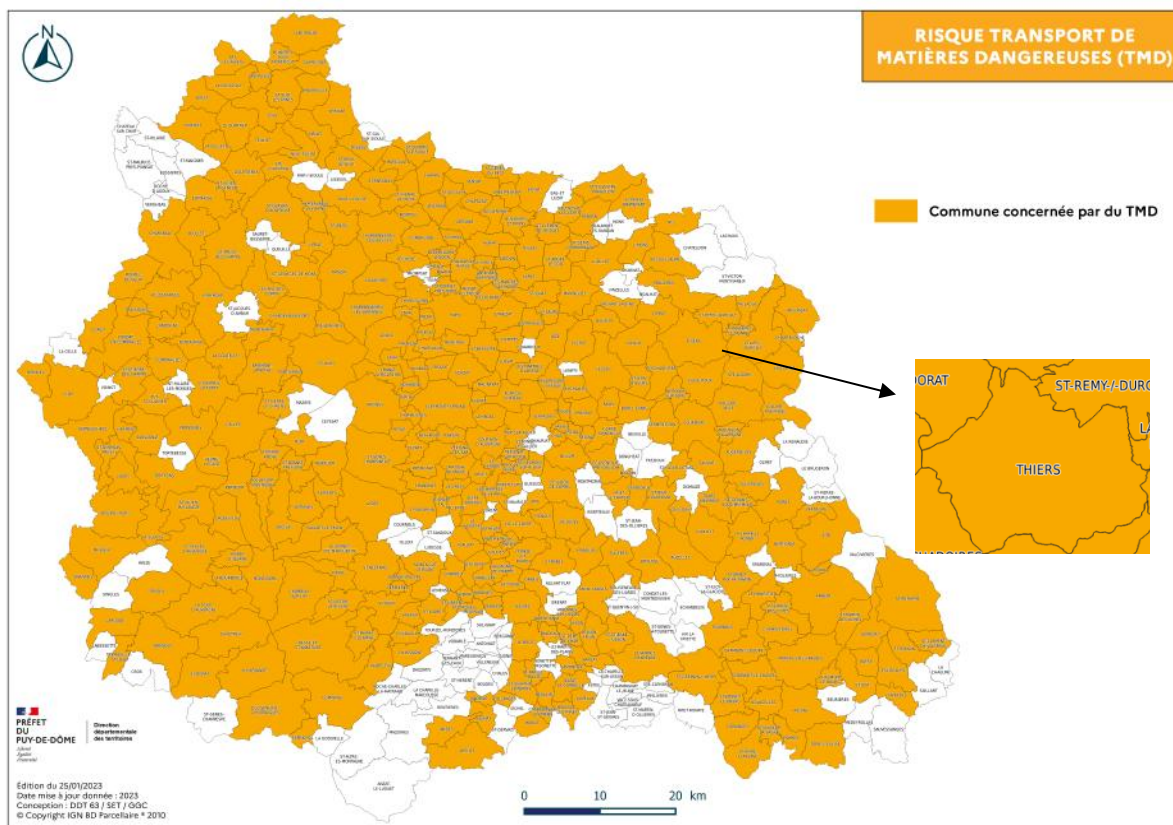
Le risque lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD) implique un potentiel accident lors du transport de ces matières, par voie routière, ferroviaire, fluviale, aérienne, maritime ou par canalisation.

Une matière dangereuse, de par ses propriétés physiques et chimiques ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer, peut présenter un danger important pour l'homme, les biens et l'environnement.

Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive et être présente dans de nombreux produits du quotidien, comme les carburants, les gaz ou les engrais.

Ces matières peuvent être transportées sous forme liquide (exemples : chlore, propane, soude, etc.) ou solide (exemples : explosifs, nitrate d'ammonium, etc.).

D'après le DDRM du département du Puy de Dôme, Thiers est classé en zone 4 « risque moyen ».



A Thiers, le TMD peut s'effectuer par :

- les axes routiers et autoroutiers :
- canalisation :
- voie ferroviaire :

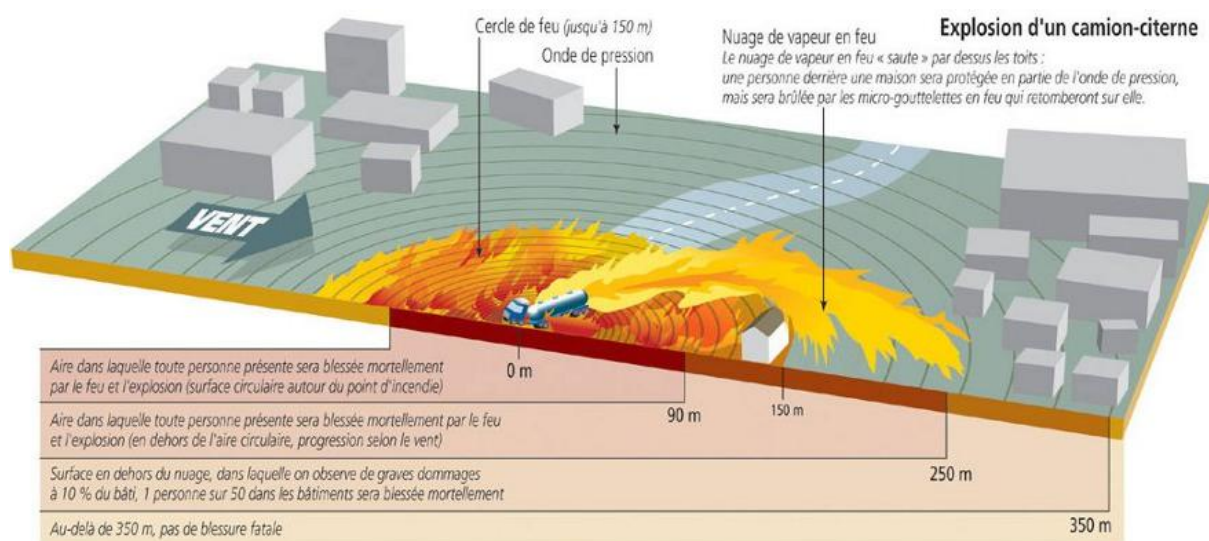
TRANSPORT PAR AXES ROUTIERS ET AUTOROUTIERS

Le transport de marchandises dangereuses (TMD) effectué par voies routières peut concerner régulièrement (livraison station-service) ou ponctuellement de nombreuses voies routières.

Les stations-service sont des installations classées présentant la particularité de mettre en jeu des quantités significatives de matières dangereuses alors qu'une partie de leurs équipements est utilisée directement par les clients moyennant des informations et des consignes de sécurité concises.

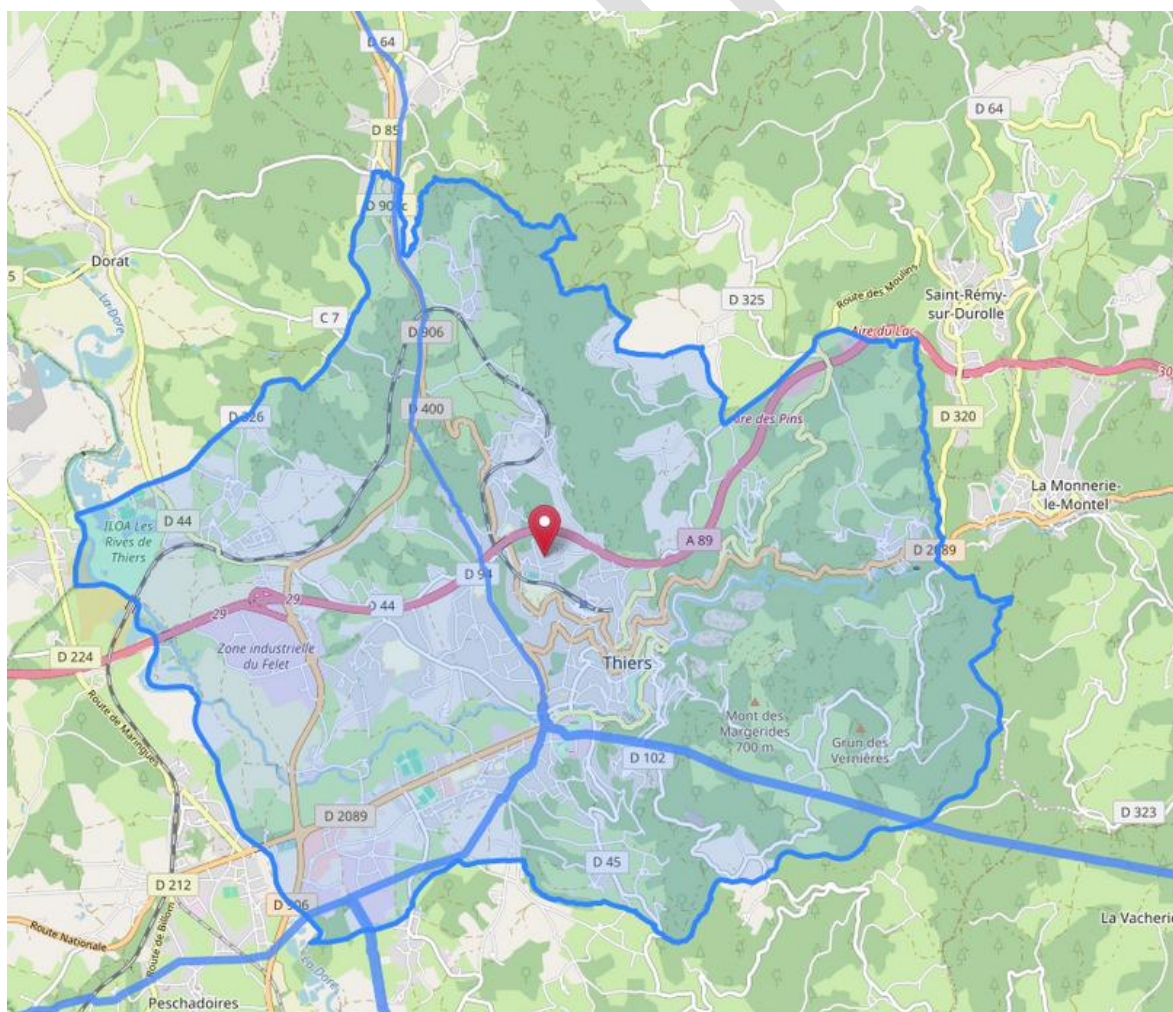


Les opérations d'approvisionnement, bien que réglementairement encadrées, présentent également des risques.

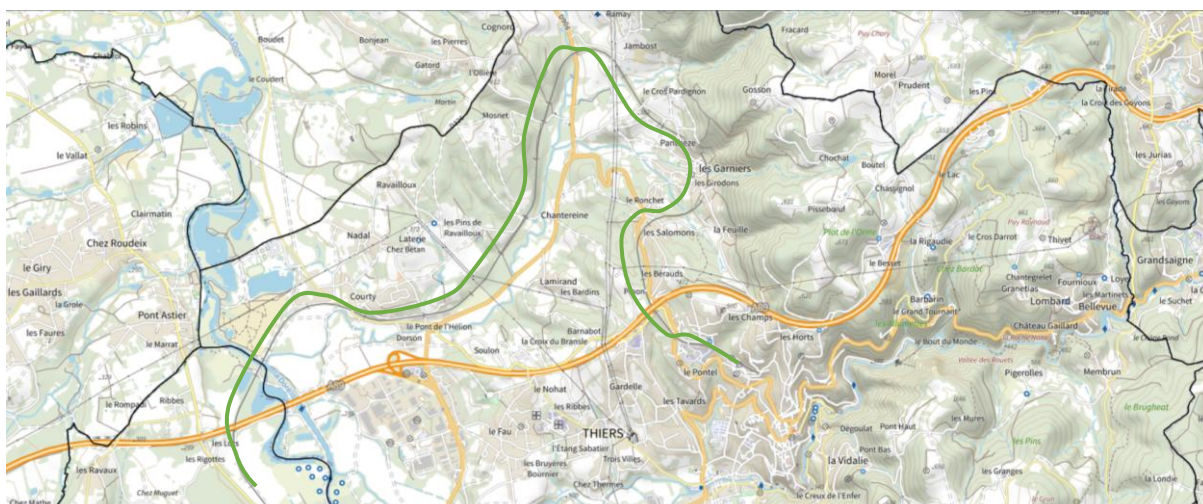


TRANSPORT PAR CANALISATION

La ville de Thiers est traversée par une canalisation de gaz haute pression.



TRANSPORT PAR VOIE FERROVIAIRE



LES RISQUES SANITAIRES

Un évènement sanitaire est un trouble immédiat ou un contexte plus durable représentant une menace directe pour la santé des populations. On peut recenser, notamment, le radon, les pandémies, les épidémies virales ou les épizooties.

➤ RADON

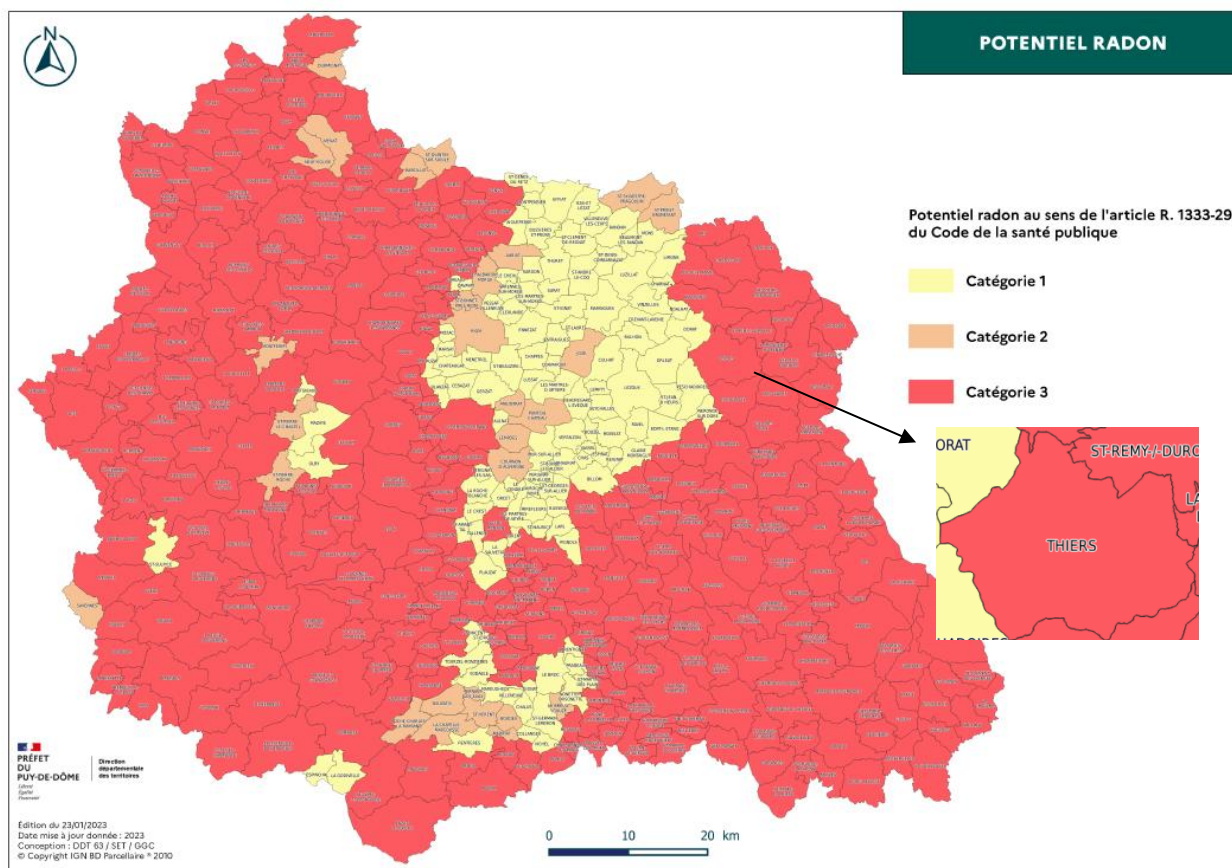
Le radon est un gaz radioactif, incolore et inodore issu de la désintégration de deux métaux radioactifs présents dans le sol et le sous-sol, l'uranium et le radium.

Ces métaux sont particulièrement présents dans les sous-sols granitiques et volcaniques mais aussi dans les roches sédimentaires (argileuses et calcaires).

Lorsqu'il est à l'état gazeux, il peut être présent dans l'air que nous respirons ou dans l'eau souterraine, cependant sa période radioactive est relativement courte.

A contrario, dans les lieux confinés (habitations, caves, etc.), il peut atteindre des concentrations élevées (plusieurs milliers de Bq/m³) et engendrer alors un risque pour la santé.

D'après le DDRM, la commune de Thiers est exposée à un risque majeur lié à la présence de radon de catégorie 3.



➤ PANDEMIE

S'agissant de la transmission de l'humain à l'humain, le virus grippal se transmet par :

- La voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons,
- Le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade),
- Le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

Les épidémies virales peuvent être causées par plusieurs virus tels que les coronavirus (COVID-19 notamment) ou encore Ebola.

Les coronavirus forment une famille comptant un grand nombre de virus qui peuvent provoquer des maladies très diverses chez l'homme, allant du rhume banal au SRAS (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère).

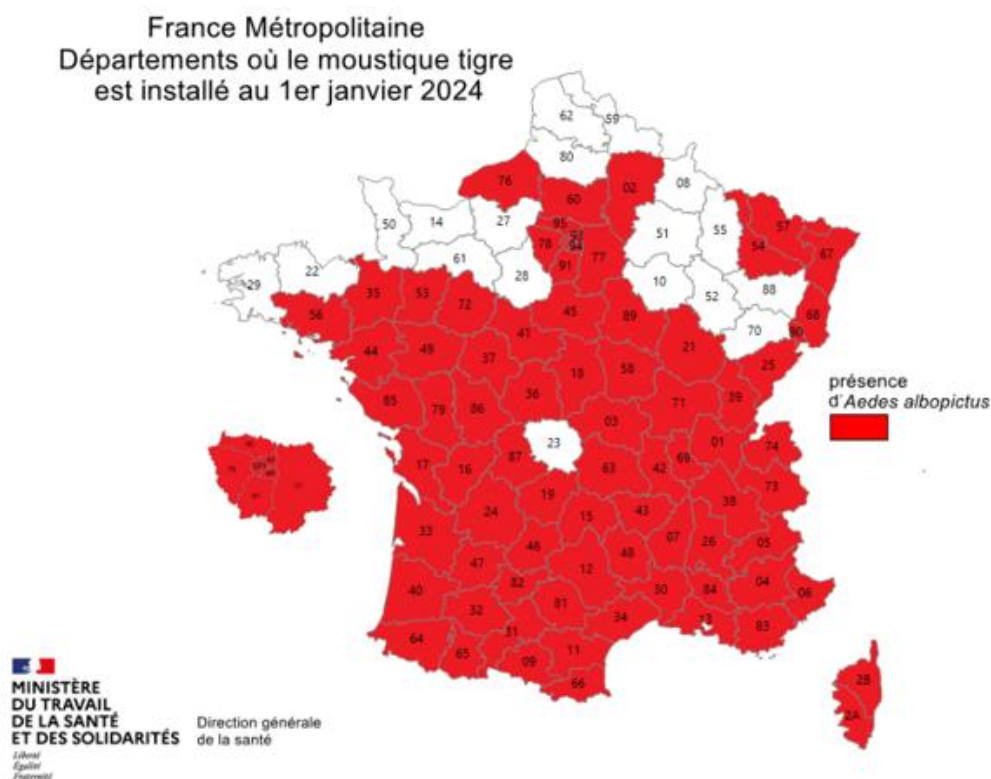
Le virus Ébola est l'une des maladies virales les plus graves connues chez l'humain. Il appartient à la famille des filovirus.

La maladie à virus Ébola est une maladie virale aiguë se caractérisant souvent par l'apparition brutale de fièvre, une faiblesse intense, des douleurs musculaires, des maux de tête et une irritation de la gorge. Ces symptômes sont suivis de vomissements, de diarrhées, d'éruptions cutanées, d'insuffisance rénale et hépatique et, dans certains cas, d'hémorragies internes et externes.

➤ MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) peut véhiculer des virus comme ceux du chikungunya, de la dengue et du zika.

Le moustique tigre, dont la première installation en métropole a été constatée en 2004, est désormais implanté durablement sur une grande partie du territoire.



➤ L'ÉPIZOOTIE

Le mot « épizootie » décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes en un court laps de temps, dans une région donnée.

L'épizootie est l'équivalent d'une épidémie chez l'être humain. La plupart de épizooties sont des maladies très contagieuses qui se transmettent directement d'un animal à un autre ou via un vecteur (généralement un insecte qui se nourrit de sang).

Toute maladie animale peut prendre une ampleur épizootique, notamment le virus Ebola, la peste porcine africaine, la fièvre aphteuse ou encore l'influenza aviaire.

➤ RUPTURE D'APPROVISIONNEMENT

Les ruptures d'approvisionnement en eau potable, en denrées alimentaires, en énergie, en carburants, en flux de communication, sont des aléas susceptibles d'impacts majeurs.



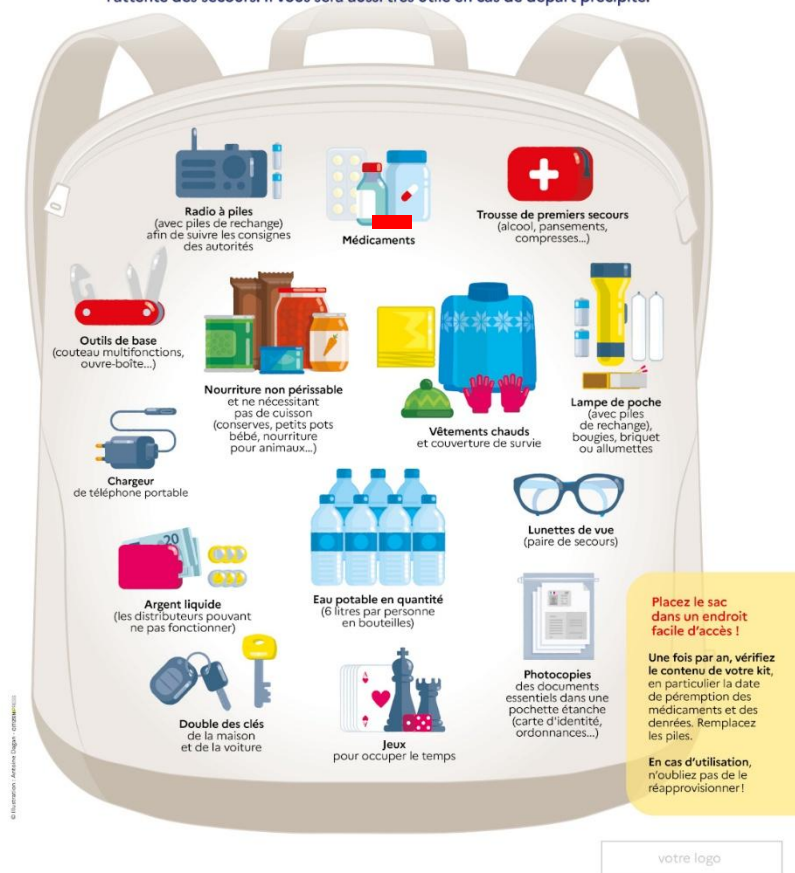
Préventivement : Inviter la population à constituer un Kit d'urgence.



Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus épuisantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



➤ PLAN NOVI

Le plan NOVI (NOMbreuses VICTimes) est un plan d'urgence pour secourir un nombre important de victimes dans un même lieu.

Il fait partie des plans d'urgence élaborés dans le cadre du dispositif ORSEC. Le plan NOVI est déclenché par le préfet et mobilise l'ensemble des acteurs de la chaîne de secours.



La ville de Thiers, étant traversée par un axe autoroutier, est susceptible d'être mobilisée lors de l'activation d'un plan NOVI. En effet, en cas d'accident de circulation, engendrant une fermeture de l'autoroute A89, les automobilistes peuvent rester immobilisés durant plusieurs heures au gré de la météo (canicule, froid).

En soutien, des équipes de secours, la ville peut ouvrir un centre d'accueil ou assurer des autres missions telles que la distribution d'eau, denrées alimentaires ou de couvertures.

LES MENACES MAJEURES

➤ TERRORISME

Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

- Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste.
- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Il existe 3 niveaux adaptés à la menace et matérialisés par des identifiants visibles dans l'espace public :

- Niveau de vigilance
- Niveau sécurité renforcée – risque attentat
- Urgence attentat



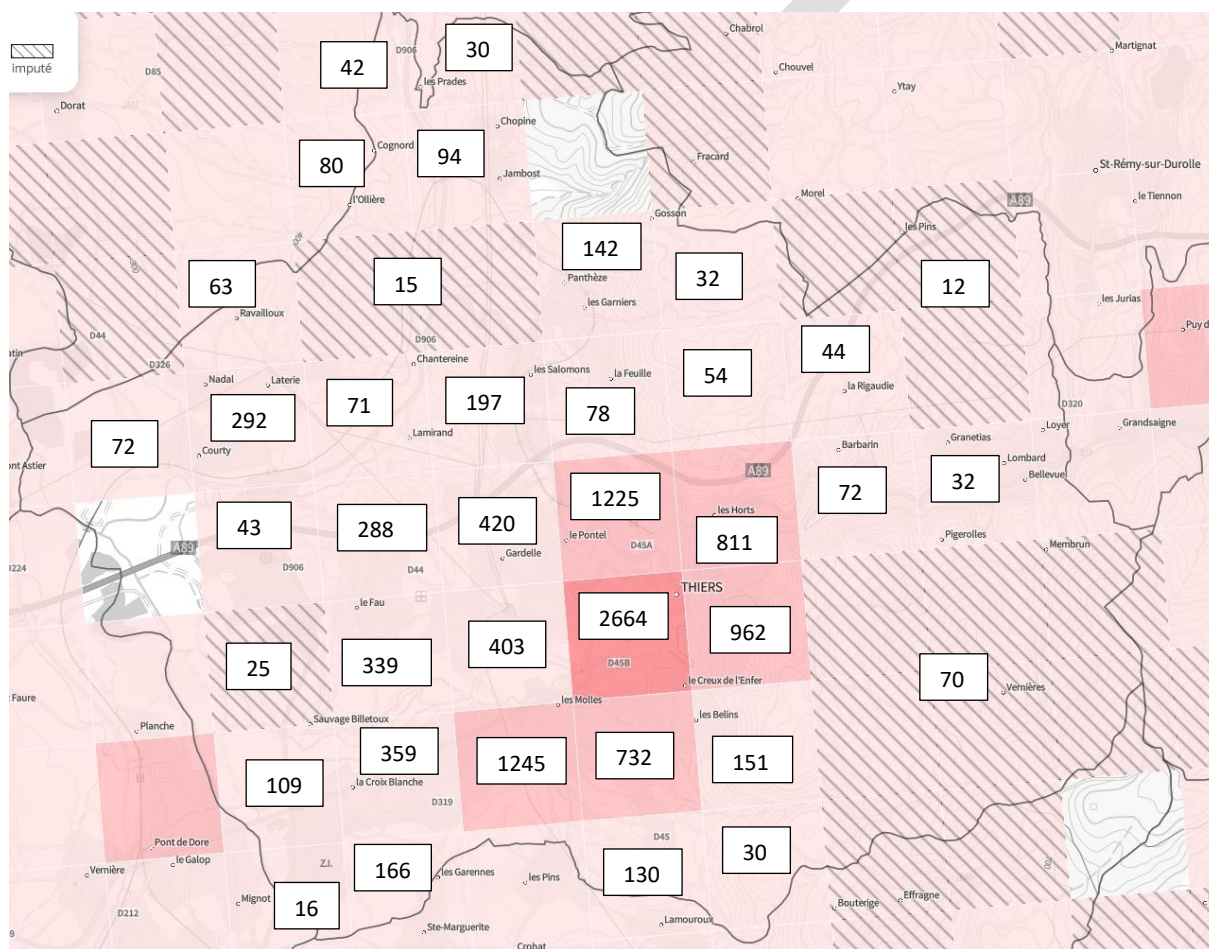
➤ CYBER MALVEILLANCE

Face aux multiples attaques informatiques et numériques susceptibles d'être lancées à l'encontre des communes et des intercommunalités, une prise de conscience plus que jamais nécessaire doit conduire à s'interroger sur les menaces qui pèsent sur la collectivité.

LES ENJEUX

HUMAINS

➤ LES QUARTIERS, HAMEAUX, LIEU DITS



Population municipale

➤ ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET MUNICIPALES

La Sous-préfecture

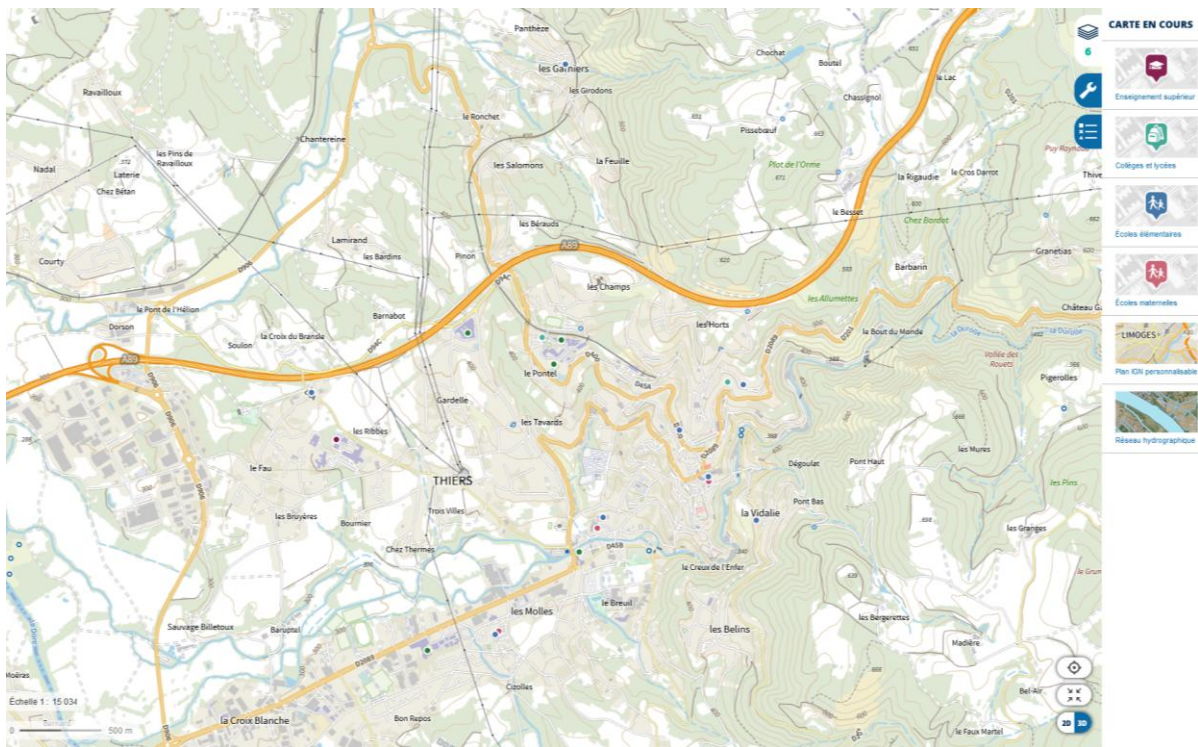
Situé au 26 rue Barante à Thiers, la Sous-préfecture est ouverte au public sans rendez-vous du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30.

L'Hôtel de Ville

Situé au 1 rue François Mitterrand à Thiers, la mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Et le samedi de 9h à 12h.

➤ ERP SCOLAIRES

La ville dispose de 13 établissements scolaires.



Ecoles maternelles et élémentaires

	Nombre de classes	Effectifs
Ecole maternelle Le Moutier	4	77 élèves
Ecole primaire Le Moutier	6	96 élèves
Ecole du Fau	6	132 élèves
Ecole Emile Zola	11 dont 1 classe ULIS	161 élèves
Ecole Les Garniers	3	60 élèves
Ecole La Vidalie	3	51 élèves
Ecole Turelet	4	60 élèves
Ecole Georges Sand	11 dont 1 classe ULIS	196 élèves
Ecole Jeanne d'Arc	7	170 élèves

Collèges et lycées

Collège Jeanne d'Arc

De la 6^{ème} à la 3^{ème} – effectifs : 150 élèves

Cité Le Pontel : collège Audembron et lycée Montdory

De la 6^{ème} à la terminale – effectifs : 334 élèves



Lycée général et technologique Jean Jay

Lycée professionnelle Germaine Tillion

22 classes – effectifs : 295 élèves

Le Multi accueil La Dorlotte

Accueil collectif des enfants de 3 mois à 3 ans – effectif : 15 places

Horaires : lundi au vendredi de 7h30 à 18h15

Accueil de Loisirs sans Hébergement Emile Zola

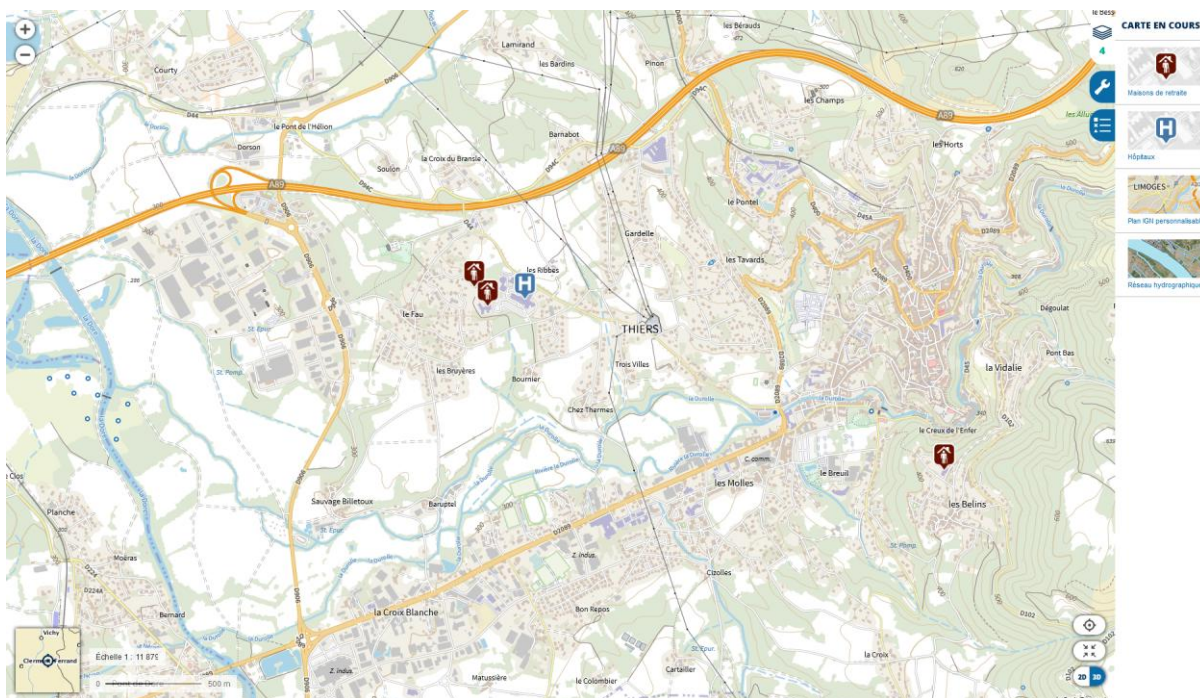
Les enfants, âgés de 3 à 11 ans, sont accueillis sur la journée ou à la demi-journée et sont encadrés par une équipe d'animateurs qualifiés.

Horaires : les mercredis, en périodes scolaires, de 7h30 à 18h30 et du lundi au vendredi, pendant les vacances, de 7h30 à 18h30.

Relais petit enfance Emile Zola

Accueil des professionnels individuels (assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile)

➤ ERP DE SANTE



Installé sur le site du Fau depuis 1988, le Centre hospitalier de Thiers dispose de 428 lits et places, emploie plus de 600 agents.

Le Centre hospitalier de Thiers dispose en outre d'un service d'urgences et d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR).

Le plateau technique de l'hôpital comprend :

- Le bloc opératoire avec 2 salles d'interventions et une salle d'endoscopie
- Le service de soins post interventionnels de 5 places
- La stérilisation, la pharmacie
- Le service de radiologie (2 salles conventionnelles, échographie et scanner)

Le Centre Hospitalier dispose également de :

- services sociaux constituant la Permanence d'Accès aux Soins de Santé des plus démunis (PASS)
- consultations externes
- Un bureau d'accueil et d'admissions
- Le service de diététique
- L'Institut de Formation des Aides-soignants (IFAS)

- Les directions fonctionnelles et la direction générale

L'hôpital héberge dans ses murs une antenne de l'A.U.R.A. de Chamalières pour la dialyse.

EHPAD LE BELVEDERE

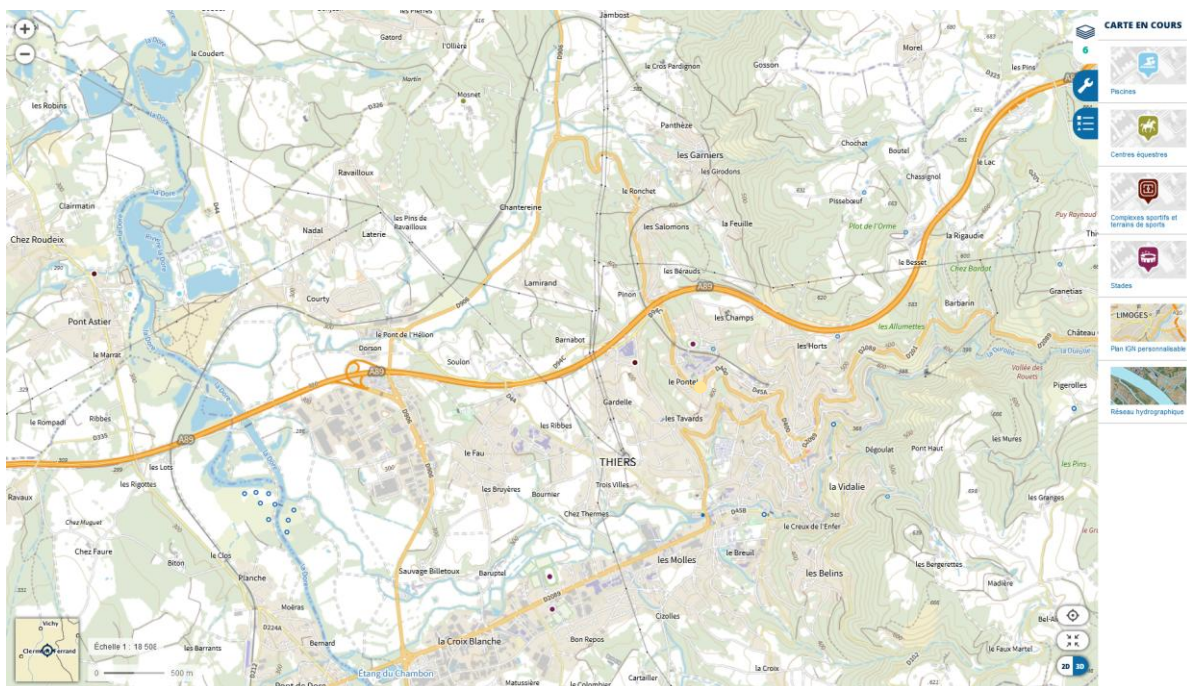


Située aux Belins, la maison de retraite peut accueillir 75 résidents âgés de plus de 60 ans.

La maison de retraite, équipée de 12 chambres pour couples et de 63 chambres seules, est destinée à des personnes valides ou semi-valides.

Horaires de visite : tous les jours jusqu'à 20h30.

➤ ERP SPORTIFS ET DE LOISIRS



Maison des Sports



Ce bâtiment permet notamment la pratique des arts martiaux et des sports de combats, des sports collectifs (basket-ball, volley-ball...), de la musculation, de la gymnastique. Une salle multisport accueille également toutes sortes de pratiques ne nécessitant pas d'installations matérielles particulières.

Centre aquatique communautaire

Grand projet communautaire, le Centre aquatique de Thiers Dore et Montagne, situé sur la base de loisirs d'Iloa, offre la possibilité aux habitants du territoire et du bassin de vie de profiter d'un espace de grande qualité au sein d'un cadre naturel exceptionnel. Cette infrastructure est équipée d'un bassin sportif de 25 m, d'un bassin ludique avec banquette à bulles, jets massant, rivière à contrecourant, d'une lagune de jeux éducative, d'un toboggan de 60 m. En extérieur, on retrouve un espace ludique avec jeux d'eau et une terrasse avec transats et parasols. Autant d'équipements pour accueillir tous les publics, des tout-petits au grand en passant par les clubs et les associations.



Base de loisirs Iloa



Aux portes du Parc Naturel Régional du Livradois Forez, le site d'Iloa les Rives de Thiers regroupe la base de loisirs et la zone Natura 2000. Lieu de détente, il incite à la promenade et à toutes les activités de loisirs respectueuses de l'environnement.

Le site est ouvert au public toute l'année en accès libre, des aires de jeux et aires de pique-nique sont à disposition. Vous pouvez également profiter de 3 parcours d'orientation pour une découverte

ludique et sportive.

Vous y trouverez un étang, pour la pratique de la pêche (carte gratuite pour les Thiernois). Durant les grandes vacances scolaires, une baignade surveillée, labellisée Pavillon Bleu, est mise en place et des activités nautiques sont proposées.

Des animations d'éducation à l'environnement, sportives, culturelles et festives sont également programmées sur ce site à différentes périodes de l'année.

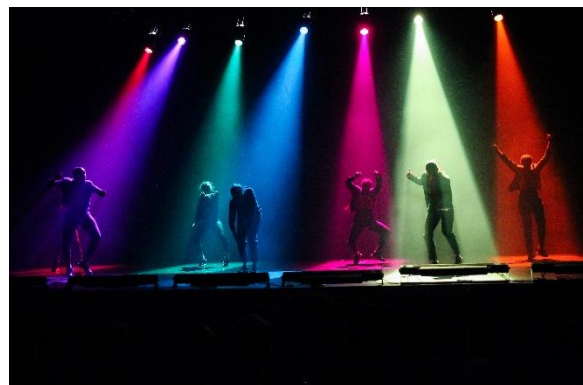
Enfin, le site accueille l'école de pêche (AAPPMA), le club de modélisme TMAC, les SAT Tennis, le Thiers Arc Club et le GMIT et de nombreuses associations l'utilisent pour leurs manifestations.

De plus, une aire de camping-car, de dix emplacements aménagés, est accessible 24h/24, équipée d'une borne de service pour l'eau et l'électricité.

Salle Espace

Ce complexe, composé de 3 salles, offre la possibilité d'organiser des soirées théâtrales, concerts, spectacles pour enfants, galas de danse, soirées cabaret ou toutes autres manifestations culturelles ou associatives.

La salle Armstrong peut accueillir 400 places, la salle Galilée : 400 places et la salle Copernic : 80 places.



Conservatoire de musique Georges Guillot



Le Conservatoire Georges Guillot de Thiers est un établissement d'enseignement artistique à rayonnement communal qui propose des cours de musique, de danse et de théâtre, ou encore d'intégrer un ensemble musical.

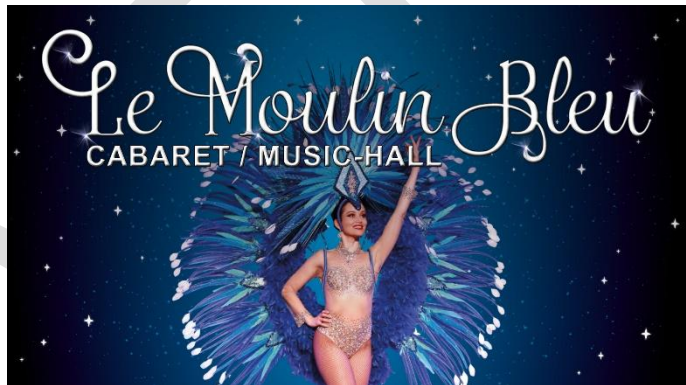
L'équipe pédagogique, composée de 27 professeurs, s'investit au quotidien pour proposer aux quelques 500 élèves, âgés de 5 à 80 ans, un parcours adapté à leurs souhaits et leurs niveaux.

Cabaret Le Moulin Bleu

Est devenu le premier cabaret music-hall. Ce cabaret, au cadre chaleureux, propose une cuisine française classique face à des spectacles de music-hall.

Horaires :

- Jeudi, vendredi et dimanche de 12h à 17h (fin du spectacle vers 15h45)
- Samedi de 20h à 1h dîner spectacle

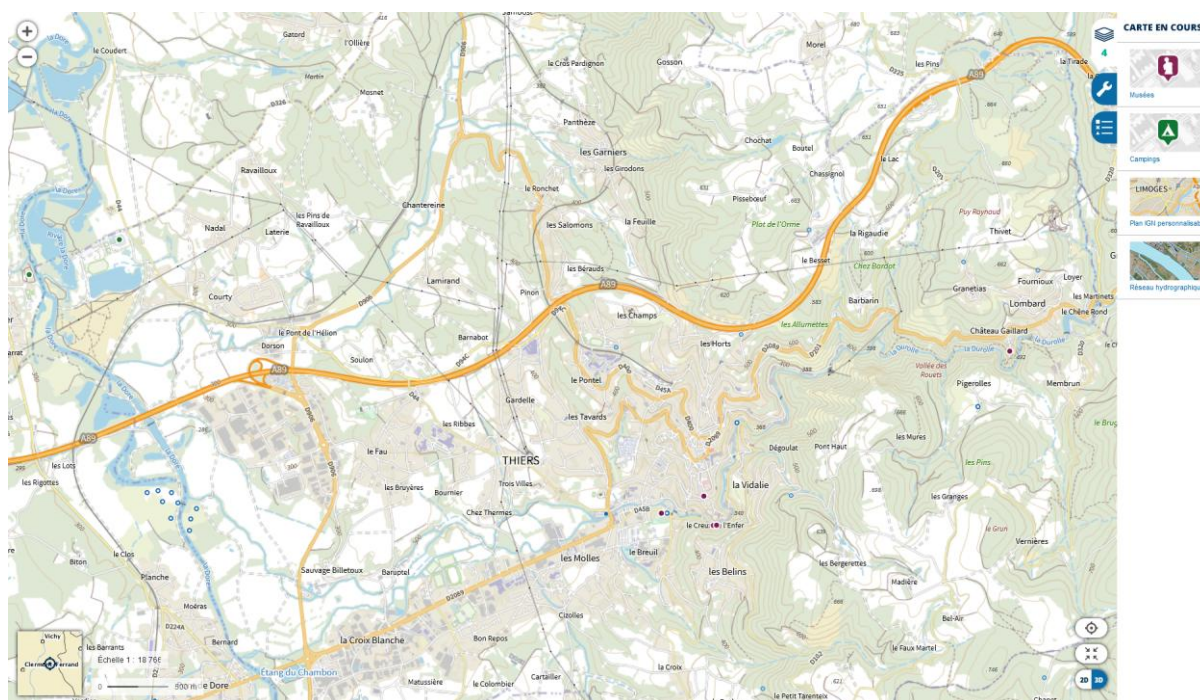


Cinéma Le Monaco



L'établissement est composé de 3 salles (1 de 170 places, la 2^{ème} de 106 et la 3^{ème} de 55) qui comptabilisent 331 places au total.

➤ MUSEES ET CAMPING



Le camping** est situé non loin des rives de la Dore, à 10mn de Thiers, sur la Base de loisirs d'Iloa de 70 hectares.

Ouvert à partir du printemps, le camping comprend un terrain aménagé de 46 emplacements pour tentes, caravanes et camping-cars. Il est aussi équipé de 2 Coco Sweet (mobile-home toilé) pouvant accueillir 2 ou 4 Personnes et d'un lodge de 4 à 6 couchages.

Les musées

Le musée de la coutellerie a ouvert ses portes en 1982 dans le but de conserver la mémoire de la coutellerie thiernoise. Il est composé de trois bâtiments répartis entre le centre-ville, dont l'un est consacré à l'histoire de la coutellerie (dans l'ancienne « Maison des consuls », inscrite aux Monuments Historique en 1983) et l'autre à des démonstrations de fabrication de couteaux et à l'exposition de couteaux d'art, et le village de Château-Gaillard où l'on peut visiter le dernier rouet en état de fonctionnement (le Rouet Lyonnet, du nom du dernier émouleur à y avoir travaillé, Georges Lyonnet) où travaillaient les émeurs couchés.

➤ LES GRANDS RASSEMBLEMENTS

La ville de Thiers accueille des grands rassemblements et des manifestations de toute nature.

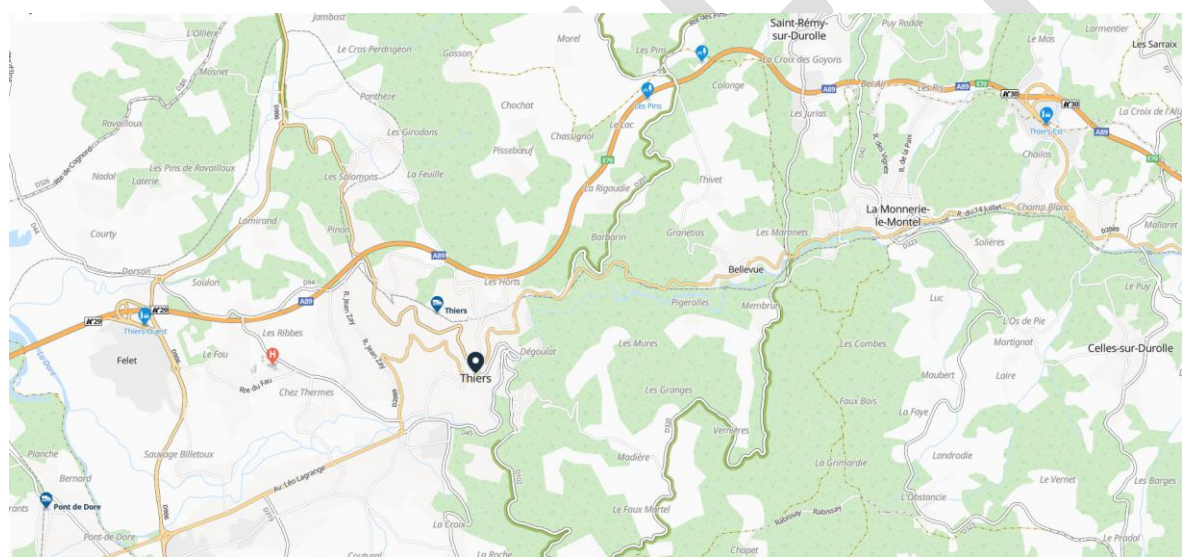
DATE	EVENEMENT	ACTIVITE	LIEU	NOMBRE DE PERSONNES
Mai	Salon de Coutellia	Salon	Site Flowserve	6 000 sur 2 jours
Juillet	La Pamparina	Concert	Centre-ville	20 000 sur 3 jours
Décembre	Marche Thiers - Roanne	Sport	Espace	2 500

STRATEGIQUES

➤ RESEAUX ROUTIERS ET AUTOROUTIERS

La ville de Thiers est traversée par l’autoroute A89 (Clermont Ferrand – St Etienne) avec 2 échangeurs (Thiers Est et Thiers Ouest).

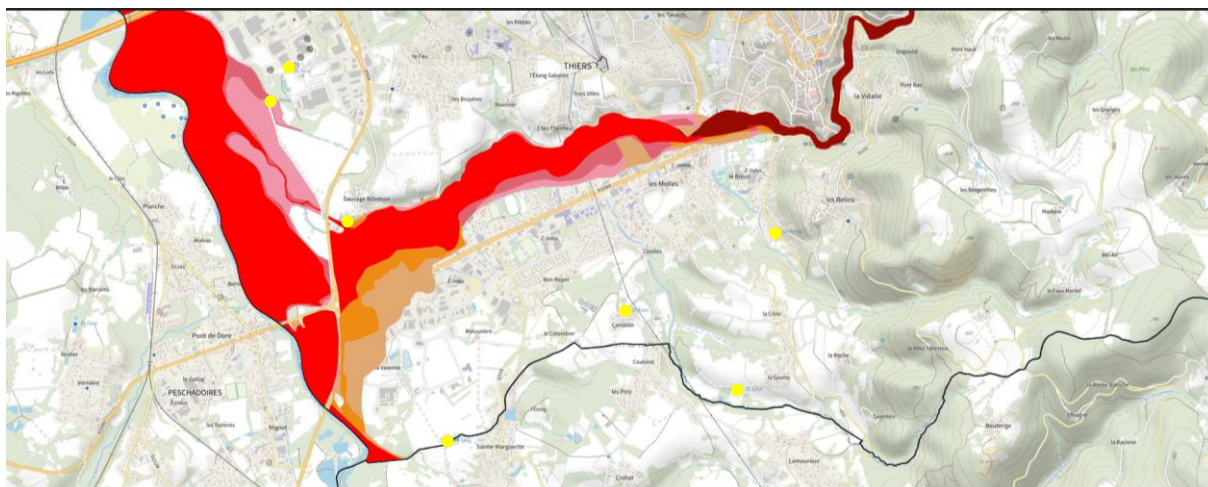
De plus, la route départementale RD2089 est l’axe principal, longeant l’autoroute, qui permet d’accéder au centre-ville.



➤ STATION D'EAU POTABLE

Station de traitement Chassignol

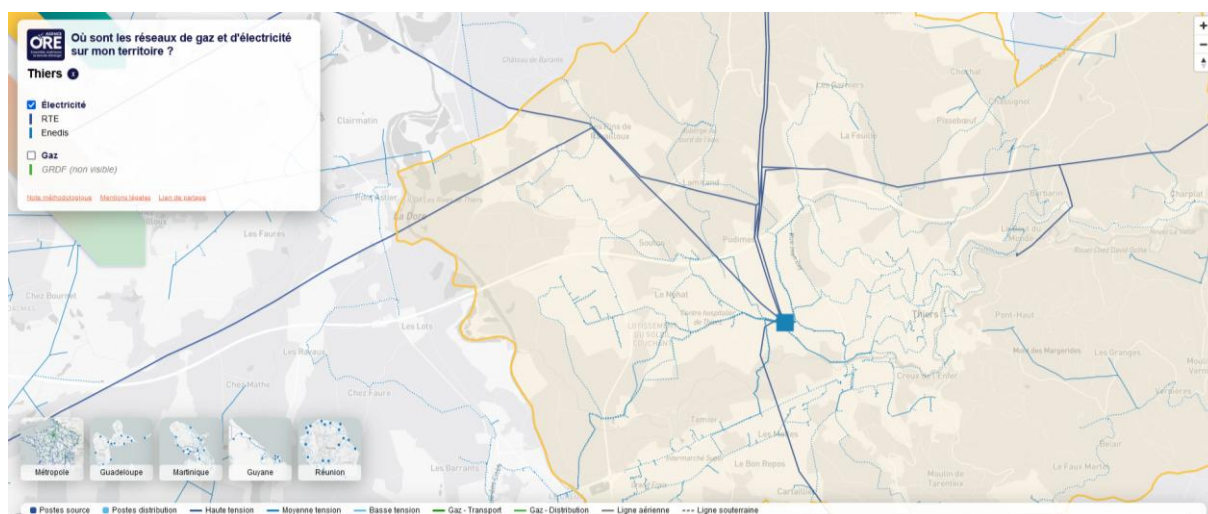
Station de production Felet et Réservoirs du Pont bas



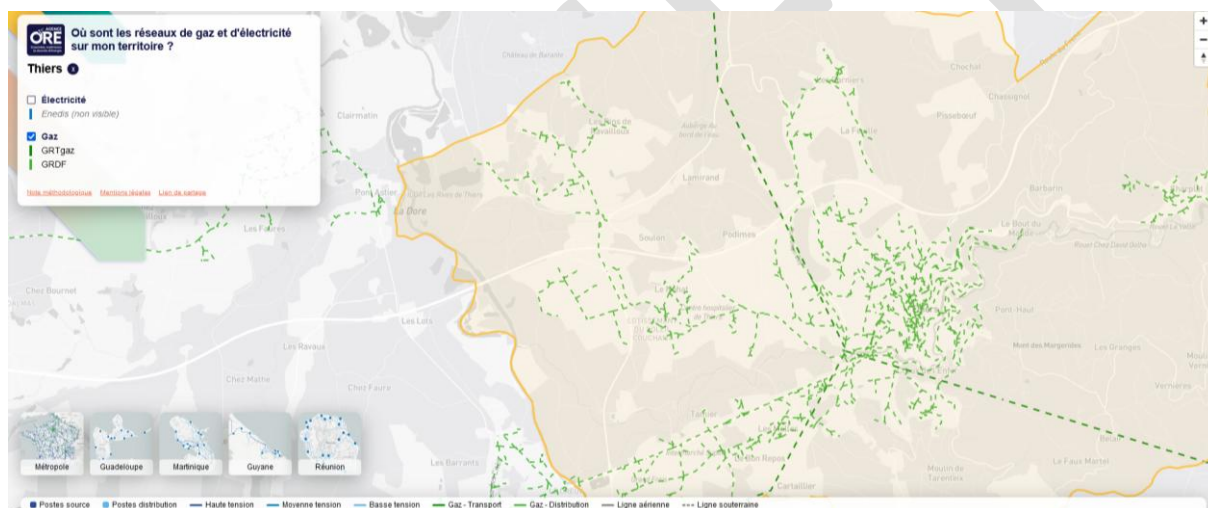
Ouvrages complémentaires :

- 2 station de pompage : Le Felet et Radeau du barrage de la Muratte),
- 7 stations de surpression, avec ou sans bache de reprise (Limandons, Le Breuil, La Vidalie, Les Gravieres, Pierre-Plate, Pont-Bas, Chassignol),
- 8 réservoirs, d'une capacité totale de stockage de 10 650 m3 (Pierre-Plate, Zamenhoff, Les Gravieres, Pisseboeuf, Fournioux, Les Tavards, La Roche, Pont-Bas)

➤ RESEAUX ELECTRIQUES



➤ RESEAUX DE GAZ



➤ DECHETERIE

La déchèterie se situe dans la zone industrielle de Matussièrre.

Accessible du lundi au samedi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h15.

Les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

En juillet et août, les horaires s'adaptent : 7h30-14h.

De nombreux types de déchets sont aujourd'hui acceptés, sauf les déchets carnés et amiantés.

ECONOMIQUES ET INDUSTRIELS

➤ ZONES INDUSTRIELLES

ZI de Geoffroy : 49 entreprises sur 15 hectares

ZI Le Ferlet : 118 entreprises sur 75 hectares

Cette zone a une vocation industrielle. Les domaines de la coutellerie, la plasturgie, le travail des métaux et la mécanique de précision prédominent. Des activités de transport, logistique, agroalimentaire, cartonnage et artisanat du bâtiment complètent leur composition.

ZI Le Champ du Bail : 25 entreprises sur 7 hectares

Cet espace d'activités est dédié à l'artisanat de production et aux activités de services à destination des entreprises.

ZI Matussière : 26 entreprises sur 19 hectares

ZI du Breuil : 12 entreprises sur 6 hectares

➤ EXPLOITATIONS AGRICOLES

GAEC des Près – Lieu-dit Baruptel – 63300 Thiers

L'exploitation de 340 hectares est composée de 150 vaches et de 340 brebis.

Production annuelle : 1.1 million de litres de lait de vache et 75 000 litres de lait de brebis.

GAEC Le Chabriou – Lieu-dit Les Granges – 63 300 Thiers

L'exploitation de 130 hectares est composée de 60 vaches et de 50 chèvres

Production : fromages au lait cru de vaches et de chèvres

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

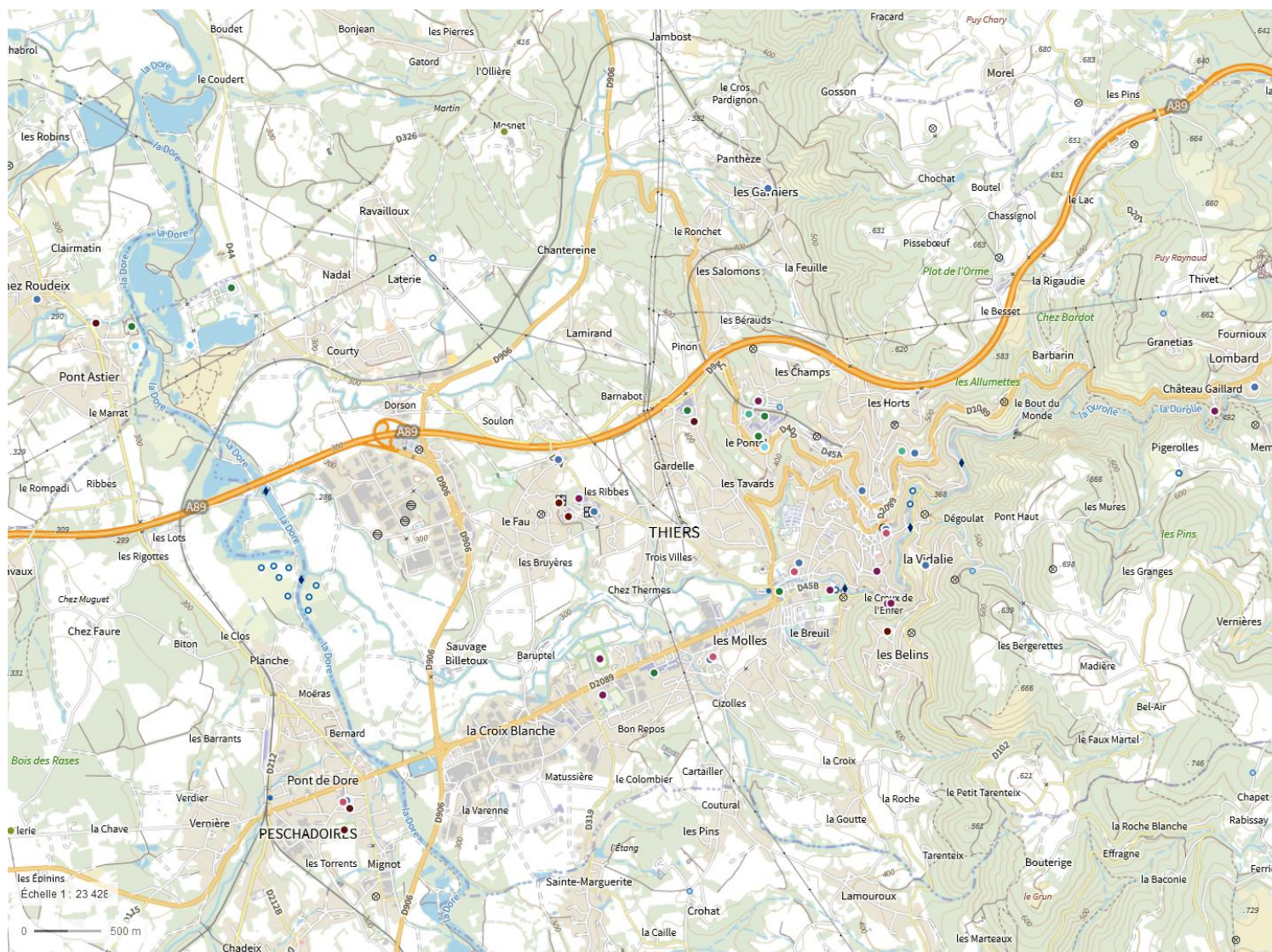
Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 063-216304303-20260710-260710_6-DE

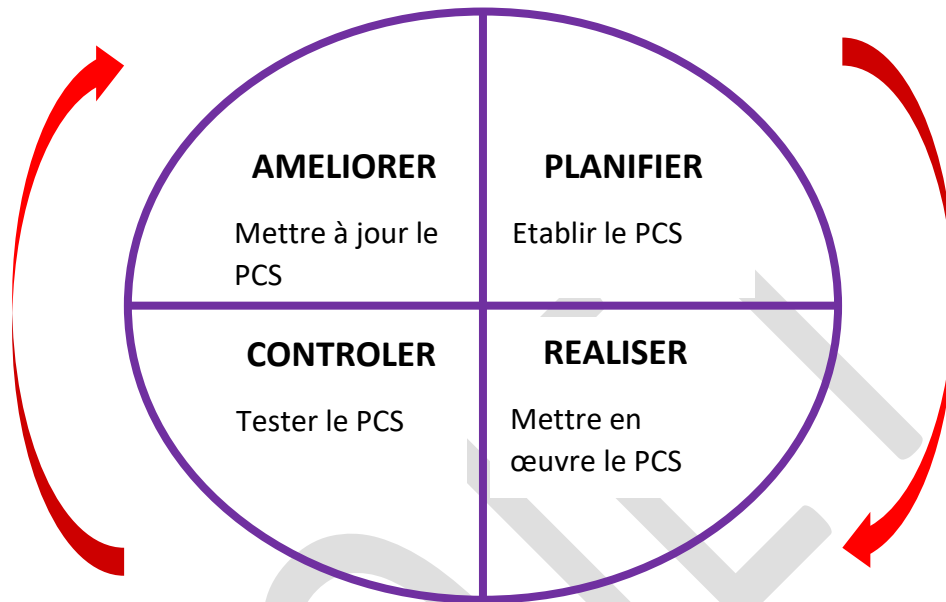


➤ SYNTHÈSE DES ENJEUX



L'ORGANISATION DE LA REPONSE COMMUNALE

L'AMELIORATION CONTINUE DU PCS



Il s'agit d'assurer le maintien opérationnel et d'améliorer en continu le PCS, de développer la culture du risque dans les services de la collectivité.

➤ L'INFORMATION D'UN EVENEMENT MAJEUR

L'information peut provenir de 3 sources principales :

- Des services de l'État (SDIS, police, gendarmerie etc...) ;
- Systèmes de vigilance issus d'organismes de veille (crues, pollution etc...) ;
- De témoins

➤ PRISE DE DECISION DU MAIRE (DOS)

Le maire, alerté de l'évènement, décide d'activer le poste communal de crise. Il devient alors le DOS. Cette fonction revient à l' élu d'astreinte par défaut dès lors qu'il ne peut être joint ou qu'il est empêché.

➤ PROCESSUS ASTREINTES DES ELUS

La gestion des situations d'urgence en dehors des heures ouvrables et la décision éventuelle de déclencher le plan communal de sauvegarde relève de l'autorité du Maire de la commune qui assurera, par la suite, les fonctions de directeur des opérations de secours (DOS).

En cas de danger pouvant concerner la population de la commune, les services de secours, les instances préfectorales ou les principaux cadres de la commune doivent pouvoir joindre, à tout moment, en tous lieux, en toutes circonstances et de manière totalement fiable, une autorité désignée par le Maire et habilitée en coordination avec ce dernier, à évaluer la situation, à déclencher, si nécessaire, le plan communal de sauvegarde et à prendre les premières décisions d'urgence. Cette fonction doit être assurée par un élu de la commune.

La fiabilité et la réactivité de la chaîne d'alerte est un élément déterminant de l'efficacité du dispositif communal. Les premières mesures, en particulier la diffusion de l'alerte à la population, doivent être prises instantanément afin de limiter au maximum les conséquences potentielles de l'évènement.

➤ PROCESSUS ASTREINTES CADRES

En dehors des heures ouvrables, et en complément de l'échelon décisionnel assuré par l'élu d'astreinte et de l'échelon d'exécution assuré par les équipes d'astreinte, la commune doit disposer d'un échelon de coordination capable, en cas de besoin, de centraliser et piloter toutes les actions requises lors de la réception d'une alerte ou du signalement d'un évènement grave.

A cet effet, la commune a décidé la mise en place d'une astreinte cadre qui constitue le point central de réception des alertes ou signalements d'évènements graves et qui, sous l'autorité de l'élu d'astreinte, engage et coordonne les actions appropriées à la situation, et si nécessaire, le déclenchement du plan communal de sauvegarde (PCS).

Selon la gravité et le possible retentissement médiatique de l'évènement, il lui appartient de rendre compte, sans délai, à l'élu d'astreinte en charge de la prise de décision.

En configuration d'évènement d'ampleur, il s'intègre au sein du dispositif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour mener à bien des missions de terrain.

Communications : Téléphone portable de service dédié

Un accès à distance à toutes les applications utiles

Les droits d'accès en consultation à tous les modules du PCS

- Dossier de consignes (fiches extraites du PCS)
- Copie de l'annuaire de crise (extrait du PCS)
- Registre de main courante
- Jeu de clés (accès Mairie, véhicule de service, lot PCC, ...)

➤ ACTIVATION DU POSTE COMMUNAL DE CRISE (PCC)

Après analyse de la situation, le D.O.S. (Maire ou Elu d'astreinte) alerte successivement :

1. Le directeur général des services (DGS) ;
2. Le directeur général adjoint des services (DGST) ;

Le directeur général des services, Responsable des Actions Communales (RAC), lance la procédure d'activation du poste communal de crise en prévenant dans les meilleurs délais, les cadres pressentis dans sa composition.

La nature de l'événement va déterminer l'ampleur de la mobilisation des responsables municipaux et la mise à disposition des divers moyens techniques des services.

NB : Si le DGS est injoignable ou empêché, c'est le DGA qui assure les fonctions de RAC

➤ COMPOSITION DU PCC

Le Poste communal de crise est composé de 7 cellules :

1. Responsable des Actions Communales : responsabilité du DGS
2. Ressources Humaines : responsabilité RH
3. Communication : chef de cabinet
4. Logistique : responsabilité du DGST
5. Sécurité : technicien ERP et Sécurité Civile
6. Informatique : responsable informatique
7. Juridique : responsable juridique

NB : Si un des responsables est absent ou empêché, c'est le RAC qui désignera son remplaçant.

NB : selon la gravité de l'évènement, il peut être adjoint un officier des sapeurs-pompiers, afin d'assurer l'interface entre le commandant des opérations de secours (COS) et la cellule communale de crise.

LES PROCEDURES DE VIGILANCE

Des procédures particulières ont été mises en place afin d'anticiper les événements et leur amplitude. Elles concernent la vigilance météo et la prévision des crues des cours d'eau surveillés de la Dore et de la Durolle.

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 15
	FICHE REFLEXE VIGILANCE METEO	

Les risques climatiques comme les vents violents, fortes précipitations, orages violents, neige-verglas, sont caractérisés par un dispositif de vigilance météorologique mis en œuvre par Météo-France.

Au-delà de la simple prévision du temps, cette procédure « vigilance météo » souligne et décrit, lorsque c'est nécessaire, les dangers des conditions météorologiques des 24 heures à venir.

Quatre niveaux de vigilance croissants sont identifiés : vert, jaune, orange et rouge.

Si la carte de vigilance comporte au moins une zone rouge ou orange, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis par Météo-France précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin.

La carte de vigilance est élaborée 2 fois par jour par Météo-France, pour une diffusion à 6 heures et à 16 heures. De plus, elle peut être actualisée à tout moment en fonction de l'intensité des phénomènes prévus.

La carte de vigilance est consultable en permanence sur le site internet de Météo-France : www.meteofrance.com

NIVEAU DE VIGILANCE « VERT ou JAUNE »	Pas d'action particulière de la commune. Dans certains cas spécifiques, le niveau de vigilance jaune peut faire l'objet d'une surveillance renforcée	
NIVEAU DE VIGILANCE « ORANGE »	Mobilisation des services opérationnels pour prise de mesures préventives et conservatoires Information et recommandations à la population sur le comportement à tenir. S'informer de la situation et de son évolution	Activation de la cellule de veille du PCC ou Déclenchement du PCS si nécessaire.
NIVEAU DE VIGILANCE « ROUGE »	Renforcement des mesures déjà réalisées dans le cadre de la cellule de veille Information et recommandations à la population sur le comportement à tenir.	Mise en œuvre du PCS et/ou des décisions des autorités dans le cadre des dispositions générales ORSEC.

 Ville de Thiers	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE REFLEXE VIGILANCE VIGICRUE	Fiche 16
--	--	--

Le risque inondation est caractérisé par un dispositif de vigilance météorologique, mis en œuvre par Météo-France et les services de prévision des crues pour la Dore et la Durole

Ce dispositif consiste à renforcer la prévention du risque inondation, l'anticipation et la préparation aux crises.

Quatre niveaux de vigilance croissants sont identifiés : vert, jaune, orange et rouge.

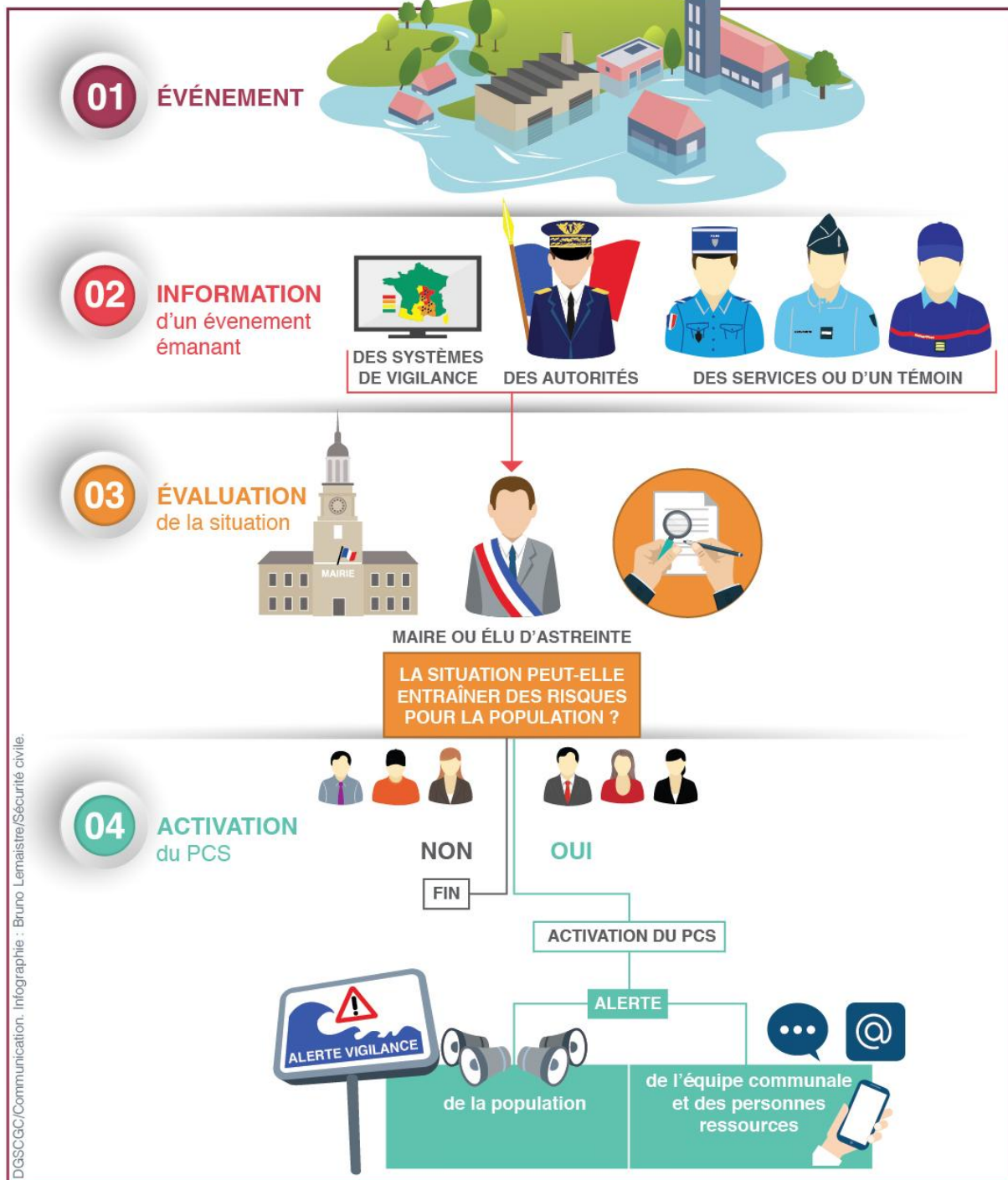
Si la carte de vigilance comporte au moins une zone rouge ou orange, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis.

La carte de vigilance, élaborée 2 fois par jour (diffusion à 10 heures et à 16 heures), peut être actualisée à tout moment en fonction de l'intensité des phénomènes prévus.

Les bulletins sont consultables en permanence sur le site internet de « Vigilance Crues » : www.vigicrues.gouv.fr

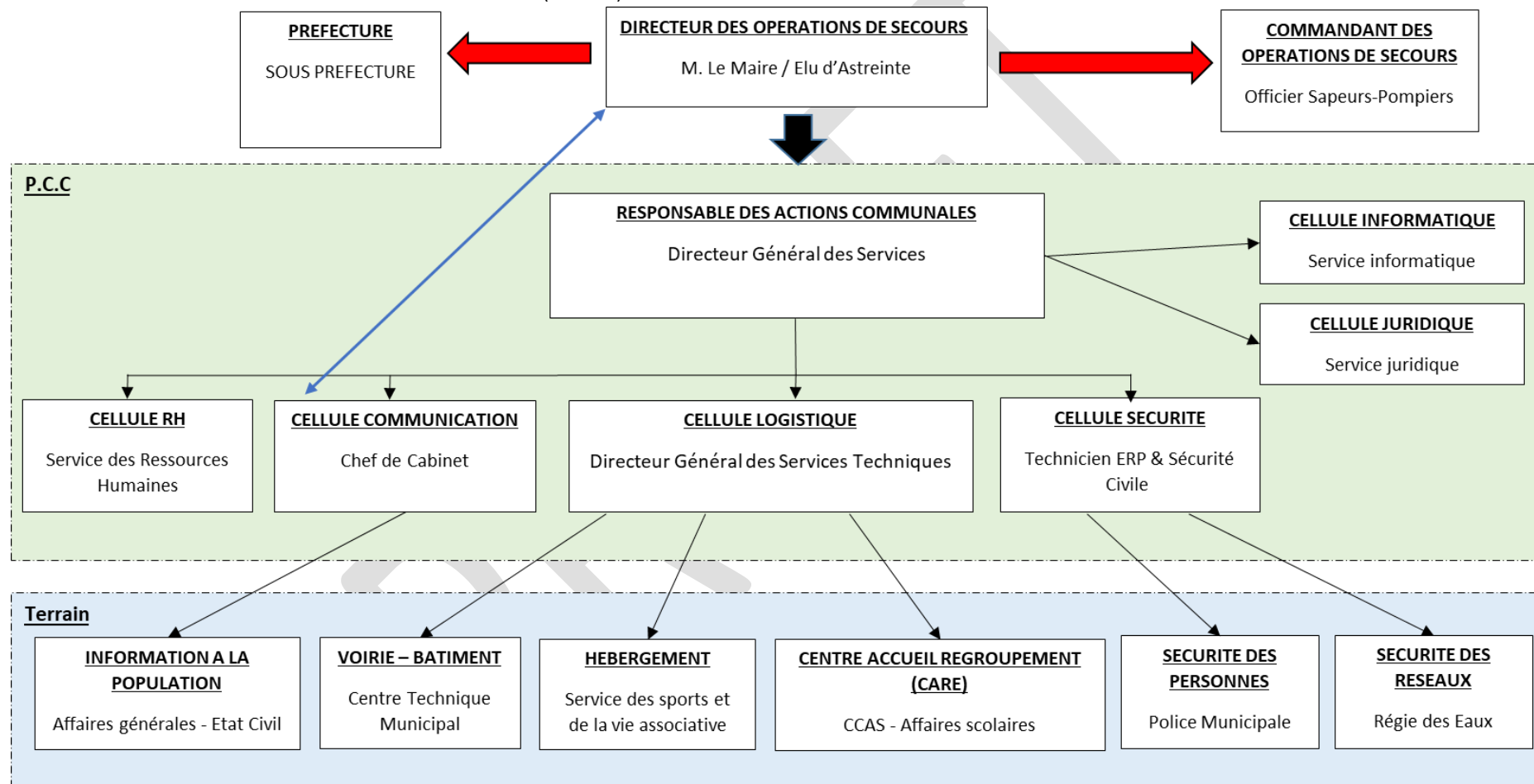
NIVEAU DE VIGILANCE « VERT »	Pas de vigilance particulière requise (situation normale)	
NIVEAU DE VIGILANCE « JAUNE »	Vigilance particulière : désordres ponctuels et localisés	
NIVEAU DE VIGILANCE « ORANGE »	Vigilance accrue : risque de crue importante avec impact significatif	Activation de la cellule de veille du PCC ou Déclenchement du PCS si nécessaire.
NIVEAU DE VIGILANCE « ROUGE »	Préparation à la gestion de crise : risque de crue majeure à caractère exceptionnel	Mise en œuvre du PCS et des décisions des autorités dans le cadre des dispositions générales ORSEC.

LE DECLenchement DU P.C.S



L'ORGANISATION DE LA CELLULE DE CRISE

LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (P.C.C.)



CARACTERISTIQUES DU P.C.C.

➤ Localisation

Le DOS détermine le lieu d'implantation du Poste de Commandement Communal (PCC) selon le risque ou l'événement prévu, imminent ou en cours :

1. **Salle DOSGILBERT, Hôtel de Ville, 1, rue François Mitterrand THIERS - Tél : 04.73.80.88.80 – Fax : 04.73.80.88.81**
2. **Salle de réunion, Centre Technique Municipal, 1, avenue de la 1^{ère} Armée THIERS – Tél : 04.73.80.76.73 – Fax : 04.73.53.94.24**

➤ Agencement du matériel

Ces locaux sont dotés des équipements de communication et des moyens matériels suivants :

- Ligne téléphonique
- Liaison Internet
- Téléphones portables
- Micro-ordinateur + imprimante/copieur
- Plans de la Ville / Cadastre / réseaux d'eau potable / assainissement collectif / EDF / Gaz
- Liste électorale
- Tables individuelles
- Tableau sur pied
- Ressource en papeterie

➤ Consommables

Papier A4, A3, brouillon + stylos + crayons + surligneurs couleur + agrafeuses + punaises + scotch + clés USB + feutres grand format + classeur à messages + 2 perforatrices à 4 trous + enveloppes + papier WC + savon + gel hydroalcoolique + rouleau papier à essuyer + piles + lampes à piles + bougies + allumettes + sacs poubelles + réglettes multiprises + prolongateurs.

Depuis la loi Matras, dans les communes concernées, un exercice de mise en situation associant les communes et les services concourant à la sécurité civile doit être organisé au moins tous les 5 ans. Dans la mesure du possible, cet exercice doit impliquer aussi la population.

[illegible]

RECENSEMENT DES CAPACITES COMMUNALES MOBILISABLES

FICHE MISSION

FM1. Directeur des Opérations de Secours

FM2. Responsable Actions Communales

FM3. Logistique

FM4. Communication

FM5. Ressources Humaines

FM6. Sécurité

FM7. Hébergement

FM8. Ravitaillement

FM9. Juridique

FM10. Informatique

FM11. Information à la population

FM12. Voirie – Bâtiment

FM13. Sécurité des personnes

FM14. Sécurité des Réseaux

FM15. Elu astreinte

FM16. Cadre astreinte

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE MISSION DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS	Fiche 1
---	---	---------------------------

M. Le Maire

Suppléant : Elu d'astreinte

Est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) jusqu'à l'arrivée du représentant du Préfet lorsqu'un plan d'urgence est déclenché.

Le Maire doit s'assurer :

- régulièrement de la mise à jour du PCS
- régulièrement du bon état des moyens d'alerte des populations recensés dans le PCS
- que les matériels recensés dans le PCS sont toujours en bon état de fonctionnement

Dans le cadre de l'information des populations, le Maire doit organiser régulièrement des séances de sensibilisation au risque sur sa commune ainsi que des exercices permettant de connaître les dispositifs d'alerte, les réactions attendues ainsi que les suggestions d'amélioration nécessaires.

AU DEBUT DE LA CRISE

	Références
S'informe de la situation de crise	
Déclenche le PCS et signe l'arrêt	
Alerte le Responsable des Actions Communales (RAC)	Annuaire de crise
Informe l'autorité préfectorale du déclenchement du PCS	Annuaire de crise
Détermine le lieu du Poste de Commandement Communal et décide son armement	Fiche Action 8
Communique le lieu d'implantation du Poste de Commandement Communal : Autorité Préfectorale, SDIS, Gendarmerie Nationale	Annuaire de crise
Assisté du RAC :	
- Assure la mise en place opérationnelle du Poste de Commandement Communal	Fiche Action 8
- Etablit l'organigramme opérationnel	
- Décide l'activation d'un ou plusieurs Centres d'Accueil et de Regroupement (CARE)	Fiche Action 11
- Décide un ou plusieurs points de rassemblement et d'information	
Dirige les actions communales de sauvegarde	
Décide les stratégies à adopter selon la nature de l'événement	
Sécurise les établissements scolaires et les transports	

PENDANT LA CRISE

	Références
Se met en relation avec le Commandant des Opérations de Secours, officier des sapeurs-pompiers.	
S'assure que l'ensemble de la population concernée par l'alerte a bien été informée et que les dispositions d'urgence, qu'il a arrêté, sont appliquées par ses administrés	
s'assure du guidage des moyens de secours sur les lieux	
Met en œuvre tous les moyens nécessaires à la régulation de la circulation	
Met en œuvre les premières actions de sauvegarde des populations, décide notamment des mesures d'évacuation ou de confinement des zones à risque	Fiche Action 19 et 20
Délimite la zone de sécurité et fait interdire par les moyens disponibles l'accès aux personnes non autorisées afin d'éviter tout sur accident	
Prend les arrêtés d'interdiction	
S'assure du rassemblement et de la gestion des personnes concernées par l'évacuation	
Déclenche les mesures d'accueil, d'hébergement, de soutien socio-psychologique, et le ravitaillement des personnes évacuées	Fiche Action 11, 12, 18
S'assure de la gestion nominative des personnes évacuées, blessées ou décédées et transmet régulièrement les listes au COD de la préfecture	Fiche Action 32
Veiller au maintien des réseaux d'alimentation en eau potable et d'hygiène publique	
S'assure du maintien ou du prompt rétablissement des réseaux électriques, téléphoniques, d'alimentation, ravitaillement en carburant, ...	
Prend si nécessaire les ordres de réquisitions en fonction des besoins	FR
S'adresse à la presse si la situation le nécessite	

APRES LA CRISE

	Références
Gère avec les services communaux, les opérations de retour vers la normale	
Gère les dons et legs	
Effectue un bilan financier consécutif à la gestion de crise	
Effectue auprès de la préfecture les démarches nécessaires pour obtenir les indemnisations	
Organise avec tous les services qui ont contribué à la gestion de la crise un retour d'expérience et transmette les conclusions pour information au Préfet	Fiche Action 36
S'assure de la réalisation des conclusions du retour d'expérience	
Fait réactualiser la mise à jour du PCS	

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE MISSION RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES	2

Directeur Général des Services

Est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

AU DEBUT DE LA CRISE

	Références
Assiste le DOS :	
- Assure la mise en place opérationnelle du Poste de Commandement Communal	Fiche Action 8
- Etablit l'organigramme opérationnel	
- Décide l'activation d'un ou plusieurs Centres d'Accueil et de REgroupement (CARE)	Fiche Action 11
- Décide un ou plusieurs points de rassemblement et d'information	
Alerte les responsables des cellules du Poste de Commandement Communal	
Lance la procédure d'alerte et d'évacuation aux populations	Fiche Action 1 / 2/ 3 / 19 / 20
Organise la relation avec les établissements scolaires et les établissements disposants d'un plan de mise en sûreté et/ou de secours	Fiche Action 30

PENDANT LA CRISE

	Références
Seconde le DOS pour les relations avec la Préfecture et les services de l'Etat	
Propose au DOS des solutions adaptées aux événements	
Coordonne les cellules de crise	
S'assure de la mise en place des différentes cellules	
Coordonne les interventions sur le terrain	
Vérifie les procédures réglementaires	
Fait le suivi des dépenses et les enregistre sur un tableau	
Fait inscrire une provision exceptionnelle au budget	
Donne des directives concernant l'accueil téléphonique	
Fait régulièrement le point sur la situation	

APRES LA CRISE

	Références
Gère avec les services communaux, les opérations de retour vers la normale	
Aide les sinistrés dans leurs démarches administratives et au relogement	Fiche Action 34
Organise avec tous les services qui ont contribué à la gestion de la crise un retour d'expérience	

En cas de crise durable dans le temps, il évalue les conséquences économiques de la crise.

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE MISSION LOGISTIQUE	3

Directeur Général des Services Techniques

Est responsable de la mise en place des moyens communaux et assure toutes les interventions logistiques.

AU DEBUT DE LA CRISE

	Références
Rejoint le Poste de Commandement Communal	
Met en alerte les services techniques	
- Fait préparer le matériel nécessaire selon la nature de l'événement : véhicules, engins de TP et de voirie, matériels électro portatifs, barrières	Recensement des besoins matériel
Met en alerte le Directeur des sports et le responsable du CCAS	
- Rend accessible les Centre d'Accueil et de REgroupement	Fiche Action 16
Fait un état des réseaux de voirie, réseau d'eau potable, réseau de télécommunication	
Met les moyens de la collectivité à disposition	

PENDANT LA CRISE

	Références
Procède aux mesures de première urgence : dégagement voirie, ...	
Procède à la sécurisation des zones dangereuses : barrières et signalisation	
Alerte et informe les gestionnaires des réseaux (électricité, gaz, eau, téléphone, assainissement)	Annuaire de crise
Met à disposition des autorités le matériel technique communal	
Organise le transport collectif de personnes	
Permet le ravitaillement en eau potable et en nourriture des personnes évacuées et hébergées au sein de la commune	
Permet le ravitaillement en eau potable et en nourriture des services de secours et des personnes participants à l'action de sauvegarde	Fiche Action 18
Réalise des achats de prestations et de matériels	
Tient à jour le registre des actions menées, des matériels utilisés / prêtés / réquisitionnés, du suivi des carburants	
Rend compte des délais d'intervention	

APRES LA CRISE

	Références
S'assure de récupérer le matériel communal	
Restitue le matériel prêté / réquisitionné	
Gérer les travaux urgents	Fiche Action 33
Gère les déchets	Fiche Action 31
Prépare le bilan des actions menées, le bilan des consommations de carburants pour le retour d'expérience	

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE MISSION COMMUNICATION	4

Chef de Cabinet

Gère la communication de crise, assure les relations avec les médias, définit les messages à véhiculer à la population et les diffuse via les différents canaux possibles.

AU DEBUT DE LA CRISE

	Références
Rejoint le Poste de Commandement Communal	
Fait ouvrir la main courante	Fiche Action 35
Organise la permanence téléphonique	
Prépare les documents demandés par le DOS (arrêtés, main courante, ...)	

PENDANT LA CRISE

	Références
Organise le suivi des actions menées sur un tableau blanc et les archives sur une version informatique	
Réalise la veille des réseaux sociaux, presse, web et alerte le DOS si besoin	
Recueille, synthétise et transmet les informations diffusées par les médias au DOS si nécessaire	Fiche Action 4 / 29
Recueille les infos techniques, rédige et fait valider les messages à diffuser au DOS	
Diffuse les messages validés par le DOS sur les supports identifiés	Fiche Action 4
Gère les relations avec les médias en lien avec le DOS	
Est l'interlocuteur unique dans la relation avec la presse	
Rédige les communiqués de presse et les fait valider au DOS	
Transmet les communiqués de presse validés aux médias	
Organise les conférences de presse si nécessaire	
Transmet les messages validés aux agents en charge de l'accueil physique ou téléphonique pour information de la population	
Informe l'ensemble des cellules des informations à donner à la population.	
Organise et réalise les reportages : photo et vidéo	

APRES LA CRISE

	Références
Rédige le communiqué de retour à la normale à valider par le DOS	
Diffuse le communiqué sur les différents supports identifiés	
Transmets le communiqué aux agents en charge de l'accueil de la population	
Gérer les relations avec la presse et les demandes d'interview	
Prépare le bilan et une analyse à communiquer	

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE MISSION RESSOURCES HUMAINES	5

Service des Ressources Humaines

Est responsable de la mobilisation et de la planification des agents

AU DEBUT DE LA CRISE

	Références
Rejoint le Poste de Commandement Communal	
Fait un état des ressources humaines disponibles ou mobilisables	Fiche Action 7
Pilote les opérations de mobilisation et d'organisation des RH	
Constitue une équipe, si possible agents RH	

PENDANT LA CRISE

	Références
Mobilise les personnels au besoin	Fiche Action 25
Etablit les projets de planning de roulement des personnels et soumetts pour validation au RAC	
Organise le planning de roulement des agents	
Diffuse le planning de roulement des agents	

APRES LA CRISE

	Références
Prépare le bilan des actions menées pour le retour d'expérience	

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE MISSION SECURITE	6

Technicien ERP & Sécurité Civile

Est responsable de la mise à jour régulière du PCS et organise des exercices pour sensibiliser les acteurs et la population.

Pilote les aspects sécurité de la population

AU DEBUT DE LA CRISE

	Références
Rejoint le Poste de Commandement Communal	
Contribue à l'évaluation de la situation	
Met à disposition des moyens « radio » au Poste de Commandement Communal et aux cellules	

PENDANT LA CRISE

	Références
Propose des dispositions de sauvegarde et de protection au Poste de Commandement Communal (itinéraires, périmètres, contrôles d'accès, signalisations)	
Diffuse l'alerte aux populations par les Equipements Mobiles d'Alerte (EMA)	Fiche Action 2
Diffuse l'alerte par mégaphone	Fiche Action 3
Contrôle l'exécution et le maintien des dispositions de protection fixées par le Poste de Commandement Communal (évacuation, confinement, barrières, signalisations, ...)	
Accomplit des missions de surveillance et de collecte d'informations, de médiation (expliquer, rassurer, prévenir,...) selon les instructions du PCC (patrouilles, observations, ...)	
S'assure du maintien de l'ordre public (pillage, ...)	
Participe aux évacuations et/ou confinements	Fiche Action 19 /20
Rend compte au PCC chaque heure minimum	

APRES LA CRISE

	Références
Remet en état le matériel	
Prépare le bilan des actions menées pour le retour d'expérience	

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE MISSION HEBERGEMENT	7

Directeur des sports et de la vie associative

Est responsable de l'organisation de l'accueil des populations, du recensement et gère l'hébergement sur la commune.

AU DEBUT DE LA CRISE

	Références
Rejoint le Poste de Commandement Communal	
Etablit un bilan rapide de la population à héberger	
Organise les Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)	Fiche Action 11
Réquisitionne des Centres d'accueils (publics/privés), si besoin	

PENDANT LA CRISE

	Références
Tient à jour la liste des personnes accueillis dans les CARE	Fiche Action 12
Identifie les personnes vulnérables ou nécessitant des soins	
Fait un bilan régulier au DOS	
Transmet régulièrement le suivi au PCC pour l'information des familles	
Gère le suivi des CARE : chauffage, électricité, papier toilette, couverture, ...	
Contacte les médecins pour assurer les visites éventuelles	Annuaire de crise
Peut demander, en tant que besoin, l'appui des associations	

APRES LA CRISE

	Références
S'assure de récupérer le matériel mobilisé et de remettre les salles occupées en ordre	
Prépare le bilan des actions menées pour le retour d'expérience	

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE MISSION RAVITAILLEMENT	8

Responsable du CCAS

Est responsable du recensement de la population sinistrée et gère le ravitaillement en eau et en nourriture sur la commune

Attention aux risques sanitaires, aux risques d'intoxication alimentaire

AU DEBUT DE LA CRISE

	Références
Rejoint le Poste de Commandement Communal	
Etablit un bilan des repas à prévoir : population	Fiche Action 18
Informe les services publics et les commerçants du besoin éventuel	

PENDANT LA CRISE

	Références
Fait le suivi des actions menées et du nombre de repas servis	
S'assure de la distribution des repas et boissons (chaudes ou froides)	
Réalise le recensement des personnes isolées	
Assure, si besoin, l'approvisionnement des habitants isolés	
Prévoit le ravitaillement en eau et en nourriture des services de secours et du Poste de Commandement Communal	
Prévoit les couverts et leur nettoyage	
S'assure de la collecte des déchets ménagers	
Met en place une surveillance des denrées alimentaires pour éviter le vol	
Collecte et distribue les dons	

APRES LA CRISE

	Références
S'assure de récupérer le matériel mobilisé	
Prépare le bilan des actions menées pour le retour d'expérience	

En cas de crise durable dans le temps, le responsable se rapprochera de la DDASS pour le suivi des consommables

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE MISSION JURIDIQUE	9

Service Juridique

AU DEBUT DE LA CRISE

	Références
Rejoint le Poste de Commandement Communal	
Prépare la rédaction des actes administratifs nécessaire à la gestion de la crise	

PENDANT LA CRISE

	Références
Rédige les arrêtés de péril et assure son archivage	
Rédige les ordres de réquisition et assure son archivage	

APRES LA CRISE

	Références
Se rapproche de toutes les entreprises réquisitionnées pour récupérer les factures	
Gère les demandes d'indemnisation	Fiche Action 34
Prépare le bilan des actions menées pour le retour d'expérience	

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE MISSION INFORMATIQUE	10

Service informatique

Est responsable de la mise en place et la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunications

AU DEBUT DE LA CRISE

	Références
Met en place les moyens au Poste de Commandement Communal	Fiche Action 8 / 9 10
S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission	
Rassemble les demandes des moyens de matériel	

PENDANT LA CRISE

	Références
Assure la maintenance et la gestion des moyens informatiques et de télécommunication	
Informe les gestionnaires des réseaux télécommunications	Annuaire de crise

APRES LA CRISE

	Références
Récupérer le matériel mobilisé	
Prépare le bilan des actions menées pour le retour d'expérience	

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE MISSION INFORMATION A LA POPULATION	Fiche 11
---	--	-------------------------------

Service des affaires générales – Etat civil

Est responsable de l'accueil, de l'information et de l'enregistrement des personnes sinistrées dans les CARE ou aux points de rassemblement

AU DEBUT DE LA CRISE

	Références
Rejoint le Poste Communal de Commandement	
Constitue une équipe avec le service des affaires générales et de l'Etat Civil	
Installe la permanence téléphonique du PCC	
Assure l'accueil et l'enregistrement des personnes sinistrées au CARE	
Assure l'accueil de la population en mairie	Fiche Action 13

PENDANT LA CRISE

	Références
Etablit l'accueil et la permanence téléphonique du PCC	
S'assure de l'information de l'ensemble des mesures de protection à adopter	
Assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC	
Accompagne les sinistrés dans les 1ères démarches urgentes	

APRES LA CRISE

	Références
Accompagne les sinistrés dans les démarches administratives	Fiche Action 34
Etablir un retour d'expérience sur la gestion de l'événement	

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE MISSION VOIRIE - BATIMENT	12

Centre Technique Municipal

Est responsable de l'organisation des accès voirie et de la sécurisation des bâtiments

AU DEBUT DE LA CRISE

	Références
Rejoint le Centre Technique Municipal	
Recense le personnel technique disponible immédiatement	
Fait préparer les moyens techniques : véhicules, matériels	Recensement des besoins matériel
Fait rapatrier les véhicules des ST sur le parking ESPACE, selon la nature de l'événement	

PENDANT LA CRISE

	Références
Etablit un diagnostic rapide des bâtiments et des voiries touchés par l'événement	
S'assure de la mise en place des barrières et des déviations	
Procède à la sécurisation de la voirie	

APRES LA CRISE

	Références
Range les moyens matériels	
Fait un bilan pour le retour d'expérience	

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE MISSION SECURITE DES PERSONNES	13

Police Municipale

Est responsable de la sécurisation de la voirie et du respect de la signalisation en place.

AU DEBUT DE LA CRISE

	Références
Rejoint le Poste Communal de Commandement	
Recense le personnel disponible immédiatement	

PENDANT LA CRISE

	Références
Propose des dispositions de sauvegarde et de protection au PCC	
Diffuse l'alerte par les Equipements Mobiles d'Alerte et par les mégaphones	Fiche Action 2 /3
Contrôle l'exécution et le maintien des dispositions de protection fixées par le PCC	
Accomplit des missions de surveillance, de collecte d'information et de médiation selon les instructions du PCC	
Participe activement au maintien de l'ordre public	
Participe aux évacuations et/ou confinements	Fiche Action 19 / 20
Rend compte de l'action terrain au PCC chaque heure	

APRES LA CRISE

	Références
Diffuse la fin de l'alerte	
Fait un bilan pour le retour d'expérience	

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE MISSION SECURITE DES RESEAUX	14

Régie de l'Eau

Est responsable de la surveillance et des remontées d'informations pour les divers réseaux : eau, assainissement

AU DEBUT DE LA CRISE

	Références
Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (eau, assainissement, électricité)	
Recense le personnel disponible immédiatement	

PENDANT LA CRISE

	Références
Etablit les premiers diagnostics rapides de l'état des réseaux de la commune	
Vérifie et surveille les ouvrages hydrauliques	
Fait remonter les situations à risque	
Sécurise les zones dangereuses	
Fait procéder à la mise en place de barrières et de signalisation des zones à risque	
Organise les travaux de dépannages urgents	
Rend compte des délais d'intervention au PCC	

APRES LA CRISE

	Références
Range le matériel utilisé	
Fait un bilan pour le retour d'expérience	

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE MISSION ASTREINTE ELU	Fiche 15
---	--	----------------------------

Le Maire décide la mise en place d'une astreinte « Elu » et désigne les élus à qui il donne délégation de fonctions et de signature pour assurer le rôle d'élus d'astreinte.

➤ Nature de l'astreinte

Durée de l'astreinte : 1 semaine

Délai de retour en mairie : 1 heure

Joignable 24 heures sur 24

➤ RECOMMANDATIONS GENERALES

A la prise de l'astreinte, lire (ou relire) les fiches réflexes fournies, en particulier celles relatives :

- aux procédures associées à la réception, au traitement et à la diffusion d'alerte,
- au déclenchement du PCS, à l'activation du Poste de Commandement Communal et à la mobilisation de ses membres.

Vérifier régulièrement le signal et la charge du téléphone portable d'astreinte.

Reporter systématiquement dans le registre de main courante tout évènement et toute sollicitation en indiquant les mesures prises et les résultats obtenus.

En cas de signalement d'origine non officielle, se faire confirmer ou faire vérifier l'information,

Consulter chaque matin et chaque soir les prévisions météorologiques des heures et jours à venir.

Dans les périodes de vigilance ou d'alertes météorologiques, consulter plusieurs fois par jour les sites de vigilance.

En cas d'alerte importante ou d'évènement grave, contacter immédiatement (et par tous les moyens) le Maire pour lui rendre compte de la situation et convenir avec lui des décisions à prendre.

D'une manière générale, ne pas hésiter à contacter le Maire et/ou le DGS pour déterminer les actions à engager.

Sur ordre du Maire, ou par défaut si celui-ci n'est pas joignable, prend les décisions requises par la situation et transmet les directives au cadre d'astreinte chargé d'assurer le pilotage et la coordination des actions communales.

Lorsqu'il est informé par son élu d'astreinte d'un évènement, le Maire peut décider :

- soit de prendre immédiatement la direction des opérations : il le précise alors à l'élus d'astreinte qui se charge d'informer immédiatement le cadre et les équipes d'astreinte.

Dès lors, et afin d'éviter toute confusion, l'élú d'astreinte n'intervient plus dans la prise de décision mais reste à la disposition du Maire.

- soit de laisser à l'élú d'astreinte le soin d'assurer le niveau décisionnel de la gestion de l'évènement en lui donnant éventuellement des directives particulières (éventuellement le temps que le Maire rejoigne la commune ou la Mairie et prenne la main).

Tant que le Maire n'est pas joignable, l'élú d'astreinte reste la seule autorité à pouvoir prendre les décisions d'urgence en lieu et place du Maire, notamment le déclenchement éventuel du PCS et l'activation du PCC.

En cas de déclenchement du PCS, l'élú d'astreinte rejoint la mairie avec le cadre d'astreinte pour assurer la mise en place et la direction du PCC en attendant l'arrivée du DGS qui prendra immédiatement ses fonctions de RAC.

En cas d'activation d'une cellule de crise restreinte (hors PCS), l'élú d'astreinte se rend en mairie pour assurer la direction de cette structure avec le cadre d'astreinte et éventuellement d'autres cadres mobilisés pour la circonstance.

PROJET

HUMAINES

Annuaire Poste de Commandement Communal

TELEPHONE - VILLE DE THIERS			
Nom	Prénom	Service	Numéro de portable
ADJIMI BOUCETTA	Samra	Sports	06 40 65 10 88
Astreinte technique			06 07 95 90 92
BENSI	Roberto	DGST	06 68 88 39 96
CARRIE	Julien	Etudes et Travaux	06 12 35 82 72
CHASSAIGNE	Aurelien	Etudes et Travaux	07 85 71 84 91
DE QUEIROZ	Axelle	Etudes et Travaux	06 20 62 74 41
DELUERMOZ	Anne	régie des eaux	06 17 72 25 22
FAUCHER	Maryline	RH	06 08 32 85 72
FAURE	Sandrine	Administration générale	07 84 26 05 99
GAUTIER	Sandrine	Etudes et Travaux	06 20 62 75 46
GIRARD	Virginie	Police municipale	07 50 47 40 47
LEVET	Fabien	CTM	07 77 81 00 04
MANNEVILLE	Raphael	informatique	06 47 00 16 78
PARET	Laurent	CTM	07 85 25 22 23
PILI	Christophe	DGS	06 76 29 91 16

MATÉRIELLES

CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT																
ÉTABLISSEMENT					CAPACITÉ		SANITAIRES			SOMMEIL			REPAS		ÉNERGIE	
NOM ÉTABLISSEMENT (préciser le type : gymnase, salle polyvalente, école, cantine, gîte rural, centre de vacances, campings, mobiles homes, ...)	ADRESSE	PROPRIÉTAIRE (commune, Conseil Général, Inspection Académique, DRDJS ou personne privée)	Contact (nom et téléphone) pour ouverture du site	Si établissement privé Convention signée Oui / NON	NOMBRE DE PERSONNES POUVANT ÊTRE ACCUEILLIES	SURFACE M²	LAVABOS	DOUCHES	WC	STRUCTURE AMÉNAGÉE EN DUR (nombre de lits,...)	STRUCTURE NON AMÉNAGÉE (nombre de places pouvant être aménagées)	NECESSAIRE DE COUCHAGE (lits picot, couvertures, duvets, draps,	RESTAU -RATION (nombre de repas pouvant être servis)	MATÉRIEL DE CUISSON (plaques, fours, cuisinières,	CHAUFFAGE (gaz, électricité,...)	GROUPE(S) ELECTRO -GENE(S) Nombre + capacité en fioul
Salle polyvalente Jo Cognet	Avenue du Progès 63300 Thiers	Commune	Samra BOUCETTA - 06 40 65 10 88		200	947	7	0	5	0	4 unités	0		0	gaz	0
Gymnase Jean Mince	Avenue Jean Jaurès	Commune			350	1424	5	25	5	0	7 unités	0		0	gaz	0
Gymnase Jean Zay	Rue Jean Zay	Commune			200	891	5	28	4	0	4 unités	0		0	gaz	0
Maison des sports	Avenue Léo Lagrange	Commune			450	1912	23	91	14	0	9 unités	0		0	gaz	0
Parc des sports - Stade A. Chastel	Avenue Léo Lagrange	Commune			200	977	21	51	6	0	4 unités	0		0	gaz	0
ILOA Tennis couvert (court non chauffé)	Base de loisirs ILOA - 63300 Thiers	Commune	Joëlle BEAURE - 06 40 18 96 81		450	1837	3	5	5	0	9 unités	0		0	gaz	0
Salle ESPACE - salle Armstrong	Place Saint-Exupéry - 63300 Thiers	Commune			100	500	10	3	10	0	2 unités	0		0	gaz	0
Ecole maternelle Le Moutier	Place Voltaire - 63300 Thiers	Commune			100	550	6	0	13 (enfant) + 2 (adulte)	0	2 unités	0		Maintien chaud électrique	gaz	0
Ecole primaire Le Moutier	95 Avenue Béranger - 63300 Thiers	Commune			200	870	14	2	15	0	4 unités	0		étuve	gaz	0
Ecole élémentaire Le Fau	Avenue 1ère Armée - 63300 Thiers	Commune			200	804	14	2	12 (enfant) + 9 (adulte)	0	4 unités	0		Maintien chaud électrique	gaz	0
Ecole élémentaire Les Garniers	Les Garniers - 63300 Thiers	Commune	Valérie DAJOUX - 06 32 84 09 88		150	710	6	1	4	0	3 unités	0		Maintien chaud électrique	gaz	0
Ecole élémentaire Emile Zola	Rue Emile Zola - 63300 Thiers	Commune			450	1850	17	0	33	0	9 unités	0		fours électrique, feux gaz, braisières	gaz	0
Cuisine centrale Zola (voir école Zola)	Rue Emile Zola - 63300 Thiers	Commune			0	100	2	1	2	0	0	0	540 repas / jour		gaz	0
Ecole Turelet	106 Rue Fraternité - 63300 Thiers	Commune			150	754	8	0	6 (enfant) + 4 (adulte)	0	3 unités	0		Maintien chaud électrique	gaz	0
Ecole élémentaire Georges Sand	Rue 8 Mai - 63300 Thiers	Commune			400	1725	13	0	25	0	8 unités	0		Maintien chaud électrique	gaz	0
Ecole élémentaire La Vidalie + cantine	29 Faubourg Vidalie - 63300 Thiers	Commune			100	488	4	0	5	0	2 unités	0		Maintien chaud électrique	gaz	0
Camping ILOA	Base de loisirs ILOA - 63300 Thiers	Commune	Samra BOUCETTA - 06 40 65 10 88		350	1500	8	4	3	0	5 unités (terrain en ext.)	0			gaz	0

PRINCIPAUX OBJECTIFS SELON LE RISQUE

FICHE REFLEXE

PROJET

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 1
	FICHE REFLEXE INONDATIONS	

Fortes pluies prévues	Directeur des Opérations de Secours	Prendre connaissance des messages transmis par météo France et relayer par les services de l'Etat. Anticiper ces alertes selon la période (jour, nuit, week end) Anticiper le maintien/annulation de tous les événements prévus sur la commune
	Responsable des Actions Communales	Recenser les membres du Poste Communal de Commandement disponibles
	Cellule Logistique	Etre attentif à l'évolution de la situation sur le terrain
	Cellule Sécurité des personnes	Etre attentif à l'évolution de la situation sur le terrain
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Contactar les personnes vulnérables inscrites au registre communal Identifier des besoins : chauffage, alimentation, médicaments
Inondation localisée	Directeur des Opérations de Secours	Activer le Poste Communal de Commandement Informar la sous-préfecture de l'ouverture du PCC
	Responsable des Actions Communales	Ouvrir le Poste Communal de Commandement Alerter la population, si nécessaire, conformément au plan communal de sauvegarde
	Cellule Informatique	Aménager le Poste Communal de Commandement
	Cellule Communication	Diffuser les consignes de sécurité : ○ Ne pas s'engager sur une route inondée. ○ Rejoindre un point haut. ○ Ne pas descendre dans les sous-sols. ○ Couper l'électricité si possible. ○ Limiter les déplacements. Ouvrir la main courante
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Contactar les personnes vulnérables inscrites au registre communal Identifier des besoins : chauffage, alimentation, médicaments
	Cellules Logistique et Sécurité	Reconnaître la situation sur le terrain Fermer des accès aux voiries exposées Sécuriser les enjeux vulnérables
	Cellule voirie - bâtiment	Récupérer la signalisation au CTM : route barrée, déviation, ... Charger les panneaux dans les véhicules appropriés
Inondation importante	Cellule sécurité des personnes	Se rendre dans les établissements recevant du public concernés par le sinistre Préparer les évacuations des personnes Si nécessaire, faire la circulation
	Directeur des Opérations de Secours	Activer le Poste Communal de Commandement

		Informar la sous-préfecture de l'ouverture du PCC
	Responsable des Actions Communales	Ouvrir le Poste Communal de Commandement Alerter la population conformément au plan communal de sauvegarde S'assurer de la mise en sécurité de la population
	Cellule Informatique	Aménager le Poste Communal de Commandement S'assurer de l'opérationnalité des moyens de communication
	Cellule Communication	Diffuser les consignes de sécurité : ○ Ne pas s'engager sur une route inondée. ○ Rejoindre un point haut. ○ Ne pas descendre dans les sous-sols. ○ Couper l'électricité si possible. ○ Limiter les déplacements. Ouvrir la main courante Assurer l'accueil physique et téléphonique à la mairie Gérer les relations avec les médias
	Cellules Logistique et Sécurité	Reconnaître la situation sur le terrain Fermer des accès aux voiries exposées Sécuriser les enjeux vulnérables Maintenir un suivi de la situation aux points de surveillance
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Ouvrir un Centre d'Accueil et de REgroupement Contacter les personnes vulnérables inscrites au registre communal Identifier des besoins : chauffage, alimentation, médicaments
	Cellule voirie - bâtiment	Récupérer la signalisation au CTM : route barrée, déviation ,.. Charger les panneaux dans les véhicules appropriés
	Cellule sécurité des personnes	Se rendre dans les établissements recevant du public concernés par le sinistre Préparer les évacuations des personnes
	Cellule RH	Renforcer les ressources humaines
	Cellule juridique	Prendre les arrêtés municipaux
Inondation généralisée	Directeur des Opérations de Secours	Prévoir de fonctionner en mode dégradé dans la durée Répondre aux sollicitations des médias (TV, presse, radio, ...) Décider de déclencher la phase « Post-crise »
Post-crise	Directeur des Opérations de Secours	Décider de la fin de l'événement Organiser un retour d'expérience sur l'événement
	Responsable des Actions Communales	Alerter la population de la fin de la crise Informar la population du dispositif de soutien mis en place Dresser un bilan des dégâts Désarmer progressivement le Poste Communal de Commandement
	Cellule Communication	Poursuivre la rédaction de la main courante Prendre des photos et vidéos des dégâts provoqués par le sinistre Identifier un local, en mairie, pour accompagner les sinistrés dans les démarches administratives

		Mettre en place un système de gestion des dons
	Cellule logistique	Contrôler la qualité de l'eau Organiser, si besoin, la distribution de l'eau potable Procéder aux opérations de nettoyage Effectuer des travaux urgents Solliciter des entreprises ou des personnes privées pour réquisitionner du matériel Guider les gestionnaires réseaux sur les lieux d'intervention Mettre en place un système de collecte et de gestion des déchets
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Maintenir ouvert le Centre d'Accueil et de REgroupement Identifier des solutions de relogement temporaire aux sinistrés Accueillir les bénévoles et coordonner leurs interventions
	Cellule voirie - bâtiment	Ranger la signalisation Faire un état du matériel : détérioré, à réparer, ...
	Cellule sécurité des personnes	Vérifier la réouverture des voies de circulation
	Cellule RH	Bilan de la mobilisation des agents
	Cellule juridique	Etablir les actes administratifs Garder tous les arrêtés et factures émises pendant l'événement et les archiver Classer et archiver tous les documents relatifs à l'événement

 Ville de Thiers	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 2
	FICHE REFLEXE SISMIQUE	

Sécurisation après la 1^{ère} secousse	Directeur des Opérations de Secours	Activer le poste communal de commandement S'informer sur l'événement auprès des services de l'Etat Prendre en considération le risque de répliques Assurer une mise en sécurité de la population
	Responsable des Actions Communales	Ouvrir le poste communal de commandement Mettre en place des points de regroupements sur des lieux sécurisés et éloignés des bâtiments et des zones touchées Proscrire la consommation d'eau courante avant la réalisation d'une analyse de la potabilité
	Cellule Logistique et Sécurité	Fermer les conduites de gaz, d'eau et d'électricité Recenser les bâtiments et zones touchés et les sécuriser (risque effondrement) Mettre à disposition les moyens matériels de la commune Interdire l'accès aux bâtiments présentant un risque
	Cellule sécurité	Patrouiller pour porter assistance si nécessaire Assister les services de secours dans leurs opérations sur le terrain Sécuriser les zones dangereuses
	Cellule Ravitaillement et Hébergement	Contacter les personnes vulnérables inscrites sur le registre communal Ouvrir un Centre d'Accueil et de Regroupement Prévoir une distribution d'eau potable Etablir un registre des personnes disparues
	Cellule Communication	Ouvrir la main courante Diffuser les consignes suivantes : ○ rester calme ; ○ ne pas pénétrer dans un bâtiment endommagé ; ○ s'éloigner des façades, cheminées et lignes électriques ; ○ limiter les déplacements ; ○ prévoir d'éventuelles répliques ; ○ suivre uniquement les consignes des autorités ; ○ éviter de saturer les réseaux téléphoniques.
	Cellule Informatique	Aménager le poste communal de commandement
	Cellule Voirie - Bâtiment	Récupérer la signalisation au CTM : route barrée, déviation, ... Charger les panneaux dans les véhicules appropriés

	Cellule Sécurité des personnes	Vérifier la mise en place de la signalisation routière
	Cellule RH	Renforcer les ressources humaines
	Cellule Juridique	Prendre les arrêtés municipaux et les actes administratifs
Répliques / séisme de grande ampleur	Directeur des Opérations de Secours	Solliciter l'intervention de moyens extra communaux Gérer les relations avec les médias (presse/TV/radio/internet)
	Responsable des Actions Communales	Assurer un fonctionnement dans la durée
Post-crise	Directeur des Opérations de Secours	Décider de la fin de l'événement Organiser un retour d'expérience sur l'événement
	Responsable des Actions Communales	Alerter la population de la fin de la crise Informar la population du dispositif de soutien mis en place Dresser un bilan des dégâts Désarmer progressivement le Poste Communal de Commandement
	Cellule Logistique et Sécurité	Rétablir les accès, réseaux et services dans la mesure du possible Procéder aux opérations de nettoyage et de remise en état nécessaires Solliciter des entreprises avec leurs moyens matériels Accompagner les gestionnaires de réseaux sur les lieux d'intervention Mettre en place un système de collecte et de gestion des déchets
	Cellule Ravitaillement et Hébergement	Maintenir ouvert le/les centre d'accueil et de regroupement quelque temps après l'événement Proposer des solutions de relogement temporaire aux personnes
	Cellule Communication	Informar la population du dispositif d'aide et de soutien communal Poursuivre la rédaction de la main courante Garder tous les arrêtés et factures émis pendant les événements et les archiver Etablir les actes administratifs adéquats Prévoir un lieu dédié pour l'accueil des personnes effectuant les démarches relatives à l'événement survenu Mettre en place un système de gestion des dons
	Cellule Voirie - Bâtiment	Ranger la signalisation Faire un état du matériel : détérioré, à réparer, ...
	Cellule Sécurité des personnes	Vérifier la réouverture des voies de circulation
	Cellule RH	Bilan de la mobilisation des agents
	Cellule Juridique	Garder tous les arrêtés et factures émises pendant l'événement et les archiver Classer et archiver tous les documents relatifs à l'événement

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 3
	FICHE REFLEXE MOUVEMENT TERRAIN	

Lors de fortes pluies	Directeur des Opérations de Secours	Sécuriser les enjeux susceptibles d'être impactés par un mouvement de terrain
	Responsable des Actions Communales	Surveiller l'évolution de la situation au niveau des secteurs sensibles au mouvement de terrain
	Cellule logistique	Fermer les accès aux zones à risque en cas de constat d'instabilité
Constatation de glissement de terrain	Directeur des Opérations de Secours	Activer le Poste Communal de Commandement Suivre les indications du Commandant des Opérations de Secours (COS)
	Responsable des Actions Communales	Mobiliser le Poste Communal de Commandement Prévenir les pompiers, la gendarmerie et le service des routes du Conseil Départementale Assurer le lien entre le poste de communal de commandement et les cellules opérationnelles
	Cellules Logistique et Sécurité	Fermer les accès à la zone sinistrée Etre l'interlocuteur communal en relation avec le PC pompier Mettre en sécurité les enjeux exposés en suivant les indications du COS Interdire tout déplacement sur le lieu du sinistre
	Cellule Informatique	Aménager le Poste Communal de Commandement
	Cellule Communication	Ouvrir la main courante Assurer l'accueil physique et téléphonique en mairie Informers les usagers des fermetures de routes et des déviations mises en place
	Cellule Ravitaillement et Hébergement	Ouvrir un Centre d'Accueil et de Regroupement, si nécessaire Transmettre, régulièrement au DOS, un bilan du nombre de personnes accueillies Signaler toute personne disparue
	Cellule Voirie - Bâtiment	Récupérer la signalisation au CTM : route barrée, déviation, .. Charger les panneaux dans les véhicules appropriés
	Cellule Sécurité des personnes	Vérifier la mise en place de la signalisation Si nécessaire, faire la circulation
	Cellule Juridique	Prendre les arrêtés municipaux et les actes administratifs
Mouvement de grande ampleur	Directeur des Opérations de Secours	Gérer les relations avec les médias (presse/TV/radio) Décider de déclencher la phase « post-crise »
	Cellule RH	Renforcer les ressources humaines
Post-crise	Directeur des Opérations de Secours	Décider de la fin de l'événement Organiser un retour d'expérience sur l'événement
	Responsable des Actions Communales	Alerter la population de la fin de la crise Informers la population du dispositif de soutien mis en place

		Désarmer progressivement le Poste Communal de Commandement Dresser le bilan des dégâts
	Cellule Logistique	Contrôler la qualité de l'eau Organiser, si besoin, la distribution de l'eau potable Procéder aux opérations de nettoyage Effectuer des travaux urgents Solliciter des entreprises ou des personnes privées pour réquisitionner du matériel Guider les gestionnaires réseaux sur les lieux d'intervention Mettre en place un système de collecte et de gestion des déchets
	Cellule Communication	Poursuivre la rédaction de la main courante Prendre des photos et vidéos des dégâts provoqués par le sinistre Identifier un local, en mairie, pour accompagner les sinistrés dans les démarches administratives Mettre en place un système de gestion des dons
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Maintenir ouvert le Centre d'Accueil et de REgroupement Identifier des solutions de relogement temporaire aux sinistrés Accueillir les bénévoles et coordonner leurs interventions
	Cellule Voirie - Bâtiment	Ranger la signalisation Faire un état du matériel : détérioré, à réparer, ...
	Cellule Sécurité des personnes	Vérifier la réouverture des voies de circulation
	Cellule RH	Bilan de la mobilisation des agents
	Cellule Juridique	Etablir les actes administratifs Garder tous les arrêtés et factures émises pendant l'événement et les archiver Classer et archiver tous les documents relatifs à l'événement

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 4
	FICHE REFLEXE FEUX DE VEGETAUX	

Vigilance « orange ou rouge » météo des forêts Départ de feu ou incendie menaçant la ville ou un secteur	Directeur des Opérations de Secours	Prendre connaissance des messages transmis par météo France et relayer par les services de l'Etat.
	Responsable des Actions Communales	Recenser les membres du Poste Communal de Commandement disponibles
	Directeur des Opérations de Secours	Activer le Poste Communal de Commandement Informer la sous-préfecture de l'ouverture du PCC Assurer une mise en sécurité de la population
	Responsable des Actions Communales	Ouvrir le Poste Communal de Commandement Alerter la population, si nécessaire, conformément au plan communal de sauvegarde Assurer le lien entre le poste de communal de commandement et les cellules opérationnelles Identifier les secteurs menacés
	Cellule Informatique	Aménager le Poste Communal de Commandement
	Cellule Communication	Ouvrir la main courante Assurer l'accueil physique et téléphonique en mairie Diffuser les consignes officielles Consignes essentielles à rappeler à la population ☐ Ne pas s'approcher de l'incendie. ☐ Ne pas encombrer les routes. ☐ Se conformer aux consignes des autorités. ☐ En cas de fumées : fermer portes, fenêtres et volets ; couper les systèmes de ventilation ; rester à l'abri dans un bâtiment en dur, sauf ordre d'évacuation. ☐ Préparer les documents importants, médicaments et effets de première nécessité en cas d'évacuation. ☐ Ne quitter son domicile que sur instruction des autorités.
	Cellules Logistique et Sécurité	Fermer les accès à la zone menacée (via la Police municipale) Mettre en sécurité les enjeux menacés
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Ouvrir un Centre d'Accueil et de REgroupement Transmettre, régulièrement au DOS, un bilan du nombre de personnes accueillies Contacter les personnes vulnérables sur les secteurs menacés Signaler toute personne disparue Organiser les transports en cas d'éventuelle évacuation
	Cellule Voirie - Bâtiment	Récupérer la signalisation au CTM : route barrée, déviation, ...

		Charger les panneaux dans les véhicules appropriés Ouvrir les barrières et accès : base de loisir Iloa
	Cellule sécurité des personnes	Utiliser le véhicule PM avec un haut parleur Si nécessaire, faire la circulation
	Cellule RH	Renforcer les ressources humaines
	Cellule Juridique	Prendre les arrêtés municipaux et les actes administratifs
Incendie de grande ampleur	Directeur des Opérations de Secours	Gérer les relations avec les médias (presse/TV/radio)
Post-crise	Directeur des Opérations de Secours	Recevoir l'autorisation de fin d'alerte Participer au retour d'expérience réalisé par les services de l'Etat (SDIS, Préfecture) Organiser un retour d'expérience sur l'événement
	Responsable des Actions Communales	Alerter la population de la fin de la crise Informar la population du dispositif de soutien mis en place Désarmer progressivement le Poste Communal de Commandement Dresser le bilan des dégâts
	Cellule Communication	Poursuivre la rédaction de la main courante Prendre des photos et vidéos des dégâts provoqués par le sinistre Identifier un local, en mairie, pour accompagner les sinistrés dans les démarches administratives Mettre en place un système de gestion des dons
	Cellules Logistique et Sécurité	Effectuer des travaux urgents Solliciter des entreprises ou des personnes privées pour réquisitionner du matériel
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Maintenir ouvert le Centre d'Accueil et de Regroupement Identifier des solutions de logement temporaire aux sinistrés Accueillir les bénévoles et coordonner leurs interventions
	Cellule Voirie - Bâtiment	Ranger la signalisation Faire un état du matériel : détérioré, à réparer, ... Procéder aux opérations de nettoyage
	Cellule Sécurité des personnes	Vérifier la réouverture des voies de circulation
	Cellule RH	Bilan de la mobilisation des agents
	Cellule Juridique	Etablir les actes administratifs Garder tous les arrêtés et factures émises pendant l'événement et les archiver Classer et archiver tous les documents relatifs à l'événement

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 5
	FICHE REFLEXE TEMPETE	

Vigilance « orange ou rouge » météo France	Directeur des Opérations de Secours	Prendre connaissance des messages transmis par météo France et relayer par les services de l'Etat. Anticiper ces alertes selon la période (jour, week end) Anticiper le maintien/annulation de tous les événements prévus sur la commune
	Responsable des Actions Communales	Recenser les membres du Poste Communal de Commandement disponibles Identifier les manifestations prévues sur la commune Prévoir une fermeture des parcs et jardins
	Cellule Communication	Consignes essentielles à rappeler à la population ☐ Limiter les déplacements. ☐ Ne pas stationner sous les arbres. ☐ Mettre à l'abri les objets extérieurs. ☐ Fermer portes, fenêtres et volets. ☐ Ne pas toucher les câbles électriques tombés. ☐ Respecter les périmètres de sécurité. ☐ Suivre les consignes des autorités.
	Cellule Ravitaillement et Hébergement	Contacter les personnes vulnérables inscrites au registre communal Identifier les besoins urgents : chauffage, alimentation, hébergement, médicaments Ouvrir un Centre d'Accueil et de Regroupement, si nécessaire Transmettre, régulièrement au DOS, un bilan du nombre de personnes accueillies Signaler toute personne disparue
Tempête en approche	Directeur des Opérations de Secours	Activer le Poste Communal de Commandement Informar la sous-préfecture de l'ouverture du PCC Sécuriser les sites sensibles (ERP, camping, chantiers,...)
	Responsable des Actions Communales	Ouvrir le Poste Communal de Commandement Alerter la population, si nécessaire, conformément au plan communal de sauvegarde
	Cellule Informatique	Aménager le Poste Communal de Commandement Mettre en place une ligne téléphonique réservée
	Cellule Communication	Ouvrir la main courante
	Cellules Logistique et Sécurité	Reconnaître la situation sur le terrain Reporter toutes les interventions extérieures vulnérables Sécuriser le matériel exposé aux rafales

	Cellule voirie - bâtiment	Récupérer la signalisation au CTM : route barrée, déviation, ... Charger les panneaux dans les véhicules appropriés Préparer le matériel de tronçonnage : carburant, EPI
	Cellule sécurité des personnes	Surveiller les secteurs à risques : zones boisés, vallée des usines Interdire l'accès aux zones dangereuses Si nécessaire, faire la circulation
Renforcement des vitesses du vent	Directeur des Opérations de Secours	Etre en contact avec les acteurs de la gestion de crise
	Responsable des Actions Communales	Assurer le lien entre le poste de communal de commandement et les cellules opérationnelles
	Cellule Informatique	Assurer la stabilité du réseau
	Cellule Communication	Assurer un accueil téléphonique du standard
	Cellules Logistique et Sécurité	Ne pas exposer d'agents en extérieur
	Cellule voirie - bâtiment	Rester au CTM
Phénomène s'intensifiant	Cellule sécurité des personnes	Rester au PCC
	Directeur des Opérations de Secours	Gérer les relations avec les médias (presse/TV/radio) Décider de déclencher la phase « post-crise »
Post-crise	Cellule RH	Prévoir de renforcer les ressources humaines en cas de mobilisation nécessaire post-tempête (planning de roulement)
	Directeur des Opérations de Secours	Décider de la fin de l'événement Organiser un retour d'expérience sur l'événement
	Responsable des Actions Communales	Alerter la population de la fin de la crise Informar la population du dispositif de soutien mis en place Désarmer progressivement le Poste Communal de Commandement Dresser le bilan des dégâts
	Cellule logistique	Contrôler la qualité de l'eau Organiser, si besoin, la distribution de l'eau potable Procéder aux opérations de nettoyage Effectuer des travaux urgents Solliciter des entreprises ou des personnes privées pour réquisitionner du matériel Guider les gestionnaires réseaux sur les lieux d'intervention Mettre en place un système de collecte et de gestion des déchets
	Cellule communication	Poursuivre la rédaction de la main courante Prendre des photos et vidéos des dégâts provoqués par le sinistre Identifier un local, en mairie, pour accompagner les sinistrés dans les démarches administratives Mettre en place un système de gestion des dons
	Cellule Ravitaillement et Hébergement	Contactar les personnes vulnérables inscrites sur le registre communal
	Cellule voirie - bâtiment	Sécuriser les bâtiments communaux Dégager les arbres tombés Mettre en place une signalisation temporaire Ranger la signalisation

		Faire un état du matériel : détérioré, à réparer, ...
	Cellule sécurité des personnes	Maintien des accès essentiels : hôpital, axes principaux entrées/sorties de la commune, centre de secours, écoles/collèges/lycées Mettre en place des déviations Vérifier la réouverture des voies de circulation
	Cellule RH	Bilan de la mobilisation des agents
	Cellule juridique	Etablir les actes administratifs Garder tous les arrêtés et factures émises pendant l'événement et les archiver Classer et archiver tous les documents relatifs à l'événement

PROJET

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 6
	FICHE REFLEXE VAGUE DE CHALEUR	

Vigilance « orange » météo France	Directeur des Opérations de Secours	Prendre connaissance des messages transmis par météo France et relayer par les services de l'Etat. Anticiper ces alertes selon la période (jour, week end) Anticiper le maintien/annulation de tous les événements prévus sur la commune
	Responsable des Actions Communales	Recenser les membres du Poste Communal de Commandement disponibles Préparer les locaux climatisés ou rafraichis pouvant accueillir le public
	Cellule communication	Pré informer la population vulnérable à partir du registre nominatif communal
	Cellule RH	Prévoir l'aménagement des horaires de travail des agents municipaux
Vigilance « Rouge » météo France	Directeur des Opérations de Secours	Assurer une prise de contact des personnes vulnérables
	Responsable des Actions Communales	Prendre connaissance des messages transmis par les météo France et relayer par les services de l'Etat. Anticiper ces alertes selon la période (jour, week end) Annuler les manifestations prévues sur la commune en extérieur comme en intérieur
	Cellule Logistique et Sécurité	Identifier les manifestations prévues sur la commune Trouver des solutions pour adapter les horaires d'ouverture des lieux frais (parcs, jardins, ...) Identifier des lieux collectifs rafraichis accessibles aux administrés
	Cellule Communication	Veiller au bon fonctionnement des points d'eau accessibles au public (fontaine, sanitaire, ...)
	Cellule Ravitaillement et Hébergement	Informar les ERP sensibles (écoles, ...) de disposer d'une pièce rafraichie Renseigner le public sur la localisation et l'accès aux points d'eau et aux lieux rafraichis
	Cellule Voirie - Bâtiment	Assurer un contact renforcé quotidien des personnes vulnérables Prévoir un dispositif de distribution d'eau potable aux personnes en difficultés (vérification des stocks d'eau)
	Cellule Sécurité des personnes	Se mettre à disposition pour assurer la distribution de l'eau potable
Aggravation et/ou Episode canicule persistant	Cellule RH	Effectuer des rondes dans les ERP communaux
	Directeur des Opérations de Secours	Prévoir l'aménagement des horaires de travail des agents municipaux Mettre en œuvre le protocole interne
	Responsable des Actions Communales	Appliquer des mesures préfectorales Annuler les manifestations prévues sur la commune en extérieur comme en intérieur
	Cellule Logistique et Sécurité	Alerter la population, si nécessaire, conformément au plan communal de sauvegarde Identifier une ou plusieurs salles climatisées ou rafraichies
	Cellule Informatique	Installer des films anti chaleur sur les fenêtres des écoles

		Activer les climatisations dans les lieux recevant du public
	Cellule Communication	Mise à disposition d'un numéro dédié pour information au public
	Cellule Ravitaillement et Hébergement	Diffuser les messages à la population et dans les ERP sensibles sur les mesures municipales engagées Gérer les relations avec les médias
	Cellule RH	Maintenir un suivi journalier des personnes vulnérables (2x par jour) Repas froid proposés dans les cantines scolaires Fermetures des équipements sportifs afin de limiter les activités physiques
	Cellule Juridique	Renforcer les ressources humaines pour assurer les missions de gestion de la canicule
Post-crise	Directeur des Opérations de Secours	
	Responsable des Actions Communales	Décider de la fin de l'événement Organiser un retour d'expérience sur l'événement
	Cellule Logistique et Sécurité	Alerter la population de la fin de la crise Désactiver progressivement le Poste Communal de Commandement
	Cellule Communication	
	Cellule Voirie - Bâtiment	Poursuivre la rédaction de la main courante Gérer les relations médias (presse/TV/radio) Identifier un local, en mairie, pour accompagner les sinistrés dans les démarches administratives
	Cellule Sécurité des personnes	Ranger le matériel
	Cellule RH	
	Cellule Juridique	Bilan de la mobilisation des agents
		Garder tous les arrêtés et factures émises pendant l'événement et les archiver Classer et archiver tous les documents relatifs à l'événement

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 7
	FICHE REFLEXE NEIGE - VERGLAS	

Vigilance « orange ou Rouge » Neige ou verglas par météo France	Directeur des Opérations de Secours	Prendre connaissance des messages transmis par météo France et relayer par les services de l'Etat. Anticiper ces alertes selon la période (jour, nuit, week end) Réaliser des actions préventives Anticiper le maintien/annulation de tous les événements prévus sur la commune
	Responsable des Actions Communales	Recenser les membres du Poste Communal de Commandement disponibles
	Cellule Communication	Diffuser les consignes suivantes : ○ limiter les déplacements non indispensables ; ○ adapter sa vitesse ; ○ éviter les freinages brusques ; ○ privilégier les transports en commun lorsque cela est possible ; ○ ne pas stationner sur les itinéraires de déneigement ; ○ dégager les trottoirs devant son habitation conformément à la réglementation locale ; ○ suivre les informations diffusées par les autorités.
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Contacter les personnes vulnérables inscrites sur le registre communal Identifier les besoins urgents : alimentation, chauffage, médicaments
	Cellule Logistique et Sécurité	Etre attentif à l'évolution de la situation
	Cellule Voirie - Bâtiment	Informer l'astreinte Neige de cette alerte Demander au patrouilleur de suivre l'évolution de la situation Vérifier la disponibilité des engins de déneigement Vérifier les stocks de sel et de carburant Salage préventif Vérification des bâtiments communaux (chauffage, électricité)
Episode neigeux	Directeur des Opérations de Secours	Se tenir informer de l'évolution de la situation
	Responsable des Actions Communales	Appliquer la stratégie d'information communale via les vecteurs de communication disponible
	Cellule Communication	Diffuser les messages à la population ○ limiter les déplacements non indispensables ; ○ adapter sa vitesse ; ○ éviter les freinages brusques ; ○ privilégier les transports en commun lorsque cela est possible ; ○ ne pas stationner sur les itinéraires de déneigement ;

		○ dégager les trottoirs devant son habitation conformément à la réglementation locale ; ○ suivre les informations diffusées par les autorités.
	Cellule Logistique et Sécurité	Reconnaître la situation sur le terrain Sécuriser les enjeux vulnérables
	Cellule Voirie - Bâtiment	Déneiger les axes prioritaires selon le plan de viabilité hivernale
Episode neigeux exceptionnel	Directeur des Opérations de Secours	Activer le Poste Communal de Commandement Informé la sous-préfecture de l'ouverture du PCC Rester en contact avec les acteurs de la gestion de crise Solliciter l'intervention de moyens extra communaux fermeture exceptionnelle de certains équipements communaux
	Responsable des Actions Communales	Ouvrir le Poste Communal de Commandement Alerter la population, si nécessaire, conformément au plan communal de sauvegarde S'assurer de la mise en sécurité des enjeux (personnes vulnérables, naufragés de la route,...)
	Cellule Informatique	Aménager le Poste Communal de Commandement S'assurer de la continuité des réseaux de communication
	Cellule Communication	Ouvrir la main courante Assurer l'accueil physique et téléphonique à la mairie Gérer les relations avec les médias
	Cellule Logistique et Sécurité	Reconnaître la situation sur le terrain Sécuriser les enjeux vulnérables et les voiries
	Cellule Voirie - Bâtiment	Poursuivre les actions de déneigement les sites sensibles (écoles, professionnels de santé, lieux public, ...), les axes prioritaires
	Cellule Sécurité des personnes	Fermer les voiries présentant un danger (verglas, congères,...) Assistance aux automobilistes bloqués
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Ouvrir un Centre d'Accueil et de Regroupement
	Cellule RH	Renforcer les ressources humaines
	Cellule Juridique	
Post-crise	Directeur des Opérations de Secours	Décider de la fin de l'événement Organiser un retour d'expérience sur l'événement
	Responsable des Actions Communales	Alerter la population de la fin de la crise Informé la population du dispositif de soutien mis en place Dresser un bilan des dégâts Désarmer progressivement le Poste Communal de Commandement
	Cellule Communication	Poursuivre la rédaction de la main courante Prendre des photos et vidéos des dégâts provoqués par le sinistre
	Cellule Logistique et Sécurité	Procéder aux opérations de nettoyage Effectuer des travaux urgents Solliciter des entreprises ou des personnes privées pour réquisitionner du matériel Guider les gestionnaires réseaux sur les lieux d'intervention

	Cellule Voirie - Bâtiment	Ranger le matériel Faire un état du matériel : détérioré, à réparer, ... Contrôler les bâtiments communaux
	Cellule Sécurité des personnes	Vérifier la réouverture de l'ensemble des axes
	Cellule RH	Bilan de la mobilisation des agents
	Cellule Juridique	Garder tous les arrêtés et factures émises pendant l'événement et les archiver Classer et archiver tous les documents relatifs à l'événement

PROJET

 Ville de Thiers	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 8
	FICHE REFLEXE GRAND FROID	

Vigilance « Orange ou Rouge » météo France	Directeur des Opérations de Secours	Prendre connaissance des messages transmis par météo France et relayer par les services de l'Etat. Anticiper ces alertes selon la période (jour, week end) Anticiper le maintien/annulation de tous les événements prévus sur la commune
	Responsable des Actions Communales	Recenser les membres du Poste Communal de Commandement disponibles
	Cellule Communication	Pré informer la population vulnérable à partir du registre nominatif communal
	Cellule RH	Prévoir l'aménagement des horaires de travail des agents municipaux
	Cellule Logistique et Sécurité	Signalement des situations à risque assistance aux personnes vulnérables Appui aux opérations de sécurisation
	Cellule Ravitaillement et Hébergement	Contacteur les personnes vulnérables inscrites au registre communal
	Cellule Voirie – Bâtiment	Vérifier les stocks : carburant, sel de déneigement Vérifier l'état des réseaux d'eau dans les bâtiments : absence de fuite, robinet extérieur, ... Traitement prioritaire des accès stratégiques (mairie, écoles, hôpital, centre de secours)
	Cellule Sécurité des personnes	Effectuer des rondes pour identifier des personnes isolées en difficulté
Episode grand froid	Directeur des Opérations de Secours	Prendre connaissance des messages transmis par les météo France et relayer par les services de l'Etat. Anticiper ces alertes selon la période (jour, week end) Anticiper le maintien/annulation de tous les événements prévus sur la commune
	Responsable des Actions Communales	Constituer des équipes de maraudes pour assurer le soutien aux personnes fragiles Identifier les manifestations prévues sur la commune Effectuer, sur demande, des visites à domicile
	Cellule Communication	Informar la population et les ERP sensibles sur les mesures engagées Diffuser les recommandations préfectorales : ○ éviter les déplacements inutiles ; ○ limiter les activités extérieures prolongées ; ○ porter des vêtements chauds et adaptés ; ○ maintenir une température suffisante dans le logement ; ○ aérer quotidiennement les pièces ; ○ ne jamais utiliser un appareil de chauffage d'appoint de manière inadaptée ; ○ vérifier régulièrement l'état des personnes âgées ou isolées ; ○ appeler le 15 en cas d'urgence médicale ;

		○ composer le 115 pour toute personne nécessitant un hébergement d'urgence.
	Cellule Ravitaillement et Hébergement	Ouvrir, si nécessaire, une ou plusieurs salles communales chauffées
	Cellule Sécurité des personnes	Effectuer des rondes pour identifier des personnes isolées en difficulté
Aggravation et/ou persistance d'un épisode de grand froid	Directeur des Opérations de Secours	Activer le Poste Commune de Commandement Informé la sous-préfecture de l'ouverture du PCC Annuler les manifestations prévues sur la commune
	Responsable des Actions Communales	Ouvrir le Poste Communal de Commandement Alerter la population, si nécessaire, conformément au plan communal de sauvegarde Identifier une ou plusieurs salles chauffées
	Cellule Informatique	Aménager le Poste Communal de Commandement Mise à disposition d'un numéro dédié pour information au public
	Cellule communication	Ouvrir la main courante Diffuser les messages à la population sur les mesures municipales engagées Gérer les relations avec les médias
	Cellule Ravitaillement et Hébergement	Maintenir un suivi journalier des personnes vulnérables (visite à domicile) Armer le CARE
	Cellule Sécurité des personnes	Effectuer des rondes pour identifier des personnes isolées en difficulté
	Cellule Voirie – Bâtiment	Vérifier la présence du chauffage dans les ERP sensibles
	Directeur des Opérations de Secours	Décider de la fin de l'événement Organiser un retour d'expérience sur l'événement
Post-crise	Responsable des Actions Communales	Alerter la population de la fin de la crise Informé la population du dispositif de soutien mis en place Dresser un bilan des dégâts Désarmer progressivement le Poste Communal de Commandement
	Cellule Communication	Poursuivre la rédaction de la main courante Prendre des photos et vidéos des dégâts provoqués par le sinistre
	Cellule Logistique et Sécurité	Effectuer des travaux urgents Solliciter des entreprises ou des personnes privées pour réquisitionner du matériel Guider les gestionnaires réseaux sur les lieux d'intervention
	Cellule Voirie - Bâtiment	Ranger le matériel Faire un état du matériel : détérioré, à réparer, ...
	Cellule RH	Bilan de la mobilisation des agents
	Cellule Juridique	Garder tous les arrêtés et factures émises pendant l'événement et les archiver Classer et archiver tous les documents relatifs à l'événement

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 9
	FICHE REFLEXE ACCIDENT TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE	

Constatation d'un accident TMD	Directeur des Opérations de Secours	Activer le Poste Communal de Commandement Informer la sous-préfecture de l'ouverture du PCC Assurer le lien entre le PC pompier et le PCC
	Responsable des Actions Communales	Ouvrir le Poste Communal de Commandement Alerter la population, si nécessaire, conformément au plan communal de sauvegarde Assurer le lien entre le poste de communal de commandement et les cellules opérationnelles
	Cellule Logistique et Sécurité	Assurer la mise en sécurité de tous les enjeux concernés Fermer les accès à la zone menacée (via la Police municipale)
	Cellule Informatique	Aménager le Poste Communal de Commandement
	Cellule Communication	Ouvrir la main courante Assurer l'accueil physique et téléphonique en mairie
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Ouvrir un Centre d'Accueil et de Regroupement Transmettre, régulièrement au DOS, un bilan du nombre de personnes accueillies Contacter les personnes vulnérables inscrites au registre communal concernées par l'événement
	Cellule Voirie - Bâtiment	Appliquer la stratégie définie par le PC pompier
	Cellule Sécurité des personnes	Appliquer la stratégie d'alerte communale
Accident de grande ampleur	Directeur des Opérations de Secours	Gérer les relations avec les médias (presse/TV/radio)
Post crise	Directeur des Opérations de Secours	Participer au retour d'expérience réalisé par les services de l'Etat (SDIS, Préfecture) Organiser un retour d'expérience sur l'événement
	Responsable des Actions Communales	Alerter la population de la fin de la crise Informer la population du dispositif de soutien mis en place Désarmer progressivement le Poste Communal de Commandement Dresser le bilan des dégâts
	Cellule Communication	Poursuivre la rédaction de la main courante Prendre des photos et vidéos des dégâts provoqués par le sinistre
	Cellule Logistique et Sécurité	Procéder aux opérations de nettoyage Effectuer des travaux urgents Solliciter des entreprises ou des personnes privées pour réquisitionner du matériel Mettre en place un système de collecte et de gestion des déchets
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Maintenir ouvert le Centre d'Accueil et de Regroupement Identifier des solutions de relogement temporaire aux sinistrés

		Accueillir les bénévoles et coordonner leurs interventions
	Cellule Voirie - Bâtiment	Ranger le matériel si besoin
	Cellule Sécurité des personnes	
	Cellule RH	Bilan de la mobilisation des agents
	Cellule Juridique	Etablir les actes administratifs Garder tous les arrêtés et factures émises pendant l'événement et les archiver Classer et archiver tous les documents relatifs à l'événement

PROJET

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 10
	FICHE REFLEXE PANDEMIE	

Un cas isolé à proximité ou sur la commune	Directeur des Opérations de Secours	Mettre en place une cellule de veille sanitaire pour gérer le risque de la durée Préparer la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité des services de la commune
	Responsable des Actions Communales	Recenser et vérifier l'équipement (masque, solution hydro alcoolique, gants, ...) Préparer l'action associative (CCAS)
	Cellule Communication	Mettre en place une main courante Promouvoir les gestes élémentaires de prévention auprès de la population
	Cellule Logistique et Sécurité	Nettoyer régulièrement les zones autorisées au public Recenser les besoins des personnes vulnérables Distribuer le matériel d'hygiène aux agents
Un ou plusieurs cas avérés sur la commune	Directeur des Opérations de Secours	Activer le poste Communal de Commandement Informar la sous-préfecture de l'ouverture du PCC Réunir régulièrement la cellule de veille sanitaire Suivre les consignes des autorités (Préfecture, Agence Régionale de la Santé) Privilégier le contact téléphonique et dématérialisé avec les administrations
	Responsable des Actions Communales	Ouvrir le Poste Communal de Commandement Mettre en œuvre l'action du CCAS
	Cellule Communication	Ouvrir la main courante Appliquer la stratégie d'information communale à la population Assurer l'accueil téléphonique de la mairie Gérer les relations avec les médias
	Cellule Logistique et Sécurité	Etendre les mesures adéquates pour limiter la propagation du virus (fermeture des établissements publics, confinement de la population, limitation des déplacements, suspension des activités collectives, ...) Porter assistance aux personnes vulnérables
	Cellule Informatique	Aménager le Poste Communal de Commandement
	Cellule Voirie - Bâtiment	Mettre en place un service de ramassage et de traitement des déchets dans les établissements publics
Contamination généralisée sur la commune	Directeur des Opérations de Secours	Activer le poste Communal de Commandement Informar la sous-préfecture de l'ouverture du PCC
	Responsable des Actions Communales	Apporter un soutien psychologique aux familles des victimes
	Cellule Communication	Ouvrir la main courante

		Appliquer la stratégie d'information communale à la population Assurer l'accueil téléphonique de la mairie Gérer les relations avec les médias
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Prévoir la logistique (locaux, gestion du personnel habilité) pour la vaccination dès que le vaccin est disponible
	Cellule RH	Renforcer les ressources humaines
Post crise	Directeur des Opérations de Secours	Informar la population de la fin de l'événement et du dispositif d'aide et de soutien communal Désactiver progressivement le Poste Communal de Commandement Réaliser un retour d'expérience sur l'événement
	Responsable des Actions Communales	
	Cellule Communication	Poursuivre la rédaction de la main courante
	Cellule Logistique et Sécurité	
	Cellule RH	Bilan de la mobilisation des agents
	Cellule Juridique	Garder tous les arrêtés et factures émises pendant l'événement Etablir les actes administratifs Classer et archiver tous les documents relatifs à l'événement



Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers

FICHE REFLEXE ACCIDENT NOMBREUSES VICTIMES

Fiche
11

Constatation d'un accident NOVI	Directeur des Opérations de Secours	Activer le Poste Communal de Commandement Informer la sous-préfecture de l'ouverture du PCC Assurer le lien entre le PC pompier et le PCC
	Responsable des Actions Communales	Ouvrir le Poste Communal de Commandement Alerter la population, si nécessaire, conformément au plan communal de sauvegarde Assurer le lien entre le poste de communal de commandement et les cellules opérationnelles
	Cellule Logistique et Sécurité	Assurer la mise en sécurité de tous les enjeux concernés Fermer les accès à la zone menacée (via la Police municipale)
	Cellule Informatique	Aménager le Poste Communal de Commandement
	Cellule Communication	Ouvrir la main courante Assurer l'accueil physique et téléphonique en mairie Messages à diffuser : ○ Éviter le secteur. ○ Respecter les déviations. ○ Ne pas gêner l'action des secours. ○ Ne pas diffuser de rumeurs ou d'informations non vérifiées. ○ Suivre les consignes des autorités.
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Contacter les personnes vulnérables concernées Ouvrir un Centre d'Accueil et de Regroupement Transmettre, régulièrement au DOS, un bilan du nombre de personnes accueillies
	Cellule Voirie - Bâtiment	Appliquer la stratégie définie par le PC pompier
Accident de grande ampleur	Cellule Sécurité des personnes	Appliquer la stratégie d'alerte communale
	Directeur des Opérations de Secours	Gérer les relations avec les médias (presse/TV/radio) Décider de déclencher la phase « post-crise »
	Cellule Communication	Ouvrir la main courante

		Assurer l'accueil physique et téléphonique en mairie Messages à diffuser : ○ Éviter le secteur. ○ Respecter les déviations. ○ Ne pas gêner l'action des secours. ○ Ne pas diffuser de rumeurs ou d'informations non vérifiées. ○ Suivre les consignes des autorités.
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Contacteur les personnes vulnérables concernées Ouvrir un Centre d'Accueil et de Regroupement Transmettre, régulièrement au DOS, un bilan du nombre de personnes accueillies
Post crise	Directeur des Opérations de Secours	Participer au retour d'expérience réalisé par les services de l'Etat (SDIS, Préfecture) Organiser un retour d'expérience sur l'événement
	Responsable des Actions Communales	Alerter la population de la fin de la crise Informar la population du dispositif de soutien mis en place Désarmer progressivement le Poste Communal de Commandement Dresser le bilan des dégâts
	Cellule Communication	Poursuivre la rédaction de la main courante Prendre des photos et vidéos des dégâts provoqués par le sinistre
	Cellule Logistique et Sécurité	Procéder aux opérations de nettoyage Effectuer des travaux urgents Solliciter des entreprises ou des personnes privées pour réquisitionner du matériel Mettre en place un système de collecte et de gestion des déchets
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Maintenir ouvert le Centre d'Accueil et de Regroupement Identifier des solutions de logement temporaire aux sinistrés Accueillir les bénévoles et coordonner leurs interventions
	Cellule Voirie - Bâtiment	Ranger le matériel si besoin
	Cellule Sécurité des personnes	Lever progressivement les restrictions
	Cellule RH	Bilan de la mobilisation des agents
	Cellule Juridique	Etablir les actes administratifs Garder tous les arrêtés et factures émises pendant l'événement et les archiver Classer et archiver tous les documents relatifs à l'événement

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 12
	FICHE REFLEXE RUPTURE DE BARRAGE	

Vigilance « crue exceptionnelle »	Directeur des Opérations de Secours	Prendre connaissance des messages transmis par météo France et relayer par les services de l'Etat. Anticiper ces alertes selon la période (jour, nuit, week end) Se conformer aux dispositions prises par la Préfecture en se tenant régulièrement informé Activer le Poste Communal de Commandement
	Responsable des Actions Communales	Ouvrir le Poste Communal de Commandement
	Cellule Informatique	Aménager le Poste Communal de Commandement
	Cellule Communication	Ouvrir la main courante Diffuser l'alerte par tous les moyens disponibles : ○ FR-Alert (sur décision de l'Etat) ; ○ sirènes ; ○ véhicules équipés de haut-parleurs ; ○ réseaux sociaux et site internet communal. Consignes essentielles : ○ Évacuer immédiatement sans attendre de constater la montée des eaux. ○ Rejoindre les points hauts indiqués. ○ Ne pas utiliser les berges ni les ponts. ○ Ne pas revenir dans les zones évacuées sans autorisation.
	Cellules Logistique et Sécurité	Reconnaître la situation sur le terrain Fermer des accès aux voiries exposées Sécuriser les enjeux vulnérables
	Cellule voirie - bâtiment	Récupérer la signalisation au CTM : route barrée, déviation, ... Charger le matériel dans les véhicules appropriés
	Cellule Sécurité des personnes	Se mettre à disposition du PCC
Vigilance « préoccupation sérieuse »	Directeur des Opérations de Secours	Prendre connaissance des messages transmis par les météo France et relayer par les services de l'Etat. Anticiper ces alertes selon la période (jour, nuit, week end) Se conformer aux dispositions prises par la Préfecture en se tenant régulièrement informé Activer le Poste Communal de Commandement
	Responsable des Actions Communales	Ouvrir le Poste Communal de Commandement
	Cellule Informatique	Aménager le Poste Communal de Commandement
	Cellule Communication	Ouvrir la main courante

		Diffuser l'alerte par tous les moyens disponibles : ○ FR-Alert (sur décision de l'État) ; ○ sirènes ; ○ véhicules équipés de haut-parleurs ; réseaux sociaux et site internet communal. Consignes essentielles : ○ Évacuer immédiatement sans attendre de constater la montée des eaux. ○ Rejoindre les points hauts indiqués. ○ Ne pas utiliser les berges ni les ponts. ○ Ne pas revenir dans les zones évacuées sans autorisation.
	Cellules Logistique et Sécurité	Reconnaître la situation sur le terrain Fermer des accès aux voiries exposées Sécuriser les enjeux vulnérables
	Cellule voirie - bâtiment	Récupérer la signalisation au CTM : route barrée, déviation, ... Charger le matériel dans les véhicules appropriés Interdire l'accès aux ponts et passerelles menacés Fermer les voies situées dans les secteurs inondables
	Cellule Sécurité des personnes	Evacuer et acheminer les personnes vers le CARE
Etat de péril imminent	Directeur des Opérations de Secours	Prendre connaissance des messages transmis par les météo France et relayer par les services de l'État. Anticiper ces alertes selon la période (jour, nuit, week end) Se conformer aux dispositions prises par la Préfecture en se tenant régulièrement informé Activer le Poste Communal de Commandement
	Responsable des Actions Communales	Ouvrir le Poste Communal de Commandement Diffuser l'alerte par tous les moyens disponibles : ○ FR-Alert (sur décision de l'État) ; ○ sirènes ; ○ véhicules équipés de haut-parleurs ; réseaux sociaux et site internet communal. Assurer le lien entre le poste de communal de commandement et les cellules opérationnelles
	Cellule Informatique	Aménager le Poste Communal de Commandement
	Cellule Communication	Ouvrir la main courante Diffuser l'alerte par tous les moyens disponibles : ○ FR-Alert (sur décision de l'État) ; ○ sirènes ; ○ véhicules équipés de haut-parleurs ; réseaux sociaux et site internet communal. Consignes essentielles : ○ Évacuer immédiatement sans attendre de constater la montée des eaux.

		○ Rejoindre les points hauts indiqués. ○ Ne pas utiliser les berges ni les ponts. ○ Ne pas revenir dans les zones évacuées sans autorisation.
	Cellules Logistique et Sécurité	Organiser l'acheminement des personnes vers le Centre d'Accueil et REgroupement Interdire l'accès aux ponts et passerelles menacés Fermer les voies situées dans les secteurs inondables
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Ouvrir un Centre d'Accueil et de REgroupement Transmettre, régulièrement au DOS, un bilan du nombre de personnes accueillies
	Cellule Sécurité des personnes	Fermer les voies situées dans les secteurs inondables Evacuer et acheminer les personnes vers le CARE
Rupture avérée	Directeur des Opérations de Secours	Prendre connaissance des messages transmis par les météo France et relayer par les services de l'Etat. Anticiper ces alertes selon la période (jour, nuit, week end) Se conformer aux dispositions prises par la Préfecture en se tenant régulièrement informé Activer le Poste Communal de Commandement Gérer les relations médias (presse/TV/radio) Suspendre les manifestations publiques
	Cellule Communication	Ouvrir la main courante Diffuser l'alerte par tous les moyens disponibles : ○ FR-Alert (sur décision de l'Etat) ; ○ sirènes ; ○ véhicules équipés de haut-parleurs ; ○ réseaux sociaux et site internet communal. Consignes essentielles : ○ Evacuer immédiatement sans attendre de constater la montée des eaux. ○ Rejoindre les points hauts indiqués. ○ Ne pas utiliser les berges ni les ponts. ○ Ne pas revenir dans les zones évacuées sans autorisation.
Post-crise	Directeur des Opérations de Secours	Participer au retour d'expérience réalisé par les services de l'Etat (SDIS, Préfecture) Organiser un retour d'expérience sur l'événement
	Responsable des Actions Communales	Alerter la population de la fin de la crise Désarmer progressivement le Poste Communal de Commandement Dresser le bilan des dégâts
	Cellule Communication	Poursuivre la rédaction de la main courante Prendre des photos et vidéos des dégâts provoqués par le sinistre Consigne : ○ Ne pas boire l'eau du robinet jusqu'à nouvel ordre ○ Accueil pour les démarches administratives
	Cellules Logistique et Sécurité	Procéder aux opérations de nettoyage

		Effectuer des travaux urgents Solliciter des entreprises ou des personnes privées pour réquisitionner du matériel
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Maintenir ouvert le Centre d'Accueil et de Regroupement Identifier des solutions de logement temporaire aux sinistrés Accueillir les bénévoles et coordonner leurs interventions
	Cellule voirie - bâtiment	Ranger la signalétique Faire l'état du matériel : détérioré, à réparer, ...
	Cellule sécurité des personnes	Vérifier les voies de circulation sinistrées
	Cellule RH	Bilan de la mobilisation des agents
	Cellule juridique	Etablir les actes administratifs Garder tous les arrêtés et factures émises pendant l'événement et les archiver Classer et archiver tous les documents relatifs à l'événement

PROJET

 Ville de Thiers	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE REFLEXE POST CRISE	Fiche 13
--	--	---

Début lorsque les événements naturels et technologiques sont terminés (Ex : les eaux se retirent et le risque de nouvelles crues est définitivement écarté).
 Durant cette phase, **la priorité est donnée à la population et aux travaux d'urgence : soutien de la population** (dont les démarches d'indemnisation), **bilan des dégâts, prise en charge des sinistrés** et gestion des **travaux d'urgence** (voiries, bâtiments fragilisés, ouvrages...).

Actions prioritaires à mener dès la fin de l'événement jusqu'à une semaine	Directeur des Opération de Secours	Solliciter les renforts des moyens supra-communaux (humains/matériels) en coordonnant et concertant les actions EPCI Si besoin, gérer les décès massifs en réponse à l'appel de la Préfecture
	Responsable des Actions Communales	Accompagner les personnes sinistrées via une unité de soutien – cellule d'urgence médico psychologique CUMP (psychologique, dons financiers et matériels...) en coordination avec le CCAS et les associations humanitaires
	Cellule Communication	Informer la population de la fin de l'événement, des mesures prises pour l'accompagner et les inciter à rester prudent lors des déplacements Gérer la communication avec les médias
	Cellule Juridique	Engager les démarches administratives d'indemnisation dès l'officialisation de l'arrêté ministériel CATNAT. Inciter les habitants à faire de même
	Cellule Logistique et Sécurité	Sécuriser les secteurs ou bâtiments impactés Gérer les travaux prioritaires d'urgence en coordination avec l'EPCI Guider les gestionnaires de réseaux pour la remise en état (électricité, téléphonie...) Gérer les déchets en concertation avec l'EPCI
	Cellules Ravitaillement et Hébergement	Poursuivre la logistique d'accueil des sinistrés en lien avec les bénévoles (notamment les personnes isolées dans l'incapacité de retourner chez elle)
Actions à mener dès la fin des actions prioritaires	Directeur des Opération de Secours	Faire un retour d'expérience à froid : faire un bilan de la gestion de l'événement à identification des nouvelles zones impactées s'il y en a Fermer progressivement les centres d'accueil (nettoyage, rangement matériel) et le poste de commandement communal (PCC)
	Responsable des Actions Communales	Réquisitionner des moyens d'hébergements (gîtes d'étape, auberges, hôtels) pour l'accueil des sinistrés. Se coordonner avec les associations humanitaires (Croix Rouge...) Poursuivre l'accompagnement des familles sinistrées en coordination avec le CCAS / associations humanitaires
	Cellule Logistique et Sécurité	Gérer les déchets stockés (travaux, dépôts temporaires...) et les acheminer vers les centres de tri adéquats

		Poursuivre et finaliser en concertation avec les gestionnaires de réseaux, la remise en état des réseaux de communication (voiries, téléphonie, électricité, ...)
	Cellule Juridique	Finaliser les démarches d'indemnisation
	Cellule sécurité	Mettre à jour le PCS suite aux recommandations issues des retours d'expérience Créer ou mettre à jour le Plan de Continuité d'Activité PCA

PROJET

ORGANISATION DES ACTIONS COMMUNALES

FICHE ACTIONS

PROJET



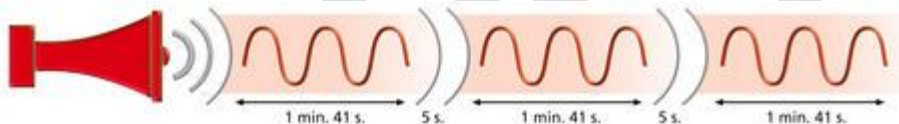
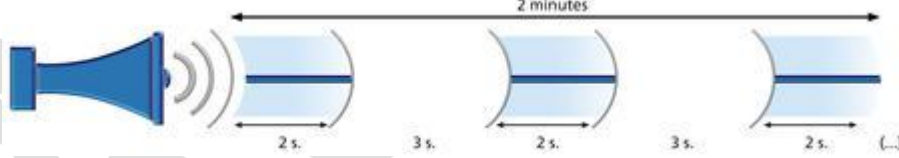
Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers

FICHE ACTION

SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

Fiche

1

Objectifs	Alerter la population
Qui	Directeur des Opérations de Secours
Quand	Sur ordre du Directeur des Opérations de Secours : - Déclenchement de l'alerte par sirène - Fin d'alerte par sirène
Comment	Sur instruction du Directeur des Opérations de Secours : Actionner les sirènes d'alerte SAIP - Appeler la Préfecture au 04.73.98.63.63  Actionner les sirènes de fin d'alerte - Appeler la Préfecture au 04.73.98.63.63  Service PC de la Préfecture : Des essais de sirènes SAIP se déroulent le 1^{er} mercredi du mois à 12h. Le signal mensuel est une variation du signal sur un cycle de 30 secondes, pour ne pas être confondu avec le signal d'alerte.

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE ACTION ALERTER AVEC EQUIPEMENTS MOBILE D'ALERTE	Fiche 2
---	--	-------------------------------------

Objectifs	Alerter et informer la population avec les Equipements Mobiles d'Alerte
Qui	Cellule Sécurité (PM)
Quand	Sur ordre du Directeur des Opérations de Secours
Comment	Récupérer les éléments du message auprès de la cellule Communication Constituer les binômes* / véhicule avec EMA Définir le périmètre et le parcours pour chaque véhicule Remettre les éléments (parcours, clé USB avec message) à chaque binôme Procéder à la diffusion Utiliser la priorité micro selon les constations de terrain Rendre compte au PCC par téléphone <i>*Selon les disponibilités, un binôme peut être constitué d'un policier municipal et d'un agent</i>

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE ACTION ALERTER AVEC LES MEGAPHONES	Fiche 3
---	--	---------------------------

Objectifs	Alerter et informer la population
Qui	- Cellule Sécurité
Quand	Sur ordre du Directeur des Opérations de Secours
Comment	Constituer les binômes PM de diffusion en fonction des effectifs présents et/ou mobilisables rapidement Définir le périmètre et le parcours pour chaque mégaphone. Validation par le DOS Remettre les éléments (parcours, clé USB avec message) à chaque binôme → cellule Communication Procéder à la diffusion. La situation pouvant évoluer, les agents pourront prendre la parole pour diffuser un nouveau message Rendre compte au PCC

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 4
	FICHE ACTION COMPOSER UN MESSAGE	

Objectifs	Alerter et informer efficacement la population avec les Equipements Mobiles d'Alerte et/ou les mégaphones
Qui	Cellule Communication – conception et enregistrement
Quand	Sur ordre du DOS
Comment	REDIGER UN PROJET DE MESSAGE Attirer l'attention en un mot ALERTER : Par exemple « Ville de Thiers », « Alerte inondation » est répété 2 fois. LOCALISER les destinataires du message en les désignant par la zone où ils se situent (commune, quartier, ...). NOMMER l'événement et la nature du danger pour préciser le comportement. CARACTERISER le danger en expliquant clairement le danger auquel les personnes s'exposent. PRESCRIRE le comportement de sauvegarde aligné sur le danger le plus fort. RENOYER vers un moyen d'information. La radio constitue le moyen d'information référent auquel tous les autres moyens renvoient, ce qui n'exclut pas les moyens d'information complémentaires comme le site web de la ville et les réseaux sociaux. Il est indispensable de communiquer au public l'accès à un moyen d'information complémentaire pour recouper l'information ou connaître les développements ultérieurs. <i>Employer le mot « danger » au lieu de « risque ».</i> <i>Il est impératif de ne pas utiliser d'acronyme ou d'abréviation dans le libellé du message.</i> <i>Il convient de faire une différence claire entre les individus directement concernés par le danger et les autres. Dans le second cas, ils ne sont pas en situation immédiate de péril mais doivent changer de trajectoire/d'itinéraire pour ne pas entrer dans la zone de danger : elle doit connaître la proximité de l'événement. Le ton du lecteur du message vocal doit refléter une situation maîtrisée. Il doit être posé, solennel, les mots doivent être clairement énoncés. Pour le cas de la radiodiffusion, il faut impérativement mentionner l'autorité qui en a décidé la diffusion.</i>

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE ACTION ENREGISTRER UN MESSAGE D’ALERTE	Fiche 5
---	---	-----------------------------------

Objectifs	Effectuer des enregistrements type selon les risques.
Qui	Cellule Communication – enregistrement
Quand	Sur ordre du DOS
Comment	CREATION MESAGE TYPE Dupliquer sur un support numérique : clé, ou autre

PROJET

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE ACTION ELABORER ET TENIR A JOUR LES ANNUAIRES	Fiche 6
---	--	--

Objectifs	Etablir et maintenir à jour les outils permettant de mobiliser les agents et élus à tout moment
Qui	Cellule Ressources Humaines
Quand	Sur ordre du DOS
Comment	Le service RH tient à jour par une révision trimestrielle : L'annuaire de crise qui répertorie notamment les coordonnées des différents acteurs pouvant être appelés à prendre part à la cellule de crise (Poste de Commandement Communal) : - Elus - Agents « potentiels membres de la cellule de crise » : DGS, DGA, DGST, cadres Le registre du personnel aussi exhaustif que possible notamment concernant les coordonnées téléphoniques personnelles. L'annuaire de crise, est mis à disposition sur Databis dans le dossier H:\Grands Projets\Plan Communal de Sauvegarde Il est important que l'annuaire de crise soit remis à jour régulièrement afin que les informations qu'il contient soit fiables et utilisables immédiatement. Pour élaborer le registre du personnel, le service RH fait une extraction des données connues des agents, via le logiciel CIRIL et met à disposition le tableau des données sur Databis dans le dossier H:\Grands Projets\Plan Communal de Sauvegarde, en cas de crise. Il est important que le registre du personnel soit remis à jour régulièrement afin que les informations qu'il contient soit fiables et utilisables immédiatement.

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE ACTION REGISTRE PERSONNEL COMMUNAL	Fiche 7
---	---	------------------------------

Objectifs	Etablir la liste permettant de mobiliser les agents à tout moment
Qui	Cellule Ressources Humaines
Quand	Sur ordre du DOS
Comment	Le service RH élabore, à la demande, la liste des agents de la collectivité avec leurs coordonnées téléphoniques personnelles. Pour élaborer le registre du personnel, le service RH fait une extraction des données connues des agents, via le logiciel CIRIL et met à disposition le tableau des données sur Databis dans le dossier H:\Grands Projets\Plan Communal de Sauvegarde, en cas de crise. Il est important que le registre du personnel soit remis à jour régulièrement afin que les informations qu'il contient soit fiables et utilisables immédiatement.

 Ville de Thiers	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE ACTION ARMER LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	Fiche 8
--	--	------------------------------

Objectifs	Implanter et équiper le PCC
Qui	Directeur des Opérations de Secours Responsable de l'Action Communale Cellule Logistique Cellule Informatique Cellule Sécurité
Quand	Sur ordre du Directeur des Opérations de Secours
Comment	Le DOS détermine le lieu d'implantation du Poste de Commandement Communal (PCC) selon le risque ou l'événement prévu, imminent, ou en cours : 1. Hôtel de Ville 2. Centre Technique Municipal Et Convoque selon la fiche mission → Annuaire de crise <u>Cellule Sécurité, avec la PM</u> - équipe le PCC en moyen radio - Assure la sécurité des accès et du périmètre du PCC <u>Cellule Logistique</u> - Organise l'accès aux locaux pour les agents et élus convoqués au PCC - Vérifie l'état structurel et la disponibilité du site (énergies et sanitaires) - Organise l'approvisionnement du PCC Bouteille d'eau, cafetière et café, bouilloire et thé, sucre, encas, ... <u>Cellule Informatique</u> - Organise matériellement la cellule de crise : Implantation du mobilier (selon le plan), PC contenant le PCS, 1 version papier du PCS Opérationnel, 1 imprimante et papier, 1 écran et vidéo projecteur, Fonds de carte A0 - Organise la salle média 2 PC raccordés internet, Téléviseur, Radio FM-GO - Organise la réception des appels entrants



Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers

FICHE ACTION

METTRE EN ŒUVRE

L'INFORMATIQUE DE

CRISE

Fiche

9

Objectifs	Disposer d'une solution informatique appropriée pour la gestion de crise / PCS
Qui	Cellule Informatique
Quand	Sur ordre du DOS
Comment	Les documents nécessaires au bon fonctionnement du PCS sont stockés sur un cloud français. Les ordinateurs portables et/ou fixes des personnes citées ci-dessous sont connectés au Cloud : - DGS - DGA - DGST - Direction de la Communication - Direction de Ressources humaines - DSI - Responsable de la police municipale - Direction du CCAS - Technicien ERP et Sécurité Civile Les identifiants et mot de passe de connexion à l'espace partagé dans le Cloud sont connus par les utilisateurs des postes ou connectés au Cloud et font l'objet d'une synchronisation. Pour se connecter au Cloud : XXXX Mot de passe : Le Cloud est également disponible sur les smartphones (si connexion internet disponible)

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE ACTION METTRE EN ŒUVRE LA TELEPHONIE DE CRISE	Fiche 10
---	--	---

Objectifs	Installer une ligne téléphonique de crise à la disposition de la population
Qui	Cellule Informatique
Quand	Sur ordre du DOS
Comment	PCC à L'HOTEL DE VILLE - Installation du standard téléphonique de crise Cette configuration nécessite que les lignes téléphoniques soient en état de fonctionnement (pas de coupure du réseau) Le numéro d'appel reste le numéro du standard de la Mairie : 04 73 80 88 80 Mise en place du standard téléphonique de crise : Nous utiliserons les téléphones de l'Etat Civil au rez-de-chaussée de la mairie. - Désactivation du répondeur automatique Pendant les heures de fermetures de la mairie, un répondeur est activé. En cas d'activation de la cellule de crise, il faut désactiver le répondeur du standard. Pour désactiver le répondeur ; il faut XXXXX PCC au SERVICES TECHNIQUES Dans cette configuration, il n'est pas possible d'utiliser le numéro du standard de la mairie. Nous utiliserons le numéro du standard des services techniques dans toute communication : 04 73 80 76 73 Néanmoins, il peut être utile de transférer la ligne du standard mairie en passant par XXXXXXXX

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE ACTION ARMER LES CENTRES D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT	Fiche 11
---	--	---

Objectifs	Implanter, équiper et assurer le fonctionnement du ou des CARE
Qui	Cellule Hébergement
Quand	Sur ordre du Directeur des Opérations de Secours
Comment	Le DOS, avec le RAC, détermine le lieu d'implantation du ou des CARE selon le risque ou l'événement prévu, imminent ou en cours : - Maison des Sports - Salle ESPACE - Gymnase Jean Mince - Gymnase LEVADOUX - George Sand, Emile Zola, Moutier En dernier recours, les collèges/lycées Cellule Hébergement - Ouvrir le ou les CARE → FA N°16 Ouvrir les CARE - Assure l'accueil, l'information et l'enregistrement des personnes sinistrées → FA N°14 Registre CARE - Contrôler le fonctionnement des installations de chauffage et de production d'eau chaude. - Aménagement des espaces selon le plan en annexe - Suivre le planning des horaires d'accès aux douches et restauration - Prévoir le nettoyage des espaces sanitaires communs - Réquisitionner auprès des centres commerciaux des produits d'hygiène (couches, lingettes, serviettes hygiéniques, dentifrice, savon, ...) et d'alimentation pour enfants en bas âge. Cellule Restauration : - Contacter le service Communication pour avoir accès à la réserve collation située à la mairie, 1^{er} étage. - Le service protocole amène le nécessaire (perco, bouilloire, thé, café, eau, biscuits,...) et assure sa mise en place auprès du ou des CARE - Autonomie : 1 jour. 500 repas - Prévoir une réquisition auprès des centres commerciaux pour organiser les repas pour les adultes et les enfants -

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE ACTION ACCUEILLIR DANS LES CENTRES D’ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT	Fiche 12
---	--	----------------------------

La décision d’évacuation de la population est lourde de conséquence : c’est une solution par défaut. Elle doit toujours être validée par les services préfectoraux et de secours.

Objectifs	Accueillir, sécuriser et accompagner les sinistrés
Qui	Cellule Hébergement : CCAS, service des sports et de la vie associative, service des affaires scolaires
Quand	Sur ordre du DOS ou du RAC
Comment	Le PCC doit hiérarchiser les secteurs à évacuer en priorité et identifier la population (nombre de personnes, population sensibles ou non autonome). Le PCC peut déterminer des points de rassemblement facilement identifiables où les transports collectifs vont récupérer les personnes déplacées non véhiculées. Une carte avec les itinéraires d’évacuation et des déviations doit être réalisée. Le Centre d’Accueil et de REgroupement de la population est identifié Il est nécessaire de prévoir différentes zones dans le CARE : - Zone d’accueil administrative - Zone dortoir - Zone détente et jeux pour les enfants - Zone collation - Zone infirmerie - Zone de soutien psychologique MISSION D’ACCUEIL L’organisation se fait par unité de 50 personnes, prise en charge par 2 à 3 agents/unités, identifiés par une chasuble VILLE DE THIERS. Chaque agent assure l’installation de la personne dans le CARE en ayant une attitude rassurante et en indiquant que les informations lui seront transmises au fur et à mesure, qu’il restera sa « personne référente » si besoin. Toute personne qui se présente au CARE doit être recensées avec précision : nom, prénom, âge, adresse, téléphone, situation au plan médical → FA N°14 Registre CARE - Identifier les personnes avec des difficultés particulières, qui nécessiteront une prise en charge adaptée. - Recenser le lieu de destination finale des personnes afin de savoir si elles restent ou non au CARE ou si elles choisissent une autre solution (famille, amis, etc. ...).

Le nombre de sinistrés accueillis doit être régulièrement transmis à la cellule Communication du PCC.

MISE EN PLACE DE L'HEBERGEMENT

En cas de nécessité, la solidarité familiale doit jouer. Autant que possible, les sinistrés doivent trouver un lieu d'hébergement auprès des proches.

- Hébergement d'urgence (24h)

Ouvrir des structures fixes ou temporaires rapides à mettre en œuvre.

Assurer le confort transitoire et un couchage sommaire pour les personnes : chauffage, toilettes, tapis de sol, couverture, etc. ...

S'occuper plus particulièrement des personnes sensibles : lieu de change pour les bébés, zone dédiée aux femmes enceintes et aux personnes âgées.

- Hébergement intermédiaire (quelques jours à 1 semaine)

Identifier les personnes non autonomes avec leurs particularités (femme enceintes, mobilité réduite, etc. ...)

Prioriser l'hébergement en fonction de la vulnérabilité des personnes

Trouver des lieux d'hébergement plus pérennes (hôtels, gîtes, centre de vacances, etc. ...) et organiser leur transfert

Solution ultime : réorganiser l'hébergement d'urgence pour améliorer le confort.

Installer des lits de camp (voir avec association de sécurité civile), tenter de préserver l'intimité individuelle (mettre des paravents) et améliorer la qualité de vie (télévision, zone téléphone, coin lecture en lien avec la médiathèque).

MISSION ACOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

Le responsable du CARE, en lien avec le DOS, sollicite la cellule RH pour avoir des agents (CCAS et service Etat Civil) et/ou des professionnels de santé (médecins, psychologues, etc. ...) pour accompagner les sinistrés.

Les agents du CCAS et de l'Etat Civil aideront dans les 1ères démarches urgentes : contact avec l'assurance, refaire une pièce d'identité, une demande de logement social, etc. ...

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 13
	FICHE ACTION ACCUEILLIR LES USAGERS EN MAIRIE OU AUTRE	

Objectifs	Accueillir et transmettre les informations cohérentes Filtrer et qualifier les demandes Transmettre les informations utiles à la cellule de crise
Qui	Cellule Communication Cellule Affaires Générales
Quand	Sur ordre du DOS ou du RAC
Comment	Un coordonnateur pour s'assurer de la bonne communication Accueil physique : hall de la mairie - Ouvrir la main courante : objet, coordonnées de l'utilisateur, heure de prise en compte, action (fait/en cours) - Informer sur la situation en cours - Identifier les personnes vulnérables - Orienter vers le CCAS / CARE / services de secours Accueil téléphonique - Lieu : Etat civil - Utilisation des 4 postes - 1 cahier par poste pour la prise en compte des besoins Transmettre les informations au Poste de Commandement Communal Consignes à la population Diffusion en cas d'afflux en mairie : • ne pas se déplacer inutilement • privilégier les informations officielles (mairie / Préfecture) • ne pas saturer les lignes téléphoniques • respecter les consignes des agents d'accueil • en cas de danger immédiat, contacter le 18 / 112 Typologie des appels Urgences vitales → orienter immédiatement vers : 15 (SAMU) 18 (pompiers) 112 (numéro européen) Urgences communales : inondation localisée, chute d'arbre, route bloquée, demande d'évacuation → Transmission cellule de crise PCS Demandes d'information : état de la situation, consignes de sécurité, accès aux services

	➔ Réponse standardisée validée DOS Signalements faibles priorités : demandes administratives, informations générales ➔ Report après crise si nécessaire Débordement du standard En cas de saturation : ☐ activation renforts administratifs ☐ redirection vers messages automatisés ☐ publication d'informations en ligne ☐ fermeture temporaire appels non urgents ☐ bascule vers accueil physique mairie / CARE
Objectifs	Accueillir transmettre les informations cohérentes
Qui	Cellule Communication Cellule Affaires Générales
Quand	Sur ordre du DOS ou du RAC
Comment	Un coordonnateur pour s'assurer de la bonne communication Accueil physique : hall de la mairie - Ouvrir la main courante : objet, coordonnées de l'utilisateur, heure de prise en compte, action (fait/en cours) - Informer sur la situation en cours - Identifier les personnes vulnérables - Orienter vers le CCAS / CARE / services de secours Accueil téléphonique - Lieu : Etat civil - Utilisation des 4 postes - 1 cahier par poste pour la prise en compte des besoins Transmettre les informations au Poste de Commandement Communal Consignes à la population Diffusion en cas d'afflux en mairie : • ne pas se déplacer inutilement • privilégier les informations officielles (mairie / Préfecture) • ne pas saturer les lignes téléphoniques • respecter les consignes des agents d'accueil • en cas de danger immédiat, contacter le 18 / 112

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE ACTION REGISTRE CARE	14

NOM	PRENOM	ADRESSE	AGE	TELEPHONE	OBSERVATIONS (santé, animaux, ...)

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE ACTION GERER LE STATIONNEMENT DU CARE	15

Objectifs	Accueillir les usagers et prévoir le stationnement de leur véhicule
Qui	Cellule Ravitaillement
Quand	Sur ordre du DOS ou du RAC
Comment	MAISON DES SPORTS Constituer une équipe PARKING → Mettre une chasuble sur la voie publique Estimer les capacités d'accueil Organiser les lieux en conséquence : balisage, ouvrir l'accès au stade Chastel, ... Guider les usagers pour le stationnement Prendre en compte l'accueil des renforts extérieur avec le stationnement des véhicules poids lourds.

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE ACTION OUVRIR LES CARE	16

L'ensemble des clés des bâtiments communaux sont accessibles au 1^{er} étage de l'accueil du Centre Technique Municipal.

Objectif	Accéder aux bâtiments communaux mobilisables en cas de déclenchement du PCS
Qui	Astreintes « Cadres » « Elus » « techniques »
Quand	Sur ordre du DOS et/ou du RAC et/ou préventivement
Comment	DEMARCHE A SUIVRE - Ouvrir le portail à l'aide télécommande/clé sourire - Désactiver l'alarme intrusion sur le clavier situé sur le pilier du portail - Ouvrir de la porte d'entrée de l'accueil du CTM - Le tableau des clés se situe au 1^{er} étage - Insérer une goupille pour récupérer les clés souhaitées. Une goupille par clé - Un répertoire des numéros des clés est accroché à proximité du tableau des clés En cas de problème pour ouvrir les infrastructures sportives : - Contacter l'agent logé : Mme MUSTAPHA 06 12 35 82 69 / M. KOUALED 06 27 48 48 76

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE ACTION GERER LES ANIMAUX DE COMPAGNIE	Fiche 17
---	--	--------------------------

La VILLE DE THIERS n'accueille pas les animaux de compagnie dans le CARE

Objectifs	Prendre en charge les animaux de compagnie des sinistrés
Qui	Cellule CARE
Quand	Après recensement des personnes accueillies dans le CARE
Comment	Les agents au CARE assurent l'accueil, l'information et l'enregistrement des personnes sinistrées ET indique le ou les animaux (nombre, espèces, ...) à héberger dans la colonne « Observation » du registre → FA N°14 Registre CARE Les agents contactent les partenaires identifiés afin de définir et mettre en œuvre une solution appropriées → Annuaire de crise Le transport des animaux (qui et comment) fait partie de la solution à définir et à mettre en œuvre.

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE ACTION RAVITAILLER	18

Objectifs	Permettre le ravitaillement des sinistrés et organiser la distribution de boissons, de repas, de nourriture pour les bébés, de changes et de vêtements.
Qui	Cellule CARE
Quand	Sur ordre du DOS ou du RAC – coordination par le responsable du CARE
Comment	Ravitaillement dans le cadre d'un Centre d'Accueil et de REgroupement organisé par le responsable du CARE. RAVITAILLEMENT D'URGENCE (24h) Prévoir des repas conditionnés individuels et complets avec boisson et consommables (couverts, verres, serviettes) et pouvant être consommés en tout lieu sans préparation, cuisson ou réchauffage : sac repas, sandwiches, fruits, etc. ... <i>Proximité de la restauration scolaire avec stock.</i> Anticiper l'alimentation des nourrissons (biberons) et des très jeunes enfants. <i>Mobiliser le matériel des structures multi-accueil et des crèches.</i> Distribuer le ravitaillement par les agents en charge de l'accueil du CARE <i>Attention pour le ravitaillement aux besoins spécifiques (bébé) et régimes alimentaires particuliers.</i> RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE MATERIELLE DANS LE CARE Prévoir une gestion des menus, de la préparation, du conditionnement, de l'acheminement et des contraintes sanitaires et mettre en place des chaînes logistiques dédiées. Faire appel à des structures de restauration spécialisées : restaurateurs, cuisine centrales, cuisine établissement scolaire. L'épicerie du CCAS peut être mobilisée ? Trouver des effets de première nécessité (vêtements, produits d'hygiène, etc. ...) et répondre aux besoins spécifiques (couches, médicaments, etc. ...). Planifier la distribution au CARE. RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE MATERIELLE HORS CARE Identifier les besoins par population Création de points de distribution avec horaires ou au domicile RAVITAILLEMENT EN EAU : 1.5 litres par jour et par personne Contacter les supermarchés → annuaires de crises RAVITAILLEMENT EN ALIMENTATION Contacter les restaurateurs, supermarchés → annuaires de crises Prévoir une liste type d'aliments : collation (biscuits, barre de céréales), repas froid, etc. ...

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE ACTION CONFINER	19

Objectifs	Confiner une population sinistrée
Qui	Cellule Sécurité
Quand	Sur ordre du DOS avec une validation des services préfectoraux et de secours
Comment	Identifier les zones à confiner Définir les canaux d'information : téléphone, mégaphone, réseaux sociaux Elaborer le ou les messages d'information de confinement Définir les modalités : - de contrôle du respect des consignes de confinement : Des patrouilles devront être effectuées dans la zone déterminée en respectant les consignes de sécurité - d'information des confinés Les moyens déployés seront en adéquation avec la définition des canaux d'information en amont. L'information sera effectuée par les patrouilles. - d'écoute des confinés Organiser la diffusion du ou des messages de confinement Diffuser les messages d'information de confinement selon les consignes données par les forces de l'ordre pour éviter de polluer la zone d'action Contrôler le respect de la consigne de confinement Tenir informé les confinés Identifier les besoins des confinés : les agents patrouilleurs devront référencer les besoins des personnes par zone Organiser la réponse aux besoins des sinistrés Mettre en œuvre la réponse aux besoins des sinistrés : affectés aux cellules concernées (ravitaillement, communication aux familles, etc. ...) Une fois que le risque sera amené à 0, le COS décidera de la fin du confinement Sectoriser les zones à informer de la fin du confinement Elaborer le ou les messages d'information de la fin du confinement Organiser et diffuser les messages d'information de fin du confinement

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE ACTION EVACUER	20

Objectifs	Evacuer une population menacée
Qui	Cellule Sécurité Cellule Sécurité des personnes
Quand	Sur ordre du DOS avec une validation des services préfectoraux et de secours
Comment	Identifier la ou les destinations de l'évacuation Sectoriser les zones à évacuer Définir les points de rassemblement Identifier et cartographier les itinéraires d'évacuation Définir les conditions d'accueil à la destination d'évacuation Mettre en œuvre les conditions d'accueil à la destination d'évacuation Sectoriser les zones à informer par rapport à l'évacuation Définir les canaux d'information Elaborer le ou les messages d'évacuation → FA N°4 Composer un message Mettre en place les points de rassemblement Baliser les itinéraires d'évacuation accompagné avec un véhicule PM ou autre identifié pour conduire l'évacuation Identifier les moyens de transport Contacter les transporteurs → Annuaire de crise Ordonner la diffusion du message d'évacuation Diffuser le message d'évacuation, porté par la PM ou les agents disposant de moyen de diffusion → FA N°2 Alerter avec EMA et mégaphone Ordonner le recensement des personnes aux points de rassemblement Contrôler et recenser les personnes aux points de rassemblement Ordonner l'évacuation Contrôler l'évacuation par groupe (ne pas séparer enfant-parent) en suivant un timing respecté. Attention à ne pas générer un effet de panique

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE ACTION TRANSPORTER LES PERSONNES	22

Objectifs	Organiser et coordonner le transport des personnes afin de : • évacuer les zones à risque ; • acheminer les populations vers un lieu sûr ou un centre d'accueil (CARE) ; • assurer le transport des personnes vulnérables ; • garantir la continuité des secours et de la gestion de crise ; • optimiser les moyens communaux et partenaires.
Qui	Cellule Ravitaillement et Hébergement
Quand	Sur ordre du DOS ou du RAC
Comment	Typologie des transports Évacuation d'urgence : zones inondées / dangereuses, risque immédiat pour la vie ➔ Prise en charge immédiate Évacuation préventive : zones à risque imminent, décision préfectorale ou communale ➔ Organisation par secteurs Transport vers CARE : transfert des sinistrés, familles / personnes isolées, personnes sans solution d'hébergement ➔ Flux continu organisé Transport des personnes vulnérables : personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes isolées, patients sous assistance ➔ Accompagnement spécifique Moyens : annuaire de crise - Véhicules municipaux - SMTUT - Transports de voyageurs

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 23
	FICHE ACTION INVENTAIRE DES MOYENS	

SOUTIEN AUX POPULATIONS			GESTION DE AXES ROUTIERS			MOYENS DE PROTECTION DES BIENS, DES TERRITOIRES ET DE L'ENVIRONNEMENT		
PERSONNELS		VÉHICULES	TYPE DE VÉHICULES D'INTERVENTION (tractopelle, pelleteuse, camion, déneigements...)	NOMBRE D'ENGINS MOBILISABLES	STOCK D'ABSORBANT (Sciure de bois, terre...)	MOYENS DE PROTECTION (Bâches,...)	MOYENS D'ÉPUISEMENT (Moto-pompe,...)	MOYENS D'ÉLAGAGE (tronçonneuses,...)
EFFECTIFS PERSONNELS TECHNIQUES	AUTRES PERSONNELS MOBILISABLES	VÉHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES DISPONIBLES (minibus, van,...)						
39,7 ETP	1 chef de garage	0	Tractopelle	1	350 Litres d'absorbant (granulés)		1 Moto pompe électrique + tuyau 40m en refoulement	4 tronçonneuses
dont 2 élagueurs	4 techniciens Bureau Etude et Travaux		Camion PL 19 t pouvant être équipé de lame de déneigement + saleuse	2			3 groupes électrogène	2 perches élagueuses
dont 14 conducteurs PL	1 gestionnaire EPI		Camion PL 13t empirolle	1				
	2 agents administratifs		Mini pelle 2,5t	1				
	37 ETP entretien		Camion benne 3,5t	6				
	6 agents cuisine centrale		Camion nacelle	1				
			Voiture benne <3,5t	1				
			Camion benne électrique <3,5t	1				
			Fourgon tolé < 3,5t	2				
			Camion 20m3 hayon < 3,5t	1				
			Fourgonnette	6				
			Micro tracteur pouvant être équipés de lame et saleuse	3				
			Balayeuse PL	1				
			Epareuse pouvant être équipée de balais	1				

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE ACTION MOBILISER ET PLANIFIER LES RH	24

Objectifs	Mobiliser et planifier les ressources humaines
Qui	Cellule RH
Quand	Sur ordre du DOS et/ou du RAC
Comment	Mobiliser les ressources humaines au déclenchement du PCS et durant sa phase active en utilisant l'annuaire de crise pour la constitution du Poste de Commandement Communal et le registre du personnel pour la constitution des cellules terrain. Le choix des agents à mobiliser se fait en relation avec les membres du PCC selon l'évaluation de la situation (impact, durée, ...) → FA N° 7 Registre personnel communal Organiser les RH afin de garantir la continuité opérationnelle → FA N°26 Modèle planning de roulement Enregistrer les présences / absences Ceci pour permettre l'opérationnalité continue des : - Poste Communal de Commandement - Centre d'Accueil et de Regroupement - Points de rassemblement - Cellule Terrain Au déclenchement du PCS, selon les instructions du DOS et/ou du RAC : - Le Responsable RH pilote les opérations de mobilisation et d'organisation des ressources humaines - Une cellule « Mobilisation-Organisation RH », constituée de plusieurs agents, si possibles de la RH se met en place dans un lieu proche du PCC afin d'exécuter les opérations de mobilisation des ressources humaines (contacter les agents susceptibles d'être mobilisés en fonction de leurs compétences métier, de leur lieu d'habitation)

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE ACTION FEUILLE PRESENCE – ABSENCE AGENT	25

Objectifs	Organiser et suivre les ressources humaines																												
Qui	Cellule RH																												
Quand	Sur ordre du DOS et/ou du RAC																												
Comment	Suivre la mobilisation des ressources humaines au déclenchement du PCS et durant sa phase active en utilisant une fiche de suivi. Les présences et absences des agents doivent être enregistrées afin de permettre un meilleur suivi de la mobilisation des agents. Ceci pour permettre l’opérationnalité continue des : - Poste Communal de Commandement - Centre d’Accueil et de Regroupement - Points de rassemblement - Cellule Terrain La cellule « Mobilisation-Organisation RH », constituée de plusieurs agents, si possibles de la RH se met en place dans un lieu proche du PCC afin d’exécuter les opérations de mobilisation des ressources humaines (contacter les agents susceptibles d’être mobilisés en fonction de leurs compétences métier, de leur lieu d’habitation). Un suivi des agents mobilisés est effectué, par journée de mobilisation, sur le modèle du tableau ci-dessous. Journée XX <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Prénom</th> <th>Service</th> <th>Numéro de téléphone</th> <th>Affectation pendant la crise</th> <th>Heure arrivée</th> <th>Heure départ</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	Nom	Prénom	Service	Numéro de téléphone	Affectation pendant la crise	Heure arrivée	Heure départ																					
Nom	Prénom	Service	Numéro de téléphone	Affectation pendant la crise	Heure arrivée	Heure départ																							



Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers

Fiche

27

FICHE ACTION

UTILISER LE SITE

INTERNET/PANNEAUX

LUMINEUX/RESEAUX

SOCIAUX

Objectifs	Alerter et informer efficacement la population
Qui	Cellule Communication
Quand	Sur ordre du DOS et/ou du RAC
Comment	INTERNET - Se connecter à la page - Identifiant : PCS avec des paramètres restreints - Mot de passe - Création d'un pop up : à détailler - Sélectionner le message selon la situation Panneaux lumineux - Se connecter à la page - Identifiant : identique à tous ? - Mot de passe - Création d'un pop up : à détailler - Sélectionner le message selon la situation Réseaux sociaux : facebook, instagram, youtube - Se connecter à la page - Identifiant : identique à tous - Mot de passe - Création d'un pop up : à détailler - Sélectionner le message selon la situation Rédiger un article : - Attirer l'attention dès le titre, en un mot ALERTER : par exemple « Vigilance Rouge », « Alerte inondation » - NOMMER l'événement et la nature du danger pour préciser le comportement. - CARACTERISER le danger en expliquant clairement le danger auquel les personnes s'exposent. - PRESCRIRE le comportement de sauvegarde aligné sur le danger le plus fort. - RENDRE VISIBLE : mettre en place le bandeau d'alerte pour assurer au contenu une visibilité maximale. - METTRE A JOUR LE CONTENU : éviter de multiplier inutilement les articles, privilégier un article unique à mettre à jour.

- **RENNVOYER** vers un moyen d'information. La radio constitue le moyen d'information référent auquel tous les autres moyens renvoient, ce qui n'exclut pas les moyens d'information complémentaires comme le site web de la ville et les réseaux sociaux. Il est indispensable de communiquer au public l'accès à un moyen d'information complémentaire pour recouper l'information ou connaître les développements ultérieurs.

Employer le mot « danger » au lieu de « risque ».

Il est impératif de ne pas utiliser d'acronyme ou d'abréviation dans le libellé du message.

Il convient de faire une différence claire entre les individus directement concernés par le danger et les autres. Dans le second cas, ils ne sont pas en situation immédiate de péril mais doivent changer de trajectoire/d'itinéraire pour ne pas entrer dans la zone de danger : elle doit connaître la proximité de l'événement. Le ton du lecteur du message vocal doit refléter une situation maîtrisée. Il doit être posé, solennel, les mots doivent être clairement énoncés. Pour le cas de la radiodiffusion, il faut impérativement mentionner l'autorité qui en a décidé la diffusion.

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche
	FICHE ACTION COMMUNIQUER PENDANT LA CRISE	29

Groupe what's app

Communiquer en interne avec le PCC

Objectifs	Assurer une communication : • rapide, fiable et unique ; • cohérente avec les décisions du DOS (Maire) ; • compréhensible par la population ; • coordonnée avec la Préfecture et les services de secours ; • permettant de réduire les comportements à risque et les rumeurs.
Qui	Cellule Communication Cellule Affaires Générales
Quand	Sur ordre du DOS ou du RAC
Comment	Moyens de diffusion : site internet, réseaux sociaux, affichage en mairie, panneaux lumineux ALERTE – SITUATION DE CRISE Un événement grave est en cours sur la commune de Thiers. Restez à l'abri et limitez vos déplacements. Suivez uniquement les consignes de la mairie et de la Préfecture. N'appellez les secours qu'en cas d'urgence vitale. Message INFORMATION La situation évolue sur la commune de Thiers. Les services municipaux et les secours sont mobilisés. Évitez les déplacements non indispensables. Les informations officielles seront mises à jour régulièrement. Message RETOUR À LA NORMALE La situation est désormais stabilisée sur la commune de Thiers. Les restrictions sont levées progressivement. Merci de rester vigilant lors des déplacements. Si internet / télécoms sont indisponibles : ☐ activation haut-parleurs municipaux ☐ affichage physique mairie ☐ porte-à-porte ☐ relais élus / agents municipaux ☐ points d'information publics (mairie / CARE)

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE ACTION SECURISER LES SITES SENSIBLES	Fiche 30
---	---	---

Objectifs	Protéger et sauvegarder les occupants des sites sensibles : écoles, crèches, établissements médicalisés, camping, zone d'activité, aire des gens du voyage Définir une stratégie opérationnelle de mise en sûreté et/ou d'évacuation
Qui	Responsable des Actions Communales
Quand	Sur ordre du DOS
Comment	Selon les directives cadres et protocoles existants : - Plan ORSEC - PPMS MISE EN SECURITE sur place dans les étages (refuge) en cas de montée des eaux EVACUATION préventive du site et DIRIGER vers les Centre d'Accueil de REgroupement SECURISE LES ETABLISSEMENTS EDUCATIFS ET LES TRANSPORTS - Mettre en sécurité les élèves et les occupants de l'établissement - Prévoir le retour anticipé des élèves dans leur commune de résidence LIEU DE DEPOSE des enfants : LIEU D'ACCUEIL des enfants : - Eviter le déplacement et la mise en danger des parents voulant récupérer leur enfant

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 31
	FICHE ACTION GERER LES DECHETS	

Objectifs	Anticiper pour mieux gérer un afflux de déchets importants Favoriser le retour à la normale dans les meilleurs délais Prévenir des risques sanitaires et environnementaux
Qui	Responsable Logistique et sécurité
Quand	Sur ordre du DOS
Comment	CHOISIR un lieu de stockage temporaire - accessible par les véhicules spécialisés - le plus éloigné possible des zones de vie - sans lignes électriques ou canalisations souterraines - situé en dehors de la zone inondable - soumis à aucune mesure de préservation environnementale - avec possibilité de fermer et/ou gardiennier le lieu (éviter les dépôts sauvages) si possible Désigner une ou plusieurs personnes en charge de la coordination de la collecte PREMIERE SEMAINE : - Mobiliser des agents, entreprises, bénévoles - Etre en relation avec TDM pour la mise à disposition du matériel (bennes, ...) - Etablir une stratégie de collecte - Communiquer les sites de dépôts via affiches et réseaux sociaux SEMAINES SUIVANTES : Etablir une stratégie de collecte et de pré tri en 3 flux - Déchets dangereux : chimiques, nocifs - Déchets électriques et électroniques - Encombrants/mobilier Remettre en état les zones de regroupement des déchets

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 32
	FICHE ACTION GERER LES DECES MASSIFS	

Objectifs	Aider les familles dans leurs démarches Prévenir des risques sanitaires et environnementaux
Qui	Responsable des actions Communales
Quand	Sur ordre du DOS
Comment	Le DOS crée un Suivi Quotidien des Décès (SQD). Le SQD est mis en fonctionnement sur ordre du Préfet Le SQD informe quotidiennement la préfecture du nombre de décès, des noms, prénoms, date de naissance et de décès. MESURES à mettre en place : - Elargissement de la plage horaire d'ouverture des services d'état civil - Renforcement du nombre d'agents affectés dans les services d'état civil - Elargissement des plages d'ouverture des cimetières - Renforcement du nombre d'agents affectés au terrassement (s'il s'agit d'agents communaux) ou mobilisation par la commune de moyens de terrassement privés. Lorsque les moyens communaux sont insuffisants, le maire saisit la Coordination Funéraire Départementale (CFD) auprès de la Préfecture pour faire part de ses besoins

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE ACTION GERER LES TRAVAUX D'URGENCE	Fiche 33
---	--	----------------------------

Objectifs	Prioriser les travaux en identifiant les enjeux les plus sensibles
Qui	Responsable Logistique et sécurité
Quand	Sur ordre du DOS
Comment	SECURISER les bâtiments publics / privés - Assurer l'accès pour le passage des experts - Renforcer les structures si fragilité - Nettoyer / Remettre en état les locaux RETABLIR les réseaux et les voies de communication - Nettoyer les voiries / Réparer les dysfonctionnements sur les réseaux - Coordonner les missions de remise en état avec les acteurs associés et compétents SE COORDONNER avec les structures intercommunales pour les travaux spécifiques si besoin - Retirer les embâcles résiduels - Traiter la végétation déstabilisée (élagage, ...) - Conforter les ouvrages (ponts, ...)

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers FICHE ACTION REALISER LES DEMARCHES D'INDEMNISATIONS	Fiche 34
---	--	---

Objectifs	Aider la population dans les démarches d'indemnisations en fin d'événement
Qui	Cellule Communication
Quand	Sur ordre du DOS
Comment	COMMUNIQUER auprès des sinistrés - Possibilité de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en déclarant le sinistre à la mairie, dans une lettre manuscrite. CONSEILLER aux sinistrés de prendre contact avec leur assureur pour déclarer le sinistre. En parallèle, faire un 1^{er} bilan des dégâts sur le patrimoine communal et déclarer le sinistre En cas de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (CATNAT), ETABLIR un rapport descriptif de l'événement, SITUER les lieux touchés sur une carte de la commune et COMPLETER le CERFA N°13669*1 TRANSMETTRE la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la Préfecture Dès la parution d'un arrêté au Journal Officiel, INFORMER les administrés de l'avis rendu. En cas d'avis favorable, les assurés disposent d'un délai de 10 jours au maximum, après la publication de l'arrêté interministériel au journal officiel, pour faire à leur compagnie d'assurance un état estimatif des dégâts ou des pertes.

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 35
	FICHE ACTION OUVRIR LA MAIN COURANTE	

HEURE	EVENEMENT / APPEL RECU ou EMIS	ACTION (qui ?)	ETAT (A faire, En Cours, Fait)

	Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Thiers	Fiche 36
	FICHE ACTION CONDUIRE UN RETEX	

Objectifs	Un retour d'expérience (RETEX) organisé à l'issue d'une catastrophe permet de tirer un certain nombre d'enseignements afin de diminuer les conséquences néfastes d'événements analogues s'ils doivent se reproduire. Il permet également de récolter les éléments constitutifs du maintien de la conscience du risque
Qui	Ensemble des cellules
Quand	Après le retour à la normale
Comment	ETAPE 1 : Collecte des informations Collecter les éléments permettant de synthétiser ce qui s'est passée : observation, photo, vidéo, témoignage, compte rendu, main courante, retour réseaux sociaux, ... ETAPE 2 : Analyse gestion de la crise Découper la crise selon le cycle des prises de décisions (réception de l'alerte, diffusion des messages, évacuation, ...) et pour chaque séquence définir : - Le contexte - Les décisions - Les actions entreprises et leurs conséquences ETAPE 3 : Propositions de mesures Proposition concrètes d'améliorations et de mesures correctives à apporter au PCS sur les aspects techniques (actions ou procédures) et organisationnels (responsabilités, compétences) ETAPE 4 : Mise à jour du PCS Le Responsable Sécurité est chargé de la modification effective du document

Pour aider à la conduite du RETEX, l'analyse de l'événement peut se faire en listant les points forts et les points d'amélioration pour chacune des thématiques suivantes :

- Chaîne d'alerte, activation du PCS, mobilisation des moyens
- Alerte et transmission d'information à la population
- Actions techniques et logistique (avant, pendant et post-crise)
- Ouverture et gestion de l'accueil des sinistrés

ANNUAIRE DE CRISE

ANNUAIRE DES SERVICES PUBLICS			
ETABLISSEMENT	ADRESSE	RESPONSABLE	N° TELEPHONE
Sous-Préfecture	26 rue Barante		04.73.80.80.80 - Fax : 04.73.80.05.01
SDIS de Thiers (dont déminage et matières toxiques)	Avenue de l'Avenir		04.73.51.84.00 – 04.73.80.00.09 -
Gendarmerie centre ville (dont liste interprètes)	10 place Antonin Chastel		04.73.80.72.11 - 17
Gendarmerie bas de la ville	22 avenue Léo Lagrange		04.73.80.64.29
SAMU			15
Météo France (Centre départemental)	Rue Youri Gagarine CF		04.73.28.61.40 - 08.92.68.02.63 - Fax : 04.73.92.32.87
ASF - Vinci autoroutes	ZI Le Felet		04 73 80 36 45
Tribunal	6 Place Saint Genès		04 73 80 22 12
Conseil Départemental - Routes	Le Nohat		04 73 80 39 69
	Cadre de Veille		07 60 73 58 12
	Cadre Route		06 32 98 35 34
Centre hospitalier de Thiers	Route de Fau		04 73 51 10 00
CCI Thiers	47 Avenue du Général De Gaulle		04 73 51 66 50
OPHIS - agence de Thiers	10 Place de la Mutualité		04 73 41 16 16
SNCF	3 Avenue de la gare		04 74 46 10 33
ENEDIS		Cadre de permanence	04 73 14 07 00
GRDF		Cadre de permanence	04 72 33 49 73
ORANGE		Cadre de permanence	04 37 37 12 12
Régie des eaux	2 rue du Torpilleur Sirocco		04 15 80 00 00

ANNUAIRE ERP PETITE ENFANCE ET SCOLAIRES

ETABLISSEMENT	ADRESSE	RESPONSABLE	N° TELEPHONE	EFFECTIF ELEVES
Halte garderie « la Dorlotte »	2 avenue des Etats-Unis		04.73.80.24.98	
Centre de loisirs UFCV	Rue Emile Zola		04.73.80.48.26	
Ecole maternelle Emile Zola	Rue Emile Zola		04.73.51.05.26	
Ecole élémentaire Emile Zola	Rue Emile Zola		04.73.80.38.49	
Cantine Emile Zola	Rue Emile Zola		04.73.80.79.52	
Ecole maternelle Moutier	Avenue Voltaire		04.73.80.25.40	
Ecole élémentaire Moutier	Avenue Voltaire		04.73.80.09.97	
Cantine Moutier	Avenue Voltaire / avenue Béranger		04.73.80.12.36	
Ecole primaire Georges Sand	Rue du 8 mai		04.73.80.21.97	
Cantine George Sand	Rue du 8 mai		04.73.80.64.19	
Ecole primaire Fau	Avenue de la première armée		04.73.80.14.82	
Cantine Fau	Avenue de la première armée		04.73.80.48.04	
Ecole primaire Turelet	106 rue de la Fraternité		04.73.80.23.79	
Cantine Turelet	106 rue de la Fraternité		04.73.80.78.76	
Ecole primaire Garniers	Les Garniers		04.73.80.15.31	
Cantine Garniers	Les Garniers		04.73.80.38.93	
Ecole primaire Vidalie	La Vidalie		04.73.80.23.09	
Cantine Vidalie	La Vidalie		04.73.80.40.78	
Ecole primaire privé Jeanne d'Arc	Rue des Docteurs Dumas		04.73.80.09.44	
Collège Audembron	7 avenue Jean Jaurès		04.73.80.86.84	
Collège privé Jeanne d'Arc	64 bis rue de Lyon		04.73.80.06.12	
Lycée Jean Zay	21 rue Jean Zay		04.73.80.75.75	
Lycée Germaine Tillon	68 avenue Léo Lagrange		04.73.80.84.34	
Lycée Montdory	7 avenue Jean Jaurès		04.73.80.70.70	

ANNUAIRE ERP SPORTIFS			
ETABLISSEMENT	ADRESSE	RESPONSABLE	N° TELEPHONE
Maison des Sports	Avenue Léo Lagrange	Samra BOUCETTA	
Salle polyvalente Jo Cognet	Avenue du progrès		
Gymnase Christian Levadoux			
Gymnase Jean Mince			
Centre aquatique communautaire	1 allée des Rives de Thiers	Olivier MALLET	07 78 02 26 86

ANNUAIRE DES AUTRES ERP			
ETABLISSEMENT	ADRESSE	RESPONSABLE	N° TELEPHONE
PIJ	9 place des Martyrs / allée de la Foire au pré (Maison des jeunes)		04.73.80.36.81
Centre social	13 rue du moutier		04 15 80 00 06
Ecole des parents et des éducateurs	rue émile Zola		06 76 84 56 80
Salle Espace	Place Saint Exupéry	Joëlle BEAURE	04 73 80 88 87
Salle Métro	Place Saint Exupéry	Joëlle BEAURE	04 73 80 88 87
Cinéma Le Monaco	17 rue Conchette		04 73 80 05 31
Centre historique du monde des Sapeurs-pompiers	ZI Le Felet - 17 rue deu pré de la pie		06 07 05 97 70
Le Moulin Bleu	13 chemin de l'ancienne gare		04 73 80 06 22

ANNUAIRE DES ENTREPRISES PARTENAIRES

ETABLISSEMENT	DOMAINE D'INTERVENTION	RESPONSABLE	N° TELEPHONE
D'B CENTRE	Démolition et désamiantage	Didier PERGET	02 48 60 14 41
ALARA DECONSTRUCTION	Gros œuvre - carrelage - maçonnerie	Stéphane PROVENCHERE	09 84 31 09 51
CHARLES TAILLANDIER	Charpente et ossature bois - couvertures - zinguerie	Charles TAILLANDIER	04 73 72 62 09
SOPREMA	Etanchéité	Jean Marc SECCAUD	04 73 24 11 45
JAKUBOWSKI	Mettallerie - serrurerie	David JAKUBOWSKI	04 73 80 28 71
DECOREVE	Platrerie - cloisons - faux plafonds	François PLAZENET	06 86 92 91 86
GIRARD FRERE	Menuiserie bois et aménagements intérieurs - menuiseries extérieures	Jean GIRARD	06 82 28 31 85
CELIUM ENERGIES CENTRE	Plomberie - sanitaire- chauffage - ventilation - climatisation	Baptiste SPALLA	04 73 60 19 13
DECORAMA	Peinture - revêtement de sol	Idir AREZKI	06 05 88 92 22
ELEC INDUSTRIE	Electricité	Yannick MALLARET	06 50 04 57 40

ANNUAIRE DES HEBERGEMENTS PRIVES

ETABLISSEMENT	ADRESSE	RESPONSABLE	N° TELEPHONE	MOYENS DISPONIBLES
Ibis Budget	84 avenue du Général-de-Gaulle		04 73 51 15 00	
Hôtel L'Aigle d'Or	8 rue de Lyon		04 73 80 00 50	
Campanile	ZI de Felet		04 73 51 00 36	
Hostellerie de la gare	30 avenue de la Gare		06 62 49 50 20	
L'Alternative	Le Chambon		04 73 80 10 05	
Le Clos Saint Eloy	49 avenue du Général-de-Gaulle		04 73 53 80 80	

ANNUAIRE DES ENTREPRISES MEDICALES ET DE SANTE			
ETABLISSEMENT	ADRESSE	RESPONSABLE	N° TELEPHONE
Centre hospitalier de Thiers	Route de Fau		04 73 51 10 00
AGENCE REGIONALE DE SANTE			0 800 32 42 62
POMPES FUNEBRES			
PFG	14 avenue des Limandons		04 73 80 18 87
DABRIGEON	72 avenue du Général de Gaulle		04 73 51 33 33
MEDECINS			
PERMADOC	3 place de l'Europe		04 73 94 43 82
DUMAS Virginie / LACROIX SIROPT Françoise	50 rue de Clermont		04 73 51 15 76 / 04 73 51 08 07
LEGOU Jean Luc	13 rue Camille Joubert		04 73 80 04 20
ANDREEA Moisa (cardiologue)	8 route du Pont de l'Hélion		04 73 80 22 56
PHARMACIES			
MARME-DAUPHANT	CC Leclerc		04 73 80 05 44
DES REMPARTS	4 rue du Bourg		04 73 80 07 44
DU MOUTIER	19 rue de Clermont		04 73 80 05 68
DE VARENNE	Rue François Truffaut		04 73 80 82 83
THIERS	36 avenue du Général de Gaulle		04 73 80 05 74
INFIRMIERS			
Infirmiers La Croix Blanche	36 avenue du Général de Gaulle		04 73 51 00 29
Cabinet infirmier du Moutier	9 rue Marx Dormoy		04 73 80 28 24
Cabinet infirmier	28 rue Camille joubert		07 83 10 36 99
PEROL Marc	36 avenue du Général de Gaulle		04 73 51 00 29
COUPERIER Béatrice	50 rue de Clermont		04 73 80 28 24
AMBULANCIERS			
Chaleil et Cie	9 rue de paris		04 73 51 08 21
VETERINAIRES			
Dr DELMEE	6 rue de Clermont		04 73 80 31 08

ANNUAIRE DES RAVITAILLEMENTS				
ETABLISSEMENT	ADRESSE	RESPONSABLE	N° TELEPHONE	MOYENS DISPONIBLES
Cuisine Centrale				
CC. CARREFOUR	Rue François-Truffaut ZAC La Varenne		04 73 53 85 79	
CC. LECLERC	avenue Léo-Lagrange		04 73 80 02 22	
INTERMARCHE	22 avenue du Général-de-Gaulle		06 08 69 26 30	
LIDL	53 avenue Léo-Lagrange		03 85 69 52 10	
ALDI	29 avenue du Général-de-Gaulle		09 77 40 40 44	
Aux Champs	19 rue de Clermont Espace Moutier		04 73 53 21 88	
Grand Frais	Rue François-Truffaut ZAC La Varenne		04 73 80 48 66	
Marie Blachere	3 chemin de la Varenne		04 73 80 25 67	
Moulin de Païou	Rue François-Truffaut Centre Commercial CARREFOUR		09 63 63 18 86	
PAT A PAIN	63 avenue Léo-Lagrange		04 73 53 95 30	
CAFETERIA CRESCENDO	Rue François-Truffaut Centre Commercial CARREFOUR		04 73 53 80 50	

ANNUAIRE DES ENTREPRISES DE TRANSPORT			
ETABLISSEMENT	ADRESSE	RESPONSABLE	N° TELEPHONE
RAJAT	70 avenue Léo Lagrange		04 73 51 08 13 / 04 73 51 04 92
SMTUT			
VIAPHENIX	19 rue Verdier		04 73 80 33 06 / 04 73 80 57 36

ANNUAIRE DES ENTREPRISES POUVANT METTRE A DISPOSITION DES MOYENS				
DOMAINE D'INTERVENTION	ETABLISSEMENT	ADRESSE	N° TELEPHONE	MOYENS DISPONIBLES
Bureau de contrôle				
Charpente / zinguerie				
Elagage				
Electricité	REXEL	16 rue du Torpilleur-Sirocco	04 73 80 37 58	
MENUISERIE	THIERS GLACE	9 Rue Adrien-Legay	04 73 80 49 49	
Plomberie / Chauffage	THIERS CHAUFFAGE	90 rue de Lyon	04 73 80 17 13	
Matériaux bâtiments	Big Mat	102 avenue Léo-Lagrange	04 73 51 42 77	
	BRICOMARCHE	Rue Adrien-Legay	04 73 80 74 30	
	GEDIMAT	Rue du Torpilleur-Sirocco	04 73 80 95 95	
	POINT P	Le Pont de l'Hélion	04 73 80 73 88	
jardinerie	delbard	Rue du Torpilleur-Sirocco ZAC La Varenne	04 73 80 71 87	
	France RURALE	Rond-point du Pont de l'Hélion	04 73 51 76 77	